

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

91 ^e liste des souscripteurs.....	333
La question de l'emprunt ottoman, par R. C.....	334
L'annexion de la Corée.....	336
La France et l'équilibre naval en Extrême-Orient, par le marquis DE BARTHÉLEMY.....	336
Le chemin de fer de Bangkok à la Malaisie britannique.....	338
L'effort scolaire au Hounan.....	340
L'antagonisme des Arabes et des Turcs, par G. WIET.....	344
Variétés : L'artisan annamite, par HOA MÔC.....	351
Indochine. — M. Klobukowski à Pnom-penh. — L'emploi du quôc-ngu. — L'impôt foncier en Annam. — Les plantations de caoutchouc ouvertes en Cochinchine en 1910. — La disette des sapèques. — Le recrutement des chefs et sous-chefs de canton. — L'industrie minière en 1909.....	354
Levant. — L'état de la péninsule arabe. — L'agitation en Syrie. — Une nouvelle voie ferrée en Syrie.....	358
Extrême-Orient. — Chine : La question de la navigation du Soungari. — Changement dans le haut personnel gouvernemental. — La question du travail asiatique en Amérique. — Les incidents de Macao. — La question de l'opium. — L'exposition de Nankin. — L'instruction publique. — Le commerce de Fou-tchéou.....	360
Japon : L'annexion de la Corée.....	365
Perse : Le nouveau ministère, son programme. — La révolte des Fidaïs. Intervention allemande. — Grève d'imprimeurs à Téhéran.....	367
Nominations officielles.....	370
Bibliographie.....	371

CARTES

Chemin de fer de Bangkok à la Malaisie britannique.....	339
---	-----

91^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS⁽¹⁾

MM. :

Anthoine, ingénieur, à Paris.....	25 »
Genebrias de Fredaigues, à Paris.....	12 »
Pierre Lefèvre-Pontalis.....	25 »
Commandant A. Michaut, à Paris.....	12 »
Georges Noblemaire, à Paris.....	50 »
Raiberti, député.....	12 »
Comte de Saint-Quentin, sénateur.....	25 »
Christian Schefer, à Versailles.....	50 »
* Flourey, à Paris.....	20 »
* E. Platel, ingénieur des P. C., à Tlemcen... ..	15 »
* A. Destrées, vice-consul de France.....	20 »
Service de la cartographie étrangère.....	25 »
S. A. R. le duc de Chartres.....	100 »
Chambre de commerce de Lyon.....	300 »
D ^r A.-F. Legendre, méd.-maj. de 1 ^{re} cl. (1911).....	20 »
S. A. S. le prince de Monaco.....	100 »
Chambre de commerce de Paris.....	100 »
* P.-N. Chilot, à Saint-Mandé.....	25 »
* Banque d'Athènes.....	200 »
Union française de Constantinople.....	50 »
Capitaine Victor Duruy, attaché militaire.....	25 »
G. Dubail, ministre plénipotentiaire.....	25 »
G. Servoise, administrateur en Indochine.....	15 »
* Lieutenant Maré, du 2 ^e étranger.....	15 »
Prince d'Hénin, sénateur.....	25 »
Capitaine L. Teissier, à Mireval.....	25 »
Cl ^o des agents de change de Paris.....	200 »
* Casenave, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Jules Siegfried, ancien ministre.....	25 »
* Baron de Courcel, de l'Institut.....	25 »
* Jules Delafosse, député.....	25 »

A reporter..... 1.616 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report.....	1.616 »
* Esnault-Pelterie, à Paris.....	25 »
* Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.....	25 »
* Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.....	25 »
Saint-Germain, sénateur.....	25 »
* Maurice Spronck, député.....	25 »
Pierre Levé, imprimeur.....	25 »
P. Cambon, ambassadeur de France.....	50 »
C. d'Hoedt, à Bakou.....	12 »
Albin Rozet, à Paris.....	100 »
* Les officiers des sous-marins à la Pallice...	25 »
* H. Casilli, agent consulaire de France.....	20 »
W. de Billy, capitaine-commandant.....	12 »
Banque de l'Union parisienne.....	300 »
Lesueur, ancien sénateur.....	50 »
Souscriptions diverses.....	83 »
<hr/>	
Total.....	2.418 »

LA QUESTION

DE

L'EMPRUNT OTTOMAN

Depuis la visite du ministre des Finances de Turquie, Djavid bey, à Paris, il existe une question de l'emprunt ottoman. Le public ne s'en douterait d'ailleurs guère à lire la grande presse; mais on se ferait une forte illusion, et pour cause, si on s'imaginait trouver dans les grands quotidiens tout ce qu'il serait bon que l'opinion française connût sur l'emploi de notre capital national à l'étranger. Cependant, à la suite de la publication soignée d'interviews optimistes de Djavid bey sur l'état des finances de l'Empire ottoman et de paroles caressantes du même ministre sur l'opportunité d'une coopération économique de la France avec la Turquie, on a annoncé qu'un nouvel emprunt turc, de 150 millions, assure-t-on, serait prochainement émis sur le marché français. Les principales maisons se chargeant de cette opération financière sont le Crédit Mobilier et la Banque Louis Dreyfus et C^{ie}. L'emprunt serait donné à un taux très bas aux preneurs, il porterait intérêt à 4 0/0 et serait gagé sur les douanes du vilayet de Constantinople.

Nous n'avons d'ailleurs pas à nous arrêter ici au côté financier de cette opération, ni à examiner si les conditions de cet emprunt sont tout à fait celles que pourraient demander actuellement des bailleurs de fonds à la Turquie. Quoiqu'affectent d'en penser ou même en pensent sincèrement un si grand nombre d'hommes d'affaires dans leur totale inconscience de certains intérêts, il est un autre côté à une telle question et c'est ce côté qui relève de l'attention d'un groupement tel que notre Comité.

Notre pays tirerait-il de cet emploi des capitaux français tous les avantages qu'il pourrait en espérer si son gouvernement faisait un peu plus sérieusement la police de ces opérations finan-

cières? Et, ce qui est encore plus grave, l'emploi probable dans les circonstances actuelles d'un emprunt turc répond-il aux exigences de notre sécurité nationale? Sur le premier de ces points, on assure que la situation faite à notre industrie n'est pas du tout celle que laissait entrevoir Djavid bey dans les premiers pourparlers. Il aurait promis que les fournitures de matériel de guerre et surtout de bateaux, que l'emprunt permettrait au gouvernement de Constantinople de se procurer seraient demandées à nos chantiers et à nos usines. Or toutes ou presque toutes les commandes seraient faites à l'Angleterre et surtout à l'Allemagne. Nous ne pouvons à l'heure actuelle vérifier le fait, mais il est à croire qu'il n'échappe pas à l'attention de notre gouvernement. En tout cas, le lecteur même le plus distrait des feuilles publiques peut, du moins, apprécier un autre fait, c'est que, dans les circonstances actuelles, un prêt consenti au gouvernement de Constantinople semble devoir fortifier la position des puissances hostiles à notre pays.

Depuis le voyage du grand vizir Hakki pacha, il n'est question que d'un rapprochement de la Turquie avec la Triplice. La *Gazette de la Croix*, dont on connaît les attaches, annonçait récemment une entente générale entre la Turquie et les puissances de la Triple-Alliance. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclarait à son tour, le 21 août, que les relations entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie vont devenir plus étroites et laissait entendre qu'il en résulterait la création de liens nouveaux entre l'Allemagne et l'Empire ottoman. En même temps se produisait un fait dont la portée n'a pas été assez remarquée. L'amirauté allemande vendait à la Turquie deux cuirassés, le *Weissenburg* et le *Kurfürst Friedrich Wilhelm*, qui figuraient encore sur la liste de la flotte effective de l'empire.

Ce sera pour le gouvernement de Berlin l'occasion et le moyen de remplacer deux unités légèrement vieillies par deux navires neufs. C'est-à-dire que les moyens d'action de l'Allemagne contre l'Angleterre, et, dans l'état actuel des choses européennes, contre nous, vont se trouver accrus dans la mer du Nord. D'autre part, ces navires encore très utilisables, transportés en Orient, dans une région où les constructions navales sont moins actives, peuvent devenir une menace pour la Russie ou un moyen de faire plus facilement à la Grèce la guerre de diversion à laquelle quelques gouvernants de Constantinople semblent songer. La première hypothèse serait nettement contraire à nos intérêts; quant à la seconde, nous ne voyons pas ce que nous aurions à y gagner, et la paix de l'Europe y perdrait certainement.

Est-ce à des opérations de cette nature que doit servir l'argent français? Nous savons que les financiers n'en ont cure. Avec une supériorité facile, puisqu'elle sert à défendre leurs profits, eux et leurs amis affectent de considérer comme d'un autre âge le souci de telles contingences. Ils sont si fort au dessus de ces misérables préoccupations nationales qu'ils préconisent maintenant

l'émission sur la place de Paris d'un emprunt hongrois, à l'heure même où tous les milieux militaires et navals d'Europe se préoccupent de voir l'Autriche-Hongrie construire plus ou moins ouvertement des *Dreadnoughts* qui serviraient, le cas échéant, à faire marcher bon gré mal gré l'Italie et à assurer à nos adversaires éventuels une telle situation navale dans la Méditerranée qu'elle rendrait difficile l'arrivée de nos troupes d'Afrique sur les champs de bataille métropolitains.

Voilà à quoi on veut faire servir les capitaux français. Voilà à quoi certains intéressés n'hésiteront pas à le faire servir demain pour empocher quelques millions de différence entre le prix auquel ils auront souscrit l'emprunt et celui auquel ils le feront prendre au public français. Notre argent est ainsi fourni par d'honnêtes courtiers à ceux qui forgent des armes contre nos amis et nous.

Nous savons ce qu'on dit pour justifier des opérations de cette nature. Dans le cas particulier on alléguera qu'une partie des millions prêtés par la France servira à rémunérer les entrepreneurs français auxquels ont été adjudgées des sections du réseau de routes que l'on va, d'après certaines annonces, construire dans l'empire ottoman. Mais nous avons vu comment notre industrie, en général, est traitée dans cette affaire : et du reste comment de tels intérêts pourraient-ils être mis en balance avec celui de ne pas développer des éléments contraires à notre sécurité nationale ? On dira peut-être que rien ne menace cette sécurité dans une Europe qui est tout à la paix : le ton des journaux allemands parlant du succès du circuit de l'Est est venu récemment donner une jolie confirmation à ces illusions de bergerie. Enfin, une des « tartes à la crème » des partisans du laisser-faire financier est que l'argent est une marchandise comme une autre, qui va où il y a preneur disposé à la payer, et que la politique et ses dirigeants n'ont rien à voir dans les mouvements de cette denrée. Il faudrait d'abord se demander par quelles réclames, par le jeu de quelles fantasmagories qui cachent soigneusement les réalités des pays emprunteurs, on détermine le bas de laine à s'ouvrir. Que resterait-il de la littérature financière si elle était passée sérieusement au crible ? Puis comment dire que la puissance publique n'ait pas le droit d'empêcher l'argent d'aller du côté où elle découvre un danger national quand elle a, pour se préparer à faire face à un tel danger, celui de demander aux citoyens l'impôt du sang ? Il serait monstrueux que l'on continuât à demander cet impôt si, pour permettre certaines opérations financières, on laissait se créer telle situation internationale qui doive rendre vain, le cas échéant, le sacrifice du temps ou même de la vie des citoyens mobilisés.

L'opinion du gouvernement en pareille matière a d'ailleurs une sanction, puisqu'il dépend de lui d'accorder ou de refuser l'admission de tel ou tel emprunt à la cote de la Bourse. Il ne s'agit certes pas pour notre pays de refuser systématiquement

l'ouverture de notre marché aux futurs emprunts turcs. Nous avons toujours été les amis de la Turquie et le libéralisme de notre esprit national a été le premier à applaudir à la révolution qui a mis fin au régime hamidien. Les nations, qui aujourd'hui exploitent les emprunts turcs et veulent embrigader la Jeune-Turquie, ne sauraient sans effronterie se réclamer d'un enthousiasme aussi prompt pour la Jeune-Turquie. Nous restons les amis de cette dernière. Nous lui demandons seulement de ne pas se laisser embrigader dans des combinaisons qui nous sont nettement hostiles. Ce n'est vraiment pas trop attendre d'elle à une heure où elle désire se faire ouvrir largement notre crédit. Lorsque la Russie a si abondamment puisé dans l'épargne française c'était comme alliée : si nous pouvions craindre que l'argent prêté ne fût pas toujours bien employé, nous étions du moins assurés qu'il ne serait pas employé contre nous. Est-ce trop prétendre que de vouloir que la police de nos prêts aux Etats étrangers soit faite par notre gouvernement, au moins dans ces limites ?

La question qui, au point de vue où en sont les choses, se pose pour nos gouvernants est bien nette : pourra-t-on se dire à l'étranger avec un mépris confiant que, à la condition d'intéresser à l'affaire certains financiers en bons termes avec les dirigeants de la République française, on est assuré d'obtenir le droit de drainer le contenu du bas de laine français au profit de n'importe qui, et de n'importe quoi ? Après l'émission injustifiée de nombre d'emprunts étrangers au moins discutables, on est en droit de demander à notre gouvernement s'il lui plaît de céder à des complaisances, de se laisser aller à des abdications qui lui valent cette belle réputation. Et, pour en revenir au cas particulier, il faut se dire que, si les maîtres de la Jeune-Turquie veulent s'associer à des puissances qui ne sont pas de notre groupe, ce n'est pas parce que nous leur prêterons de l'argent que nous changerons leurs intentions. Nous donnerons seulement à ces intentions le moyen de se réaliser d'une manière plus dangereuse pour nous. Ce n'est pas toujours dans le bon sens que l'on recule pour mieux sauter. Et, après tout, nous ne voyons pas que nous ayons plus de chances d'indisposer la Jeune-Turquie en discutant résolument les conditions générales d'un emprunt, que l'Autriche n'en eut en annexant la Bosnie et l'Herzégovine, opération un peu rude, après laquelle elle se vante cependant d'être la puissance *gratissima* à Constantinople. Le gouvernement français n'a qu'à éconduire les solliciteurs de la finance et à ajourner toute admission à la cote jusqu'à ce qu'il ait reçu l'assurance qu'il ne s'agit pas de réaliser en plus grand encore, avec l'argent de notre épargne qui reste notre plus puissant moyen d'action dans le monde, une opération telle que l'achat de deux cuirassés allemands par la Turquie.

R. C.

L'ANNEXION DE LA CORÉE

La nouvelle de l'annexion de la Corée par le Japon était attendue par les lecteurs de l'*Asie française*. Cette opération est le dernier terme d'une politique qui a été exposée ici au fur et à mesure de ses développements. Nous en avons récemment signalé les prodromes : par exemple, ces pétitions, sans doute moins que plus spontanées, par lesquelles des Coréens demandaient à l'empereur du Japon de vouloir bien accueillir leur pays dans le giron japonais. Plus récemment, la nomination du ministre de la Guerre, général Teraucrai, comme résident japonais à Séoul, et l'augmentation considérable des effectifs du corps d'occupation faisaient prévoir une opération susceptible de provoquer une résistance qu'il fallait se mettre en état d'écraser rapidement.

Aujourd'hui, la Corée est matée. Les insurgés, qui ont tenu longtemps la campagne avec quelques fusils démodés contre les excellentes troupes japonaises, sont de plus en plus impuissants. Il est donc probable que le traité d'annexion exigé de l'empereur de Corée qui, lui-même, était une créature des Japonais qui avaient déposé son père, sera exécuté sans provoquer de convulsions en Corée. On dit que, pour faire les choses selon les rites des pays confucianistes, l'empereur de Corée et la famille impériale seront admis dans la famille impériale du Japon. Le père et l'emblème vivant de la nation coréenne seraient ainsi adoptés par le Japon. C'est bien d'une adoption, d'une sorte d'assomption qu'il s'agit, et en effet cette absorption est dans la politique que le Japon poursuit en Corée.

Le gouvernement du mikado veut augmenter la masse de la nation japonaise. Nous en trouvons naguère un indice dans la manière dont le premier ministre du mikado parlait de la nécessité de concentrer les émigrants nippons sur la partie voisine du continent asiatique. Cette volonté de puissance future ne pouvait s'accommoder d'un simple protectorat sur la Corée, d'une simple exploitation économique de la péninsule par les Nippons. C'est la politique d'assimilation qui triomphe. On va sans doute chercher à faire peu à peu, par tous les moyens, des Japonais avec les Coréens.

C'est en cela que la conquête japonaise est unique dans les efforts coloniaux dont l'Asie contemporaine est le théâtre. Partout ailleurs il y a domination, et les idées d'assimilation se bornent à un certain nombre d'efforts d'éducation. En Corée, nous venons de le voir, il y a politique d'assimilation : le dominateur veut faire disparaître les caractères nationaux des dominés. La Corée doit être lentement acheminée vers la mort en tant que nation. Un tel effort ne pouvait être tenté dans un pays asiatique que par un conquérant asiatique tout proche, disposant de nombreux émigrants.

Il sera intéressant de suivre les développements

de ce drame qui fait à la Corée un sort unique en Asie. Les Coréens se résigneront-ils facilement à n'être plus que de la matière première à faire des Japonais! Ne pouvant résister par la force, n'essaieront-ils pas de se conserver par les traditions, la solidarité économique, la culture? Ce peuple mal éduqué et endormi depuis des siècles est, à vrai dire, bien mal préparé à ce long et pénible effort. Cependant il est possible que certains Coréens comprennent la nécessité de le tenter s'ils veulent conserver leur individualité nationale tout en restant dans l'empire du mikado. Les développements de ce côté de la question coréenne seront plus intéressants, et plus longtemps, que les mesures de transition demandées par certaines puissances et consenties par le Japon pour que le commerce étranger ne souffre pas immédiatement de cette annexion de la Corée. Nous verrons d'ailleurs, lorsque les mesures seront exactement connues, comment cesseront l'exterritorialité et le régime commercial dont les puissances jouissaient encore dans la péninsule en vertu de leurs traités avec la Corée indépendante.

LA FRANCE ET L'ÉQUILIBRE NAVAL

EN EXTRÊME-ORIENT

Le « *Speak softly and have a big stick* » du président Roosevelt s'applique à la politique extrême-orientale comme à toute autre et nous engage à nous demander quels moyens d'action nous aurions pour nous rendre désirables comme associés, ou redoutables comme adversaires si une grande crise éclatait dans cette partie du monde. Et comment douter qu'une crise pareille puisse se produire dans l'Extrême-Asie? Les optimismes de commande, sous lesquels se dissimulent de coupables indifférences, ne peuvent empêcher la Chine d'être en fermentation. Arrivera-t-elle, avec toute la bonne volonté qui s'y dépense, à opérer la réforme qu'elle tente? Ce serait une merveille, presque un succès miraculeux. Traversera-t-elle des périodes de long et violent désordre? Personne ne saurait préjuger de la solution de ce gros problème de l'Extrême-Orient. Mais, dans l'un ou l'autre cas, des interventions étrangères, auxquelles nous aurions à participer, pourraient se révéler nécessaires. La Chine, avec l'esprit anti-étranger irréfléchi et passionné qui l'anime, pourrait être entraînée à traiter avec trop de désinvolture les intérêts européens qui se sont constitués sur son territoire. Ou bien, déchirée par des mouvements intérieurs, elle serait menacée par l'intervention de puissances intéressées qui menaceraient d'une manière inacceptable l'équilibre de l'Extrême-Orient. Dans l'un ou l'autre cas, les tiers lésés seraient amenés à se concerter pour intervenir. Il ne s'agirait certes

pas pour la France d'intervenir seule, si loin de la base de sa puissance et à moins que l'Indochine ne soit menacée. Mais avec les grands intérêts qu'elle a en Chine, l'argent qu'elle prête directement et indirectement à ce pays, les travaux publics auxquels elle participe, elle ne saurait, sans déchoir, refuser, le cas échéant, sa part de l'effort nécessaire pour la défense des intérêts occidentaux. Sa situation en Indochine la ferait, qu'elle le désire ou non, partie aux combinaisons de la politique extrême-orientale. Elle pourrait d'autant moins se dérober à sa responsabilité et à ses obligations que l'ouverture du canal de Panama par les Américains va à la fois développer ces intérêts étrangers dans l'Extrême-Asie et les moyens qu'auraient certaines puissances de les défendre.

Quels seraient les nôtres, dans le cas d'une intervention comme celle dont nous venons d'envisager l'éventualité? Tout d'abord, comme le disait récemment l'amiral Fournier dans son livre *La politique navale et la flotte française* : « d'importantes unités, du modèle adopté par toutes les nations, appuyées sur la poussière navale : torpilleurs, contre-torpilleurs, submersibles ». Et l'amiral proclame « la nécessité pour la France, si elle veut conserver sa situation dans le monde, d'avoir une politique navale lui permettant de transporter sa force là où les besoins de l'équilibre se font sentir ».

Or il ne semble pas que nous puissions, dans l'état actuel des choses, transporter cette force nationale en Extrême-Orient. En effet, nous n'avons pas, dans cette partie du monde, un port organisé capable de recevoir les types de cuirassés à vaste rayon d'action qui sont ce qu'on appelle aujourd'hui des unités de combat et qui composeront les flottes de guerre de l'avenir. Ces navires ont un tonnage énorme (20 à 30.000 tonnes), leur longueur est considérable et leur tirant d'eau profond (1). Nos cuirassés s'acheminent vers les dimensions, déjà dépassées au commerce, de 200 mètres de longueur, 11 mètres de tirant d'eau, 20 à 25 mètres de bau. Or, notre unique base militaire, Saïgon, n'est pas faite pour recevoir de pareilles masses. Les rivières au fond desquelles se sont créés nos ports d'arrière-pays, commercialement riches et bien conçus, sont tortueuses et envasées. La plus profonde, celle de Saïgon, n'a pas plus de 9 mètres de fond, et ses coudes ne permettent pas à un navire de 200 mètres d'arriver dans l'intérieur des premiers bras (2).

Il ne faut pas songer, à moins de travaux comportant des dragages et des canaux, coupant les coudes principaux, à faire remonter une flotte moderne vers cet arsenal intérieur.

(1) Les cuirassés prévus pour notre flotte ont 23.000 tonnes.

(2) « L'accès de la rivière de Saïgon est, pour ainsi dire, impossible aux navires dépassant 180 mètres de longueur, et à ceux d'un tonnage moyen dont les qualités de manœuvre ne sont pas irréprochables. »

(PAUL TEXIER, administrateur des Services civils en Indochine : *Le port de Saïgon.*)

L'outillage de l'arsenal de Saïgon comporte un dock de 150 mètres, difficilement accessible pour un navire de cette longueur. C'est un travail de valeur, capable de rendre des services pour des cargos de commerce de belles dimensions moyennes, ou pour un croiseur cuirassé moyen, appelé à être considéré seulement comme auxiliaire dans les flottes qui se préparent.

On peut donc affirmer nettement que les unités dignes d'être comptées dans la constitution d'une division ayant quelque valeur militaire auront de moins en moins, chez nous-mêmes, un refuge leur permettant le long voyage de la moitié du tour du monde; elles ne trouveront donc pas ainsi l'indispensable faculté de se mettre en état afin de servir utilement et efficacement au but pour lequel elles ont été construites.

Et cependant l'étranger nous a donné l'exemple. Les Anglais ont Singapour et Hongkong; les Allemands, Kiao-Tcheou; les Russes, Vladivostock; les Américains Manille et Pearl-Harbour; les Japonais, Formose et leurs arsenaux métropolitains. Les Chinois eux-mêmes parlent d'une grande rade en eaux profondes à aménager.

On objectera à l'idée de la fondation d'un port fortifié que nos alliés les Anglais, au cas de l'action commune envisagée, nous donneraient asile à Hongkong et à Singapour.

Mais Hongkong est en pleine Chine, trop près peut-être du théâtre des opérations à prévoir: poste avancé remarquablement fort, mais peu fait pour prendre haleine ou faire une concentration. Singapour, placé plus en arrière, serait unique, par conséquent sûrement repéré, et trop éloigné pour exercer sur les événements une surveillance efficace, prête à passer en action au besoin.

Notre côte d'Annam paraît bien faite, au contraire, pour servir utilement à de semblables opérations. Ses ports à grands fonds, protégés par de hautes montagnes, ont attiré de tout temps l'attention des marins. La « poussière navale » peut y attendre en sécurité les grosses unités.

Les baies en eaux profondes de l'Annam sont placées, géographiquement, en des lieux tels qu'elles représentent approximativement la moitié du tour du monde à compter de notre base principale de l'Atlantique. Elles s'ouvrent en vue du grand passage des navires de Singapour à Hongkong. Les travaux à faire n'ont rien d'effrayant et s'accordent fort bien avec les intérêts économiques de l'avenir. Quelques batteries y défendraient les bassins de radoub indispensables aux types de navires de la flotte de haut bord que nous commençons à former en France. La flottille de torpilleurs serait là pour défendre les côtes et pour faire la police en attendant son escadre.

La base maritime dont a parlé M. Messimy s'impose à nos études à l'heure qui vient de sonner. Le canal de Suez (1) va permettre aussi

(1) A Suez, on s'organise pour les bateaux de 12 mètres de tirant (BLANCHON, *Revue des Deux Mondes*, p. 824 : La croissance du cuirassé).

bien aux grosses unités des flottes de guerre qu'aux grands paquebots de passer facilement; celui de Panama, construit en vue de forts navires, fera naître les lignes commerciales du tour du monde. On peut prévoir que l'Extrême-Orient va connaître les grands *liners*, les grands paquebots à énormes capacités, qui viendront concourir avec les lignes ferrées, suivant la loi économique de la multiplication des mouvements par la multiplication des communications. Cette évolution n'est pas immédiate; cependant on peut l'envisager comme prochaine. Pourquoi donc, en vue de desservir ces lignes mondiales et de les attirer vers notre colonie, bien placée pour cela, faisant ainsi profiter le peuple annamite des avantages qu'offrent ses côtes, la France ne créerait-elle pas, lentement mais sûrement, sur des plans déterminés à l'avance, un port commercial de ravitaillement et de radoub, tout en l'organisant au point de vue de la défense, au fur et à mesure de l'importance des affaires?

Les situations des docks et bassins pourraient être approuvées par des délégués des services techniques de la Marine et de l'Artillerie, réunis en comité spécial. La rade serait ainsi outillée peu à peu et préparée avec méthode à jouer, au besoin, le rôle de base d'opérations navales, si celles-ci venaient à s'imposer. Au cas où, comme on doit l'espérer, des démonstrations ne seraient pas nécessaires, l'utilisation commerciale du port en justifierait les dépenses.

De toute façon, on ne peut nier que ce serait une œuvre de prudence, la préparation d'un avenir aujourd'hui amplement démontré par des faits dont les avertissements sont à considérer.

Nous devons être certains que le devoir impose à notre nation de ne pas renoncer à assurer en Extrême-Orient le déplacement éventuel d'une partie de notre flotte de guerre, à l'appel et suivant les besoins du concert de nos alliés.

Le monde ne doit pas cesser d'être convaincu que notre pays ne renie pas les idées du passé (1); que sa flotte est mobilisable, de l'Extrême-Occident à l'Extrême-Orient, pour porter au loin l'appoint correspondant au coefficient de ses forces, partout où la cause de la paix du monde l'appellera. Sans quoi, l'idée de la paix inquiéterait, à juste titre, les hommes sérieux. Ils n'y verraient qu'un vague et nébuleux idéal, justifiant pour nous la méprisante appellation, dont Roosevelt, dans sa *Vie intense*, a gratifié certains peuples, du *type flasque* voué à tous les écrasements. Ne serait-ce que pour éviter de perdre ainsi rang et dignité aux yeux des peuples, l'avenir de l'Extrême-Orient, si loin qu'il soit, ne doit pas nous désintéresser. C'est avec raison que le baron de Courcel disait dernièrement, dans sa conférence à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques: « Je comprends que le rôle de la France, si les Français sont à la hauteur des

devoirs qui semblent leur avoir été tracés par la Providence, peut être grand dans le partage intellectuel et économique, dans la suprématie morale, dans l'action civilisatrice à exercer sur le continent et les mers asiatiques. »

Marquis DE BARTHÉLEMY.

LE CHEMIN DE FER DE BANGKOK

A LA MALAISIE BRITANNIQUE

Nous avons publié, au mois de juin 1909, un article sur le chemin de fer qui doit relier Bangkok au terminus septentrional des voies ferrées de la Malaisie britannique, c'est-à-dire à mettre en communications par le rail le Siam avec Singapour. On sait que c'est avec de l'argent prêté par les Etats fédérés malais, protectorats lointains, que le gouvernement de Bangkok doit exécuter ce grand travail. Nous croyons intéressant de donner ci-après le texte du traité anglo-siamois relatif à cet emprunt: nous ne l'avons pas encore publié. Mais disons d'abord que le tracé de Petchaburi, à la nouvelle frontière anglaise comporte environ 920 kilomètres. Il s'en détache trois embranchements: l'un à l'Est sur Nakon Sritamarat (Ligor) de 30 kilomètres environ; le second, également à l'Est, sur Singora (20 kilomètres); et le troisième à l'Ouest sur le port de Trang. On avait songé tout d'abord à couper la ligne principale par une traverse Singora-Trang. Mais on a dû renoncer à ce tracé en raison de la nature accidentée du terrain, et emprunter pour le parcours Singora-Trang une section de la ligne principale.

Trois chantiers ont été ouverts, à Petchaburi, Singora et Trang. Les travaux de terrassement sont entrepris sur une longueur de 300 kilomètres environ. L'activité se porte surtout sur la ligne Singora-Trang, que l'on pense pouvoir inaugurer en 1904.

L'ensemble des travaux durerait environ sept ans. Lorsque la ligne complète sera terminée, Trang ne sera guère qu'à 30 heures de Bangkok, et comme Trang est en relations étroites avec Penang, il sera possible au Siam de recevoir les malles d'Europe en dix-neuf ou vingt jours par cette voie, soit un gain de quatre ou cinq jours sur le trajet actuel.

Voici maintenant le texte de la convention réglant les conditions du prêt consenti par les Etats fédérés malais au gouvernement siamois pour lui donner les moyens d'effectuer ce grand travail:

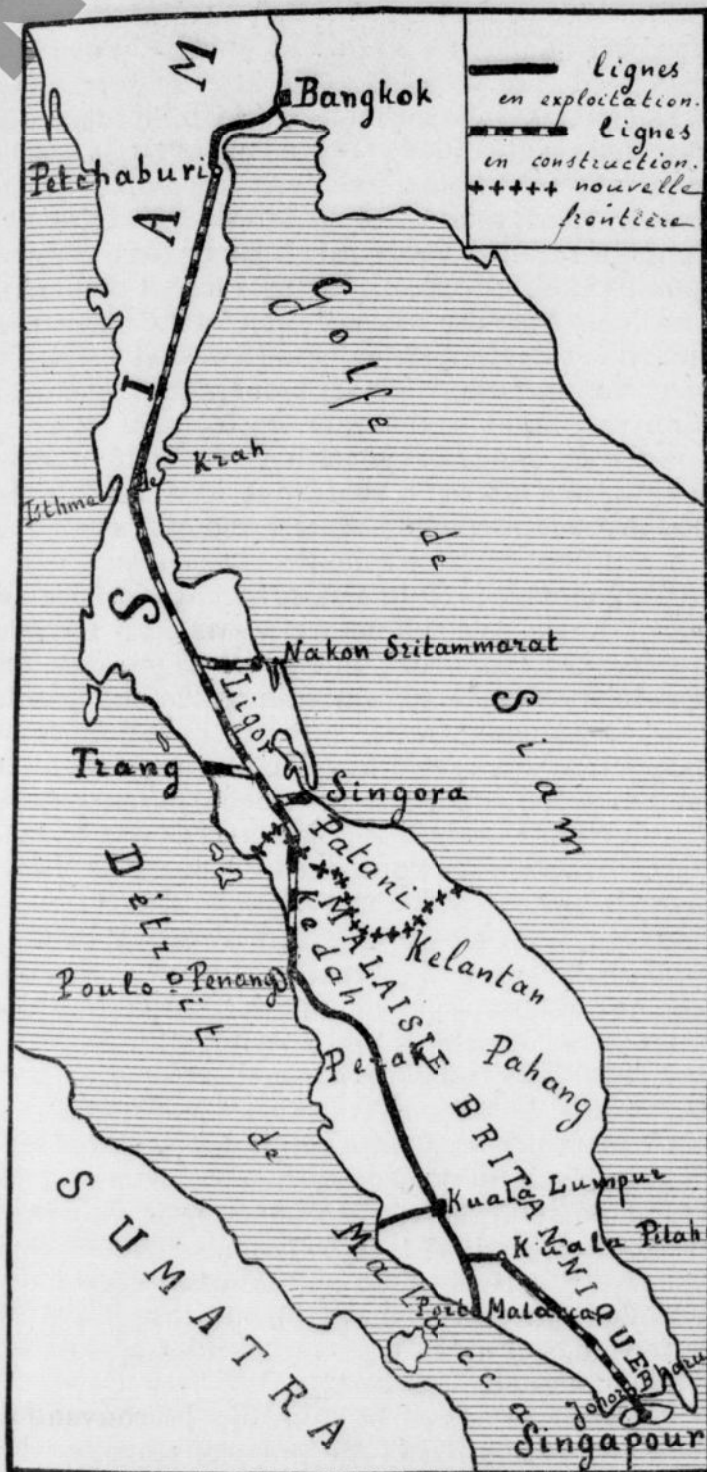
CONVENTION passée le 10 mars 1909, entre le ministre d'Angleterre à Bangkok, représentant les Etats fédérés malais, et le ministre des Affaires étrangères du Siam, représentant l'administration des chemins de fer siamois.

I. — Le prêteur (Etats fédérés malais) s'engage à avancer à l'emprunteur (administration des chemins de fer

(1) Depuis 1793, la France a tenu à s'affirmer de plus en plus l'un des arbitres de la paix du monde. Il semble qu'aujourd'hui cette idée prend corps et que notre rôle s'affirme de plus en plus.

siamois) une somme n'excédant pas quatre millions de livres sterling aux conditions et pour l'objet ci-dessous mentionnés.

II. — L'argent que l'emprunteur recevra en vertu de cette convention sera consacré à la construction, l'outillage, l'entretien et l'exploitation des chemins de fer de l'emprunteur dans les territoires siamois de la péninsule malaise. Cette affectation comprendra tout ce qui est ordinairement accessoire à la construction, l'outillage, l'entretien et l'exploitation d'un chemin de fer (par exemple les lignes de télégraphe et de téléphone, les appointements terminaux, etc).



Cliché du Comité de l'Asie Française

III. — La somme en question sera remise à l'emprunteur à Londres, en paiements partiels, sur les demandes qu'il en fera, sous réserve que l'emprunteur ne pourra demander plus de 750.000 livres par an. Le prêteur se réserve le droit de notifier à l'emprunteur que dorénavant les demandes de versements partiels devront être faites trois mois d'avance.

IV. — L'emprunteur payera intérêt à 4 0/0 sur les sommes effectivement reçues par lui. Les intérêts courent

pour chaque paiement partiel du jour du versement. Ils seront payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

V. — Le paiement des intérêts et du principal sera effectué à Londres.

VI. — L'amortissement de l'emprunt s'effectuera en quarante annuités, d'après le tableau ci-joint. Il devra commencer dans les quinze ans à partir de la présente convention.

L'emprunteur se réserve le droit de rembourser tout ou partie de l'emprunt lorsque dix années seront écoulées depuis la date de la présente convention. Si les remboursements anticipés doivent dépasser les paiements prévus par le tableau d'amortissement, il en sera donné trois mois de préavis au prêteur.

VII. — Pour assurer le remboursement du principal et des intérêts dus en vertu de la présente convention, l'emprunteur donne en garantie les sections du chemin de fer susmentionné, au fur et à mesure de leur construction. En conséquence si, à une époque quelconque, l'emprunteur manque à payer une somme quelconque due en vertu de la présente convention et que le défaut de paiement se prolonge pendant six mois, le prêteur aura le droit d'entrer en possession des sections du chemin de fer terminées en vertu de la présente convention et de les exploiter jusqu'à ce que le paiement ait été effectué. Les bénéfices nets de cette exploitation seront déduits des sommes dues par l'emprunteur.

VIII. — Le produit de l'emprunt devant être employé à l'objet spécial mentionné à l'article 2, il est convenu que jusqu'à complet achèvement des lignes à construire en vertu de la présente convention, leur construction, leur outillage, leur entretien et leur exploitation demeureront distincts de ceux des autres chemins de fer de l'emprunteur.

IX. — L'emprunteur tiendra les livres et comptes nécessaires pour indiquer à toute époque combien il a été dépensé sur les sommes reçues du prêteur en vertu de la présente convention. Ces livres et comptes seront ouverts à l'examen du prêteur à toute époque raisonnable de manière à lui permettre de s'assurer que l'argent avancé par lui a bien été employé aux objets pour lesquels il a été prêté.

L'administration des chemins de fer des Etats fédérés malais aura la faculté d'inspecter les plans relatifs au tracé, sectionnement, cahiers des charges et devis du chemin de fer, au nombre et à l'emplacement des voies de garage, gares, bifurcations, abris, signaux et autres travaux, au fur et à mesure de l'avancement des levés et dessins.

On remarquera le droit de contrôle et les gages que se réserve le prêteur. Sans doute le gouvernement de Bangkok, bon ménager des deniers publics, n'a-t-il pas hésité à souscrire ces clauses dans la conviction où il est que sa solvabilité ne cessera à aucun moment d'être parfaite. Quoi qu'il en soit, il y a là, de la part du Siam, une marque de confiance à l'égard de ses voisins britanniques, lesquels n'ont pas été plus désintéressés que nous puisqu'ils se sont fait aider par le Siam, Kelantan, Trengganou et Kedah, que nous pourrions invoquer comme un précédent le jour où nous aurions à proposer au gouvernement de Bangkok notre collaboration pour l'établissement de voies ferrées dans les territoires siamois où les traités nous confèrent certains droits en ce qui concerne ces travaux publics : un arrangement analogue sinon identique entre l'Indochine et le

Siam serait particulièrement indiqué le jour où on voudrait construire la partie siamoise du chemin de fer projeté, mettant en communication le grand bief navigable du Mékong, en amont des rapides de Kemmarat avec le cours maritime de ce fleuve.

L'Effort Scolaire au Hounan

On a déjà pu lire dans l'*Asie française* un certain nombre d'études sur les efforts qui se dépensent en Chine pour l'instruction publique. Nous croyons intéressant de publier ci-après les passages que M. Rocher, membre du corps des douanes chinoises, prématurément disparu, et fils du consul qui a marqué dans l'œuvre française en Chine, a consacrés à la question scolaire dans un long et intéressant rapport qu'il rédigea à la suite d'une consciencieuse enquête sur la situation du Hounan. On verra qu', moins pessimiste que d'autres en ce qui concerne l'avenir, M. Rocher n'en confirme pas moins ce qui a déjà été dit sur l'incohérence qui a marqué jusqu'ici l'effort scolaire de la réforme chinoise.

L'ouverture d'écoles de modèle européen s'est heurtée dans la province, comme ailleurs en Chine, au sentiment traditionnel de la masse, de ceux que nous appellerons les bourgeois. La méfiance inspirée par les choses d'Occident et l'esprit de routine sont les deux géants que les progressistes ont dû vaincre. De plus, s'est présentée la question du recrutement des étudiants. Pour mettre leurs établissements en vogue, les intéressés ont cru bon de payer leurs élèves, de sorte qu'être étudiant devint une vraie fonction. Or, pour bâtir les écoles, payer les professeurs et les élèves, il fallait des fonds que seule la générosité publique pouvait procurer. Sur cela il ne fallait que peu ou point compter. Les fonds provinciaux furent mis à contribution sous prétexte de subvention temporaire, car chacun pensait qu'au bout de quelques mois ces écoles seraient populaires et que les gens bien placés non seulement enverraient leurs enfants, mais encore paieraient le prix de la pension. L'espoir des organisateurs était que ces nouvelles écoles, où l'on enseignait au jeune Céleste des choses pratiques, prouveraient aux indécis ou ennemis l'excellence de leur système. Il faut reconnaître qu'un moment cet espoir put être nourri; mais, quand fut prise la décision obligeant les écoliers à payer une pension, ce fut dans tous les districts un tolle général, presque une révolution, et les écoles instantanément se vidèrent. Avec l'absence d'élèves survinrent le manque d'argent et l'arrêt des subventions, événements qui causèrent la fermeture d'un grand nombre d'institutions et qui poussèrent les résidents européens à croire à la débâcle scolaire. A la louange des fondateurs du nouveau système, nous devons dire qu'ils ne se sont point découragés et qu'ils ont lutté contre la mauvaise chance avec un acharnement inattendu. Certaines écoles ont été rouvertes et, bien que les fonds

fussent bas, l'on essaya de remonter le courant contraire en recevant des élèves gratuits. Au lieu de leur donner un traitement de fonctionnaires, ils furent seulement logés et habillés. La nourriture était laissée à leur charge. Nous savons de combien peu un Chinois se peut contenter, aussi ne devons-nous pas trop nous étonner que cette organisation nouvelle, même dans ce qu'elle a de restrictif comparativement aux méthodes premières, ait obtenu un certain succès. Ceux qui réellement voulaient étudier se présentèrent devant leurs professeurs et travaillèrent, formant une sorte de noyau vraiment ouvrier. Pour des raisons de politique scolaire, si cette expression peut être employée, quelques élèves furent admis et pensionnés. Nous n'avons pu avoir la claire explication du fait; aussi nous bornerons-nous à penser qu'il y faut voir le résultat d'influences mandarinales. En tous cas, nous devons estimer que les étudiants présents feront œuvre meilleure que leurs prédécesseurs car, au lieu d'obtenir le titre d'étudiants à seule fin d'être entretenus, ils sont venus volontairement et avec la volonté d'apprendre.

Le succès numérique des écoles est en tous points très inférieur en 1908 à celui de l'année précédente; néanmoins nous sommes assurés que les résultats seront meilleurs.

C'est dans le recrutement actuel des écoles qu'il faut voir le mouvement en avant, car il est à noter que les moyens mis à la disposition des directeurs d'établissements ne permettent pas de professer à une grande quantité. Un bon corps enseignant fait tout à fait défaut: les professeurs sont d'occasion; ils ne possèdent qu'imparfaitement les matières qu'ils sont chargés d'enseigner et ignorent totalement l'art d'expliquer et de faire comprendre à leurs élèves les théories ou vérités qu'ils ont à démontrer. Malgré cette infériorité flagrante du corps enseignant, les résultats ne paraissent pas négligeables. Malheureusement il n'y a qu'un très petit nombre d'individus capables d'exposer des rudiments même élémentaires de science. Les professeurs européens sont rares et depuis la mort d'un Américain engagé par les deux principales écoles de Tchangcha il n'y en a pas. Les Japonais semblent avoir conquis les faveurs et la confiance, sans doute en raison de leurs exigences moindres, car en fait leur enseignement est défectueux. Ils professent par interprètes, d'où lenteur considérable et souvent source de mésinterprétation. En sciences exactes, basées sur des faits indiscutables et engendrés toujours par les mêmes causes, nous reconnaissons que les Japonais pourraient obtenir des résultats; mais, comme pas un professeur ne possède la langue chinoise, et que tous doivent, rappelant le dernier acte du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, avoir recours à un truchement pour apprendre aux jeunes Célestes que l'eau est formée de deux parties d'hydrogène pour une d'oxygène, les progrès sont désespérément lents. Il va sans dire que, lorsqu'il s'agit de la propagation des langues étrangères, notamment

de l'anglais, les classes sont une vraie comédie, et les jeunes Chinois apprennent une caricature de l'anglais. Sans tenir compte de la grammaire qu'ils ne possèdent pas parfaitement, ils n'ont pas la moindre idée de la prononciation. Comme tout peuple neuf, les Japonais ont un vernis d'un peu de tout; et sont professeurs, non seulement à Tchang-cha mais à Changhaï et même au Japon, des jeunes gens que nos appariteurs des Facultés parisiennes annihileraient. Nos jeunes bacheliers munis de leur « peau d'âne », comme disait Paul Bert, ou de leur « brevet de bêtise », comme l'assurait certain ennemi du baccalauréat, sont, comparés à ces vénérables professeurs, de vrais phénix. Nous sommes persuadés qu'ils auraient droit au Japon et dans certaines écoles japonaises du Céleste empire, non seulement au rang, mais au traitement et aux honneurs de nos gloires du corps des professeurs de facultés.

*
*
*

Le nouveau système scolaire fut imposé par l'édit impérial de 1903; et le gouverneur de la province Chao Erh Hsüan, en faisant son possible pour obéir aux ordres de Pékin, excita la colère de la classe dirigeante. Il eut contre lui, non seulement la caste des gens aisés et par suite susceptibles de rendre des services à l'enseignement, mais encore le parti conservateur. Ce parti s'appuyait d'une part sur le respect des classiques, mentionné plus haut, et d'autre part sur le fait indiscutable, que les étudiants avaient une prétention trop grande de vivre en dehors et contre les lois. Grisés par leur titre, ces universitaires en herbe se croyaient les vrais maîtres de la Chine et prétendaient diriger tout à leur guise. Un autre fait militait en faveur des ennemis du nouveau système: nous voulons dire les idées révolutionnaires propagées par les étudiants venus de l'étranger et spécialement du Japon. A ceux qui parcourent les journaux chinois, il est tous les jours permis de constater que les étudiants célestes à Tokio ont envoyé une pétition au trône demandant le retrait de tel ou tel vice-roi, parce que ses habitudes ne s'accordent pas avec leur manière de voir. Ceux qui sont revenus de l'étranger ont souvent marqué leur retour par un acte d'insubordination ou de révolte éclatante. En 1906, pour ne citer qu'un exemple local, les étudiants de Tchang-cha enterrèrent comme un martyr en grande pompe sur la montagne sacrée Yolou, malgré les ordres des mandarins, un de leurs collègues nommé Ts'eu T'ieu Houa qui s'était suicidé en guise de protestation. Le superintendant des écoles est insulté, malmené par un professeur révolutionnaire et ses élèves. Quand on poursuit l'enquête, on apprend que l'inspecteur a étudié au Japon et qu'il est par conséquent le dernier cri ou fruit éclos du nouveau système. En présence de faits semblables, nous ne pouvons pas ne pas sympathiser avec les conservateurs et d'un autre côté admirer les efforts des progressistes.

A ces raisons d'ordre social sont venues s'ajouter la pauvreté des fonds et la difficulté de se procurer un bon corps enseignant.

Pendant 1907, beaucoup d'écoles ont fermé leurs portes alléguant leur pénurie d'argent. L'ancien système d'éducation ne demandait que peu ou pas de frais et aucun système de revenu n'était prêt quand arriva le changement. La masse désirait des écoles, mais ne tenait aucunement à en faire les frais. Pour répondre aux exigences du nouveau programme, il fallait des fonds plus considérables et personne ne se sentait disposé à résoudre le problème en donnant de l'argent. La vieille école de Yolou avait une subvention annuelle de 4.000 taëls administrés par le tao taï du sel. Le directeur de l'école touchait sur cette somme 500 taëls comme salaire, et les 130 élèves enrôlés avant la construction de la nouvelle école recevaient des émoluments provenant de la même source. Nombre d'autres grandes écoles n'avaient aucune subvention pour leurs débuts et cependant les écoliers prétendaient être pensionnés par le gouvernement. Maintenant l'on tend de plus en plus à faire payer pour l'enseignement et la pension. Le rapport du département de l'Instruction nous apprend qu'à l'école supérieure de Yolou ne sont désormais donnés gratis que les uniformes et les souliers.

Les écoles officielles ou privées qui ont institué un droit de pension ont une tendance à l'augmenter. Certaines institutions comme celle appelée Chih Yeh (Tchang-cha) eurent de la peine à ravoïr leurs élèves et c'est pour cette raison qu'elles tardèrent à rouvrir leurs portes.

Bien que les dons privés soient relativement nombreux et élevés, l'on ne peut cependant là-dessus édifier tout un système scolaire. Et tant que les mandarins n'auront pas un moyen certain de revenus, la question financière restera insoluble pour eux. Nous devons citer, comme œuvres philanthropiques, l'école Mingteh, à Tchang-cha, et l'école secondaire privée de Tchang-teh. A l'école Mingteh se trouvaient, en 1906, 464 écoliers et 35 professeurs dont 2 Japonais et 1 Américain. Quatre cours étaient suivis, cours primaire, secondaire, normal et spécial. Jusqu'à cette année, cette école recevait une subvention du gouvernement. L'école de Tchang-teh, qui est très prospère, est entièrement soutenue par la générosité d'un riche Chinois.

Nous avons énuméré là quelques-unes des difficultés auxquelles se sont heurtés les partisans d'un enseignement selon la conception occidentale. Comme tous les débutants, les directeurs d'écoles n'ont pas songé que pour enseigner il faut avoir des professeurs, c'est-à-dire des personnes capables d'instruire. Quand le nouveau régime fut adopté, il fallut accepter comme professeurs avec de gros salaires des individus qui n'avaient eux-mêmes aucune instruction. Et, s'il est sans doute comique d'assister à une leçon faite par un de ces maîtres d'occasion, l'on ne peut cependant s'empêcher d'avoir un réel serre-

ment de cœur en voyant que des individus désireux d'apprendre ont à entendre les incorrections débitées par un ignorant décoré du nom de professeur. Les gouvernants ont immédiatement senti la nécessité d'un bon corps enseignant ; c'est pourquoi ils ont, dans tous les grands centres, créé des écoles normales où de jeunes Chinois sont entraînés et préparés à aller à l'étranger parachever leur éducation. Il va sans dire que les progrès seront lents et qu'ils ne se manifesteront pas immédiatement ; néanmoins les mesures sont prises pour donner satisfaction à la soif scientifique des générations à venir. L'on concevra plus aisément les raisons de cette lenteur si l'on songe que le Hounan peut fournir 2 millions d'écoliers et que, pour pouvoir leur donner une instruction suffisante, une armée de 40.000 maîtres sera nécessaire.

Le nombre des élèves originaires de la province envoyés à l'étranger est considérable, et en 1905, un étranger note que 205 individus étaient soutenus par le gouvernement. Cinquante et un avaient pour mission d'étudier le système d'éducation au Japon, 54 devaient poursuivre des études générales tandis que le reste se consacrait aux sciences militaires, aux mines, à la police et aux chemins de fer. Durant cette même année 1905, 8.620 étudiants chinois étaient à Tokio, et la province du Hounan venait en tête avec 17 0/0 du total. Des 205 mentionnés, trois étaient en Belgique et trois en Amérique où ils étudiaient les mines. Tout le reste se trouvait au Japon et subissait plus ou moins l'influence des camarades révolutionnaires. Les idées subversives devinrent si puissantes et inspirèrent tellement d'actes dangereux que les officiels songèrent à arrêter les envois à l'étranger. Ils ne demanderaient pas mieux que de les dépêcher ailleurs, en des contrées où ils pourraient recevoir une éducation meilleure, mais la question financière ici encore les empêche de faire réellement bonne œuvre. Des conversations que nous avons eues avec des Chinois ou bien encore avec des Européens ayant ouvert des écoles, il ressort nettement que les officiels sentent l'absolue nécessité d'envoyer leurs étudiants en Europe ; mais les fonds à leur disposition ne leur permettent pas de faire face aux frais du voyage et à l'entretien soit à Paris soit à Londres. Au Japon tout est meilleur marché et la somme presque insuffisante pour subvenir à un seul étudiant à Paris permet d'offrir une bourse à trois personnes pour un séjour plus prolongé dans le pays du mikado.

L'envoi des étudiants a un autre désavantage plus important au point de vue pédagogique. La plupart du temps les malheureux boursiers, ainsi envoyés au dehors pour se gaver des choses étrangères, ignorent totalement la langue du pays qu'ils ont à étudier. Pour que leur mission fût fructueuse, il faudrait qu'on leur donnât le temps d'apprendre d'abord la langue et ensuite de se mettre au travail ; or pour des raisons d'économie de temps et d'argent ce point essentiel est volontairement ignoré.

La venue en Chine et spécialement au Hounan de professeurs étrangers permettrait-elle de parer à ces inconvénients capitaux ? Pour les mêmes raisons cet appel à l'étranger ne donnerait aucun résultat satisfaisant. Les professeurs ignoreraient le chinois et les salaires très élevés exigés par eux grèveraient trop lourdement le budget de l'instruction publique. Les officiels ont songé à faire venir des Européens ou des Japonais, mais les résultats ne les ont pas encouragés. En 1901, il y avait dans la province un déficit de 32.000 professeurs sur le nombre qui serait nécessaire, et à l'heure actuelle il existe encore, moindre sans doute ; malgré les efforts faits, le vide n'a pu être comblé. Dans les écoles supérieures les Japonais enseignants formaient les 20 0/0 du professorat ; cette année à la suite d'une diminution de salaire, de licenciements, etc., ils n'en forment plus à peine que les 10 0/0.

Ainsi se présente *grosso modo* la question des écoles au Hounan. Nous ne pouvons prévoir quand seront résolues les difficultés inextricables que nous avons énumérées ; nous pouvons cependant affirmer qu'un jour l'instruction sera établie et fleurira. Les officiels et la classe dirigeante veulent aller de l'avant. Rien, nous avons l'histoire à notre appui, ne peut arrêter les aspirations d'un peuple. Le jour où les écoles auront conquis leur place, produit de bons élèves, nous assisterons à un mouvement que nul n'aurait prévu il y a quelques années. La Chine sortira de son sommeil et très probablement encore le Hounan tiendra la tête du mouvement.

* * *

Dans la plupart des écoles, l'anglais est étudié ; quelques-unes ont le français au programme et, si nos informations sont bien prises, cette dernière langue était enseignée par un Italien qui lui-même la possédait imparfaitement. Les conditions d'admission, soit au point de vue des connaissances soit au point de vue de la pension, sont très acceptables. Les classiques chinois font la base de l'examen d'entrée parce que les promoteurs du nouveau système ont sans doute voulu les maintenir en honneur et aussi calmer les appréhensions des conservateurs.

L'établissement dans lequel l'enseignement paraît réparti avec une certaine méthode est l'Ecole technique où certaines classes sont entièrement données à l'anglais, d'autres au français, etc. Le cours a la valeur d'un cours moyen et le but poursuivi par les fondateurs n'est autre que la préparation des étudiants à suivre les cours d'une école supérieure où ils pourront recevoir un enseignement pratique. En France, nous avons les écoles préparant à celle des Arts et Métiers. La limite d'âge pour l'admission est de 14 à 18 ans et les cachets relativement bon marché, si l'on songe qu'au cours du jour 30.000 sapèques font à peu près 27 dollars ou 70 francs par an. Les cours durent quatre ans, et il est à regretter que cette école qui a environ

160 élèves ne soit pas très favorisée quant aux professeurs (1).

L'école Mingteh mérite un examen particulier parce que quatre cours y sont professés à des prix différents et que c'est aussi là que viennent se parfaire les étudiants de l'école de Tchang-teh. Les élèves, au nombre d'environ 464, sont répartis entre le cours primaire de 8 à 12 ans, le cours moyen de 12 à 16, le cours normal et le cours spécial, sans limite d'âge. Le prix pour chaque enseignement respectif est par an de 32 dollars. Le cours normal reçoit un subside du gouvernement et le cours spécial coûte 40 dollars. Les professeurs chinois sont au nombre de 32, avec deux Japonais, et sous peu un Américain spécialement engagé. Nous devons enfin attirer l'attention sur l'existence, à Thang-cha, d'une école de filles où 200 élèves apprennent non seulement leurs droits mais à parler les langues étrangères sous la surveillance de seize professeurs dont deux sont des Japonais. Le cours primaire revient à 36 dollars par an, le normal à 46 et tous deux durent trois ans.

Nous avons à dessein laissé de côté quelques écoles très importantes car elles méritent une étude assez approfondie. La fondation de ces nouveaux établissements, la réforme des anciens montrent que les hommes chargés de l'enseignement n'ont point perdu de vue la nécessité de spécialiser certains de leurs élèves. Parmi ces institutions nous citerons :

L'École supérieure de Yolou, l'École Tch'iou Tchoung, l'École normale, l'École Shih Yeh, l'École Kao Teng Tsueh T'ang, l'École de droit, l'École d'agriculture, l'École d'industrie.

Dans toutes ces écoles, à l'exception de celle de droit et de celle d'agriculture, l'anglais est enseigné; et dans la plupart, sur 30 heures par semaine, 8 à 12 heures de classe sont consacrées à la langue anglaise. Toutes, excepté l'École de droit, ont au programme la gymnastique et les exercices militaires. Toutes les sciences qui peuvent intéresser l'homme sont étudiées et naturellement chaque école professe une spécialité indiquée par son nom même.

L'École d'agriculture étudiera : la formation des terrains, le ver à soie, son élevage, etc. ;

L'École de droit : économie politique, japonais, digeste des lois (droit commun, droit civil et criminel, droit international, l'art de gouverner, etc.) ;

L'École industrielle : rendement des pompes, effet des poudres à blanchir, tapis, métiers à tisser, machines à frapper le cuivre, sabres, étoffes variées.

L'École normale ajoute à son programme la psychologie.

* *

Il résulte d'un rapport aimablement prêté par M. Gage, directeur du Yale Mission College (Amé-

(1) Le professeur de français, un Italien, ne peut plus donner de leçons et des deux Japonais un seul reste.

ricain) que l'on doit ajouter aux causes d'insuccès exposées plus haut le manque de bons livres. La « Commercial Press » multiplie les éditions de livres hâtivement préparés. L'effort et les résultats mêmes sont surprenants, mais du jour au lendemain l'on ne peut créer un vocabulaire technique pour une langue qui n'en a pas. Il est curieux, amusant, mais aussi pénible de voir comment les auteurs s'efforcent de traduire le son des mots anglais en caractères chinois. Quiconque pénètre dans le magasin de la Presse Commerciale de Tchang-cha ne peut qu'admirer et s'étonner de la production de livres de classe. Si l'on parcourt un livre destiné à familiariser les jeunes Célestes avec l'anglais, l'on remarque l'effort considérable quoique hâtif; mais l'on souffre en voyant les monstruosité inévitables qu'entraîne la traduction de la prononciation anglaise en mots chinois ayant un son parfois similaire, mais une signification diamétralement opposée. Rares sont les livres d'histoire, de sorte que les élèves doivent écouter le récit de leur professeur. Or ce moyen d'enseignement n'a d'efficacité que si, au sortir du cours, l'écolier ayant pris des notes les relit, effort qu'on ne peut exiger d'un élève chinois, car ils ne savent pas travailler tout seuls.

Malgré ces entraves, les élèves trouvent le moyen d'apprendre quelque chose. Pris en bloc et en théorie, le système scolaire, tel qu'il est institué au Hounan, présente un tout compact et méthodique; néanmoins beaucoup d'incohérence existe. La gradation des écoles est mal définie, toutes les écoles semblent vouloir prétendre préparer leurs élèves aux mêmes grades que l'école, dite supérieure. Nous sommes convaincus que le jour où le gouvernement aura assigné aux écoles de rang inférieur un programme défini qui pourra être poursuivi dans l'école moyenne et de là dans l'école supérieure, en un mot quand aura été créée une filière, les résultats seront meilleurs, et les écoles de gouvernement à même de pleinement réaliser leur but.

* *

À côté des écoles chinoises se sont ouverts des établissements dirigés par des Européens, et inutile de dire que la plupart des chefs sont missionnaires. Le succès des écoles ouvertes par des missionnaires ne peut être que médiocre en comparaison de la population. Tout d'abord il faut partir du principe que les indigènes conserveront envers elles une certaine méfiance. Ceux qui assisteront aux cours perdront leur liberté d'esprit vis-à-vis d'eux-mêmes, et vis-à-vis des autres. Vis-à-vis d'eux-mêmes, ils se sentiront presque obligés de prêter une oreille attentive aux paroles du pasteur. Vis-à-vis des autres, ils perdront de leur prestige, la « face » en quelque sorte, parce que renégats. D'un autre côté, les professeurs ne sauront peut-être pas toujours conserver « l'objectivité » pure qui est nécessaire. En outre, le nombre des sectes en présence inspire inévitablement quelque défiance aux Chinois.

Pour que ces écoles fleurissent, il faudrait qu'un seul nom couvrit tous les propagateurs de la foi. Le Chinois qui entend parler de wesleyens, de presbytériens, etc., ne peut s'empêcher de remarquer que pour une même croyance bien des écoles différentes sont établies. Il sait parfaitement que toutes ces sectes, sans vivre en lutte ouverte, ont des querelles intestines plus ou moins vives et dès lors sa méfiance est éveillée. Il perd confiance et naturellement, s'il a des enfants, il hésitera à les envoyer à ceux qui sont les uniques représentants de la science européenne. Il serait bon pour la cause scolaire protestante que l'union de toutes les Eglises fût faite et que tous les directeurs d'écoles s'entendissent pour suivre un programme déterminé, qui préparerait plus ou moins les élèves à suivre un cours supérieur donné, par exemple, par une autre mission. Si à Tchang-cha le Yale College dirigé par M. Gage était accepté comme institution supérieure, les autres missions par une préparation graduelle permettraient de former un groupement scolaire, un noyau universitaire, qui alors aurait chance de prospérer. L'université américaine de Yale serait heureuse de pouvoir fonder à Tchang-cha une université sœur; mais pour cela, il est indispensable que les wesleyens, presbytériens, unionistes, etc., consentent à se répartir le travail de la préparation à l'École supérieure. Il faut se dépouiller d'un amour-propre mal placé et, puisque tous croient travailler au bonheur de la Chine, ils doivent commencer par montrer que leur but à tous est le même et pour cela donner l'exemple de l'harmonie.

Quelle que soit la solution des démarches faites par les membres du Yale College pour obtenir l'union, nous doutons fort du succès de l'école. Le temps et la protection des mandarins sont les deux facteurs premiers à posséder. Si les élèves sortant diplômés du Yale College peuvent concourir pour les places officielles, l'université projetée connaîtra peut-être les douceurs du succès.

Comme conclusion, nous dirons que de toutes parts sont faits de considérables efforts pour l'instruction des Chinois. Malheureusement le gouvernement manque de moyens d'action et les Européens les possédant ont à conquérir la confiance. Nous sommes persuadés que les jours ne sont pas loin où le Hounan arrivera à avoir des écoles sérieuses; mais nous croyons que, seules, les écoles locales chinoises pourront s'attribuer la gloire du triomphe.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

L'ANTAGONISME DES ARABES ET DES TURCS

Au lendemain du rétablissement de la Constitution dans l'Empire ottoman, on eut un instant l'illusion que le nouveau régime allait réunir dans un même élan d'enthousiasme les bonnes volontés de toutes les nationalités, voire même de toutes les religions. Nul ne se dissimulait sans doute que les difficultés seraient grandes : des conflits éclatèrent de bonne heure au point de vue religieux. Sans parler de la question des églises de Macédoine, qui est une question purement locale et qui d'ailleurs n'est pas encore résolue, deux grandes lois étaient en discussion à la Chambre des députés : l'une s'occupait de l'incorporation des chrétiens dans l'armée, l'autre établissait l'unité d'enseignement dans tout l'empire. Les luttes prirent de suite de grandes proportions, et les patriarches des divers rites orientaux donnèrent plus d'une fois leur démission ou tout au moins menacèrent de la donner, afin de créer des difficultés au gouvernement ottoman. La question d'enseignement reste encore pendante : au point de vue militaire, l'incident est virtuellement clos et la Chambre a repoussé avec juste raison les projets des chrétiens, des Grecs surtout, qui voulaient ne pas être mêlés aux musulmans et former des régiments distincts. Le gouvernement avait pesé de tout son poids dans la balance; c'était, en effet, pour lui un grave danger de laisser les chrétiens grouper des centres d'opposition armés. Dans l'intervalle de ces pénibles discussions, les massacres d'Adana éclatèrent terribles : Abd ul Hamid essayait de reconquérir son pouvoir absolu par l'excitation au fanatisme de ses sujets musulmans. Ces tristes événements ont laissé subsister jusqu'à maintenant un grand malaise, et on peut dire aujourd'hui avec certitude que l'union des chrétiens et des musulmans en Orient est une chose irréalisable. Il suffit d'un événement souvent mal interprété pour créer des dissensions profondes. C'est ainsi qu'en Egypte les Coptes désertent les rangs du nationalisme depuis l'assassinat de leur coreligionnaire Boutros pacha Ghali : on peut affirmer pourtant, sans risquer d'être démenti, que le geste d'El Wardani ne fut à aucun moment un crime religieux. A l'heure actuelle, la scission est complète en Egypte, car les nationalistes ne pardonneront jamais aux Coptes d'avoir acclamé l'ex-président Roosevelt, dont le violent discours, à l'Université égyptienne du Caire, parut être, du côté copte, la seule réponse à faire à l'acte d'El Wardani.

Malgré tout, certains Orientaux furent assez longtemps dupes des accès d'enthousiasme des premiers jours de la liberté à Constantinople : en décembre dernier, une revue égyptienne non musulmane, mais à tendances islamophiles très marquées, *el Hilal*, fit paraître les lignes sui-

vantes (1) : « La Constitution proclamée, les Arabes, les Turcs, les Arméniens, les Grecs échangent des poignées de mains, le cheikh musulman et le prêtre chrétien s'embrassent, la joie est générale. » Cette assertion était complètement fautive et seule, la Constitution pouvait se permettre de parler de l'Union de tous les Ottomans sans distinction de religion.

Mais, d'autre part, rien ne pouvait faire prévoir une scission quelconque dans le bloc islamique : de prime abord, aucun motif sérieux de mésintelligence n'apparaissait. D'ailleurs, en fait, on pouvait constater combien l'accord était complet entre les diverses races de religion musulmane. Cependant, les véritables éléments d'appréciation faisaient défaut, car c'est sur le dos de l'étranger que l'entente des Arabes et des Turcs, pour ne citer qu'eux, s'était faite et existe encore. En effet, reportons-nous au moment où l'Autriche procéda à l'annexion de la Bosnie-Herzégovine : le boycottage autrichien, avec la complicité plus ou moins officielle du gouvernement ottoman, s'étendit avec une rapidité et un ensemble étonnants dans toutes les contrées islamiques. La presse fit une grosse propagande et de Constantinople à Aden, du Caire à Bagdad, le mouvement anti-autrichien devint très aigu : ne se rappelle-t-on pas qu'à Djedda, le port de la Mecque, il fallut l'intervention des autorités consulaires pour faire décharger un navire autrichien. Aujourd'hui, le monde musulman a les yeux fixés d'une façon menaçante sur la Grèce, à cause de cette interminable question crétoise, et on peut être certain que tous les musulmans seront unis toujours dans leur haine contre les Grecs. Ils n'en resteront pas là ; les personnes qui ont séjourné ces mois derniers dans le Levant se sont vite aperçues des progrès rapides de la xénophobie des indigènes : en Egypte, notamment, ces derniers font bien peu de distinction entre les Anglais et les autres Européens, qu'ils englobent dans une haine commune. Bornons-nous à rappeler ici les manifestations qui suivirent le vote de l'Assemblée générale sur le canal de Suez. Un des correspondants du Bulletin n'écrivait-il pas aussi d'Alep tout récemment ces lignes significatives (2) : « L'hostilité contre l'étranger semble grandir lentement à Alep comme dans tout l'empire. » Personne n'a oublié non plus les incidents de la discussion à la Chambre ottomane de la concession de la compagnie Lynch. Nous avons relaté ici même les manifestations qui eurent lieu à Bagdad, à ce propos ; c'est aussi dans cet Irak arabe, que s'est répandue cette protestation contre les projets d'irrigation de sir William Willcocks, que nous signalions dans nos derniers numéros du Bulletin.

Mais la haine de l'étranger n'a jamais eu pour effet de résoudre dans un pays les problèmes de politique intérieure : en Turquie moins qu'autre part. Depuis que l'empire ottoman s'est constitué comme grand empire islamique, soit depuis les

premières années du XVI^e siècle, il n'a fait que subir des amoindrissements de territoire, causés par des séries de révoltes, dont le gouvernement central ne pouvait venir à bout. Il est vrai que le territoire avait été agrandi d'une façon toute religieuse, s'il est permis de s'exprimer ainsi : par exemple, en 1517, quand le sultan Sélim eut vaincu le sultan d'Egypte, il devint par ce fait même khalife de l'islam, protecteur des deux villes saintes, la Mecque et Médine, et toute l'Arabie dut faire acte de soumission au nouveau vainqueur. Le Hedjaz était habitué : il est piquant de voir que cette province, qui est véritablement le pôle de l'islam, n'a jamais pu être durant de longues années le siège de son gouvernement. Dès la première moitié du premier siècle de l'hégire, Damas devenait la capitale de l'empire musulman ; Bagdad prenait sa succession et, au XIII^e siècle, c'est au Caire que le khalife réside : enfin, depuis le XVI^e siècle, la direction de l'islam vient de Constantinople. Mais, on comprend sans peine que ces changements de capitales aient pour cause les victoires successives des clans ou des races qui se disputaient l'autorité suprême.

Mahomet, fondant son pouvoir, est obligé de s'expatrier ; quittant la Mecque, il vient se réfugier à Médine, et les luttes sont bien vite engagées entre ces deux villes. Après sa mort, il s'agit de savoir si sa succession reviendra à ses descendants, et des guerres éclatent entre les Alides et les Omeyyades : ces derniers, vainqueurs, vont résider à Damas, mais ne peuvent empêcher, durant les premières années de leur pouvoir, qu'un anti-khalife se lève à la Mecque, et que les provinces mésopotamiennes jurent fidélité aux Alides. Les Abbassides, venant ensuite, sauront tirer parti des idées professées dans la région du Tigre et de l'Euphrate et réussiront à fonder le khalifat de Bagdad qui sera florissant jusqu'à l'arrivée d'Houlagou, en 1258. Vers la fin de ce khalifat, les Turcs avaient fait leur apparition à la cour de Bagdad et sous le nom d'amir el oumara, le chef de la garde turque possédait un pouvoir que l'on a souvent comparé à celui de nos maires du palais, les khalifes s'adaptant très bien au rôle de rois fainéants. D'ailleurs, ceux qui voulaient être actifs étaient rapidement réduits au silence : vers le milieu du X^e siècle, il y avait à Bagdad trois khalifes déposés et privés de la vue.

L'élément turc devint donc prédominant dans la direction effective du monde musulman ; mais les tribus arabes de la péninsule ne subirent pas ce joug sans se révolter. « Jamais les Turcs n'ont dominé en fait toute la péninsule arabique. Nomades ou sédentaires, les Arabes ne sont pas en vain les descendants des guerriers qui portèrent le Croissant jusqu'aux frontières de l'Inde et jusqu'aux plaines poitevines. Toujours ils ont réussi à sauvegarder l'autonomie de leurs tribus. Entre les Turcs et eux il n'y a eu ni fusion ni entente sincère (1). » Entre les deux races, c'est depuis des siècles une lutte très vive, qui, après

(1) *L'Asie Française*, 1909, p. 540.

(2) *L'Asie Française*, juin 1910.

(1) PAUL IMBERT, *La Rénovation de l'empire ottoman*.

avoir fait couler bien du sang sur les champs de bataille, a tourné de nos jours en des polémiques de presse.

Le dernier conflit a été suscité par les réactionnaires turcs qui furent contraints de s'enfuir précipitamment de Constantinople afin d'échapper à la vengeance des Jeunes-Turcs. Ces « suppôts de l'ancien régime », comme les appellent les feuilles jeunes-turques, étaient logiques avec eux-mêmes : Abd ul Hamid aimait à s'entourer d'Arabes, à l'esprit religieux desquels il pouvait plaire, surtout par sa campagne panislamique de ses dernières années de règne. Ils avaient donc, en quelque sorte, partie liée avec leur souverain, et c'est un peu contre eux que la Révolution fut faite : victoire de l'Europe sur l'Asie (1), c'était donc le triomphe de l'élément turc sur l'élément arabe. Et, par *élément arabe* il faut entendre nécessairement, outre les provinces arabiques proprement dites, la Syrie et la Mésopotamie. C'est en Syrie, particulièrement, que les hostilités commencèrent, engagées par des amis d'Izzet pacha, l'ancien secrétaire d'Abd ul Hamid. Une idée fut lancée pour tâter le terrain : la création d'un khalifat arabe, qui prendrait la direction du mouvement musulman. S'il s'était trouvé un homme vraiment capable d'assumer cette responsabilité, s'il s'était trouvé un personnage qui sût vraiment s'imposer à tous, il y aurait eu là un grave danger pour le gouvernement ottoman. D'ailleurs, la Porte n'a pas été très rassurée, et a fait surveiller de près les personnalités dont les noms avaient été mis en avant : on s'aperçut surtout de cela lors du pèlerinage du khédive, auquel les Turcs donnaient, en dépit des affirmations contraires de la presse arabe, une signification quelque peu politique.

Cette question du khalifat arabe a fait couler bien de l'encre depuis plusieurs mois ; mais elle n'est plus guère considérée maintenant que comme un moyen de lutter contre la puissance turque, moyen que personne n'avait regardé comme sérieux. Du moins, après coup, c'est de cette manière qu'il faut considérer cette phase de la lutte turco-arabe. Tout récemment, le conflit s'est montré plus pressant, et les revendications arabes ont été précises. Les Arabes déclarent qu'ils en ont assez de voir les Turcs être *tout*, et, si certains d'entre eux ne réclament qu'un droit à une représentation proportionnelle (au Sénat, au Parlement et dans les diverses fonctions publiques), d'autres vont beaucoup plus loin et simplement affirment qu'ils veulent à leur tour être *tout*. Engagé de la sorte, le combat ne pouvait être que violent, car les hommes du pouvoir et les fonctionnaires ne semblent aucunement disposés à céder leurs places aux Arabes : de leur côté, ces derniers vont à l'assaut avec beaucoup d'entrain. Quels sont les griefs des deux adversaires ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici, en traçant rapidement l'histoire de ce conflit.

(1) Bulletin du Comité de l'Asie Française, 1909, p. 204.

*
*
*

Si Mahomet a réellement dit cette parole : « Un Arabe ne l'emportera sur un Persan, un Persan ne l'emportera sur un Arabe que par sa piété », cela ferait croire qu'il voulait personnellement l'égalité des races devant la religion ; d'autre part le Coran, qui est la parole de Dieu, exalte la race arabe et la met à plusieurs reprises au-dessus des autres. Du moins, cela ressort implicitement du texte sacré, dont la supériorité est souvent vantée par ce fait qu'il a été révélé en *langue arabe*, et deux fois cette langue est opposée aux langues étrangères (*ajami*), désignées d'une façon qui rappelle le *barbare* du peuple romain. Dès le début de l'islam, une différence est donc marquée entre l'arabe et l'étranger, et les Arabes introduisirent vite leur orgueil national dans l'islam vis-à-vis des *ajam*, et ce n'est qu'un siècle et demi après l'hégire que l'élément étranger put paraître plus librement au premier plan (1). Mais c'est avec ces idées que les Arabes partirent à la conquête du monde, et l'on comprend dès lors pourquoi les conversions qui suivirent la conquête n'amènèrent pas forcément la fusion des races : vainqueurs et vaincus n'en voulaient pas.

Nous avons dit plus haut que l'islam se trouva tout d'abord aux prises avec une lutte de clans : la famille du Prophète, l'élément qoreïchite eut à assurer sa prééminence. Mais ce conflit disparut par suite des conquêtes que les premiers musulmans effectuèrent, et il devint une lutte d'émulation : les différentes tribus composant les armées musulmanes se disputaient l'honneur d'aller le plus souvent à l'ennemi ou celui de savoir le mieux le Coran par cœur.

Les premières conquêtes furent celles de l'Égypte et de la Perse : dans le premier pays, s'il y eut beaucoup de conversions, il y eut un certain nombre de réfractaires, et nous devons avouer que les conversions ne furent pas trop forcées, car elles ne rapportaient pas un liard au trésor public. Cette assertion découle assez naturellement des textes arabes, qui, tous, ne manquent pas de nous dire quelle fut la somme perçue comme tribut sur les Coptes, somme qui accuse 8 millions d'hommes valides pour l'Égypte. En Perse, les conversions furent peut-être plus nombreuses, mais elles faillirent être dangereuses pour l'islam sunnite, qui réussit cependant à garder une forte majorité d'adhérents.

L'armée qui pénétra ensuite dans l'Afrique du Nord n'était plus homogène, mais comprenait encore certainement une grosse majorité d'Arabes de la péninsule arabique, ou tout au moins de la Syrie ; nous en aurons la preuve au moment de la conquête de l'Espagne, car les différents groupes de l'armée fondèrent dans la presqu'île hispanique des villes auxquelles ils donnèrent des noms de villes syriennes. Ce ne fut pas sans peine que les Arabes réussirent à s'emparer de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne ; et, en tout cas,

(1) Cf. Encyclopédie de l'Islam, I, 143.

ils ne purent jamais s'assimiler les éléments locaux qui gardèrent leurs coutumes et leurs usages.

Dans la première moitié du VIII^e siècle, la domination arabe est donc à son apogée, puisqu'elle va de l'Europe méridionale aux frontières de la Chine, et, seul, l'enthousiasme religieux avait pu permettre des conquêtes si étendues et si rapides : l'islam avait à peine un siècle d'existence. En fait, le Coran ne devant pas être traduit, les conflits de langues se posèrent de bonne heure : en thèse générale, il est permis d'affirmer que les Arabes, par ailleurs excessivement fiers de leur langue et de leur littérature, dédaignèrent d'apprendre les langues des vaincus. Quand ces derniers voulaient converser avec eux, ils étaient forcés d'apprendre l'arabe : les vainqueurs, qui étaient supérieurs aux vaincus, leur imposèrent leur langue, comme ils leur imposèrent, jusqu'à un certain point, leur religion. Mais de grosses difficultés surgirent dès les débuts au point de vue administratif : pour diriger convenablement le nouveau pays conquis, il fallait nécessairement faire appel à la bonne volonté des habitants du pays, qui ne pouvaient pourtant tout d'un coup posséder parfaitement l'arabe. Or, nous savons que, dans les commencements, les langues administratives varièrent suivant les contrées : l'arabe, le persan, le grec, le copte furent concurremment employés dans les trois grands services qui existaient à ce moment, les ministères des Finances et de la Guerre et la chancellerie, qui correspondait à notre ministère des Affaires étrangères. Il est même curieux de constater que c'est un vocable persan qui servit à désigner cet embryon d'administration, et le mot a subsisté jusqu'à nos jours : on l'appela le *diwân*. Naturellement, les khalifes essayèrent de réagir tout de suite : dans une lettre adressée au conquérant de l'Égypte, le deuxième souverain musulman, Omar, recommande de ne se servir que des musulmans, à l'exclusion des indigènes non convertis. Mais il lui fut répondu qu'une telle disposition était impossible à appliquer : comment, en effet, les musulmans nouvellement arrivés pouvaient-ils bien connaître la situation du pays au point de vue économique ? Comment pouvaient-ils avoir des données précises sur sa capacité au point de vue des impôts ? Cependant, par suite de la pression du gouvernement central, l'unification fut assez rapidement effectuée et, à la fin du premier siècle de l'hégire, la langue arabe était la langue universelle.

De nos jours, la situation est complètement changée et nous assistons à une autre phase de la lutte : les puissants d'hier sont les vaincus d'aujourd'hui, et les Arabes luttent contre la centralisation outrée du gouvernement ottoman. Ils se souviennent que leur empire fonctionnait normalement quand plusieurs langages étaient employés dans les diverses provinces, et ils demandent à la Porte de donner un caractère officiel à la langue arabe. Ils se plaignent quand, de Constantinople, on leur envoie des fonctionnaires

qui ne savent que le turc, des juges qui écoutent les doléances de plaideurs qu'ils ne comprennent pas et à qui ils octroient pourtant un jugement. Les Turcs sont bien près de commettre la même faute que les premiers administrateurs musulmans : les conditions ne sont plus exactement les mêmes, car au VIII^e siècle l'Europe n'existait pas comme force matérielle ni morale ; mais les Ottomans ne doivent certes pas oublier que c'est à cause d'une série de procédés aussi maladroits que l'immense empire arabe croula.

Vaincus, les divers peuples soumis au khalife ne furent pas partout découragés : bien au contraire, sur beaucoup de points, l'énergie nationale réagit contre la religion, contre les mœurs et même contre la langue des envahisseurs. Cette réaction fut, sur certains endroits, si forte et si persistante qu'elle finit par triompher. Quand, en effet, ces soldats vigoureux et enthousiastes eurent subjugué les nations voisines, dompté les autres peuples et conquis leurs villes, ils s'aperçurent que les règles prescrites par Mahomet pour le gouvernement de quelques tribus n'avaient plus aucune valeur quand elles devaient s'appliquer à une contrée d'assez grande étendue. De plus, fatigués de courir le monde et de toujours se battre, ces guerriers en apparence inlassables échangeaient la rudesse de la vie nomade et la simplicité de mœurs qui les distinguaient aux premiers temps du khalifat contre les grandeurs de la domination et la mollesse de la vie sédentaire, et ils se laissèrent griser bien vite par les délices du repos après la conquête. De tout temps, l'affaiblissement de l'esprit militaire n'a pas été sans nuire à la grandeur d'un pays : il coïncida, sous le khalifat de Bagdad, avec une époque de crise religieuse qui, en faisant perdre aux Arabes leur esprit de corps, les achemina vers leur ruine. Quand ils se mirent à raisonner leur religion, ils s'aperçurent vite que tout était motif à division et perdirent tout leur enthousiasme.

Le gouvernement dut donc, pour vivre, prendre parti dans cette lutte religieuse, et il le fit avec une acrimonie qu'on a peine à comprendre. Persécutant les uns et les autres, il finit par se faire détester et les khalifes ne se trouvèrent plus en sécurité au milieu même de leur peuple. Quand l'armée ne peut plus être composée d'hommes de bonne volonté, il faut nécessairement y faire rentrer des mercenaires et, la plupart du temps, il faut enrôler des mercenaires étrangers, des *barbares*. C'est également ce qui se passa à Bagdad, où le pouvoir des khalifes ne fut bientôt plus qu'une suprématie purement spirituelle. Un souverain forma un corps de troupes spécialement destiné à veiller sur sa personne. Ce corps, qui, dans la suite, devait faire payer cher son existence aux khalifes eux-mêmes, se composait des prisonniers faits dans les guerres du Turkestan.

Au début donc du III^e siècle de l'hégire, soit au IX^e de notre ère, les Turcs entraient pour la première fois en lutte avec les Arabes : c'en était fait de la domination de ces derniers, et s'ils sont

nominalement les maîtres jusqu'en 1517, nous devons reconnaître qu'avant cette époque les Turcs gouvernaient en réalité l'empire musulman.

* *

Cette milice turque, protégée par le khalife, se livra dans la capitale même à des excès de tout genre : les esclaves d'autrefois devinrent rapidement des maîtres, et leur impunité causa souvent des soulèvements. A la longue, le souverain aurait bien voulu sévir, mais il s'aperçut alors qu'il était trop tard pour arrêter le mal et se désintéressa purement et simplement des guerres intestines qui pourraient bien avoir lieu. La déchéance du khalifat, et par là même de l'élément arabe, fut précipitée par la création du poste d'amir el oumara, le chef turc de cette milice, qui s'arrogea tout de suite le droit de nommer et de destituer les khalifes à son gré : dès leur entrée en scène, les Turcs gagnent la bataille et tendent à substituer en Asie leur domination à celle des Arabes.

Les gens cultivés avaient aussitôt cédé la place et avaient émigré en Egypte, et ce pays fut quelque temps encore le dernier retranchement de la civilisation arabe, avec des maîtres étrangers. Une milice semblable à celle de Bagdad y régnait en maîtresse et commettait également bien des méfaits dans la ville du Caire, mais les Kurdes ayyoubites, et les mamelouks circassiens développèrent l'art arabe par de nombreuses constructions, cependant que les productions littéraires arabes les plus belles voyaient le jour, surtout durant la période ayyoubite.

La puissante tribu des Turcs Seldjoukides apparaît alors sur la scène du monde, et, chassée par les Chinois, elle vient d'abord s'établir dans la Transoxiane. Quelques années plus tard, l'Oxus était franchi, et les Turcs campaient à Merv, en plein Khorasan ; en 1055, Togrul Beg entra à Bagdad et s'empara de la place d'amir el oumara. Puis les Mongols arrivent, et mettent fin en 1258 au khalifat arabe d'Orient : les Arabes avaient détenu le pouvoir pendant 526 ans, dont une bonne moitié d'une façon purement nominale et sans posséder aucune autorité effective.

* *

Pendant tout ce temps, l'Arabie n'avait pour ainsi dire pas bougé et avait subi sans broncher les dominations successives de ses maîtres. La Mecque priait pour le souverain qui avait nommé son chérif, et c'est ce qu'on appelait être soumis. Les tribus guerroyaient entre elles comme par le passé et s'occupaient peu des luttes politiques qui pouvaient avoir lieu à Bagdad ou au Caire. Le khalife pour qui l'on priait était néanmoins l'ennemi, puisque c'était lui qui prélevait l'impôt ; d'ailleurs, les tribus acquittaient cette charge le moins souvent possible. Celles de l'Arabie centrale avaient bien peu de rapports avec le gouvernement, il en était alors de même qu'aujourd'hui. Un moment, la doctrine des Qarmathes réunit tous les mécontents et nous reporta à l'époque de l'enthousiasme des premières conquêtes musul-

manes. En effet, on les vit piller les caravanes, massacrer les pèlerins avec beaucoup d'entrain et finalement ils s'emparèrent de la Mecque : les Turcs de Bagdad se moquaient bien de cela. Le khalife ne fut plus mentionné dans les prières de la Kaaba, à la Mecque, mais il feignit de l'ignorer, car les Turcs s'en seraient probablement désintéressés. Cependant, on signale qu'un amir el oumara acheta aux Qarmathes la liberté du pèlerinage : mais il ne put empêcher que pendant des années la prière ne fût dite dans la majorité de l'empire musulman au nom du khalife fatimite du Caire. Le souverain de Bagdad aurait pu cependant profiter de l'inimitié qui régnait entre les maîtres de l'Egypte et les Qarmathes, mais il aima mieux encore une fois rester indifférent.

Les événements compliqués qui suivirent ces premiers troubles amenèrent une marche progressive des Turcs qui en arrivèrent au xvi^e siècle à assurer leur suprématie. L'Egypte avait d'abord arrêté l'élan des Seldjoukides et leur avait empêché de faire la conquête de la Syrie. Mais, épuisés d'abord par les croisades, ensuite par une série de troubles intérieurs, ils ne purent résister une seconde fois, et, en 1517, le sultan Sélim se faisait remettre les clefs du temple sacré de la Mecque. Les Turcs étaient les maîtres, les Arabes étaient les vaincus.

* *

Quelque déplaisir que cela cause au gouvernement ottoman, on doit avouer que la conquête turque fut désastreuse à beaucoup de points de vue. Du côté religieux d'abord, car les Arabes, dont les aïeux avaient combattu pour l'islam, se voyaient sans doute avec peine gouvernés par une race venue à l'islamisme après eux. Est-ce pour ce motif que nous verrons les Arabes ne pas manquer l'occasion de marquer leur mécontentement à la Porte en adoptant les doctrines du wahhabisme ? On pourrait vraiment le supposer, car cette révolte s'étendit avec une rapidité déconcertante : nous y reviendrons d'ailleurs dans un instant.

Mais, c'est surtout au point de vue artistique et littéraire, que la conquête turque manifesta son influence ; l'époque turque est la plus lamentable qu'on ait à enregistrer dans l'histoire de l'art musulman. Nous ne voulons pas ici entamer une discussion sur la civilisation des Arabes ; d'aucuns vantent sa perfection ; d'autres, et ce sont les plus nombreux, nous affirment que la culture des Arabes a été pour la plus grande part factice, superficielle, d'emprunt, et qu'on en a fait plus de bruit qu'il n'eût fallu. Si leur architecture est empruntée dans les débuts à l'architecture byzantine, elle a bien aussi un cachet spécial qui veut que l'art arabe ne soit pas un vain mot. Il est un fait, c'est que les dynasties musulmanes des premiers siècles nous ont laissé une série de monuments qui excitent encore notre admiration. Et, si les Arabes n'ont rien inventé, il faut avouer que les Turcs ont été encore moins fertiles en inven-

tions. Les belles mosquées de l'époque des mamelouks, au Caire, ont un aspect autrement imposant que les mosquées de style turc. Quant aux productions littéraires, ce serait faire injure aux Arabes que de comparer leurs œuvres à celles de leurs vainqueurs, et les revues arabes ont beau jeu à rappeler aux Turcs leur faiblesse sur ce point. Si les Arabes ont fait beaucoup de traductions, à côté de travaux originaux, les Turcs ont été bien heureux de trouver le tout pour le traduire à leur tour. Mais, ce ne sont pas là des arguments qui doivent militer beaucoup en faveur de la suprématie politique de telle ou telle race : il est seulement permis de regretter que la conquête turque ait été un éteignoir vis-à-vis de la civilisation arabe.

* * *

La Mecque, enchaînée au sort de l'Égypte, passa donc, avec cette vaste contrée, sous la domination de Sélim, et le chérif lui fit présenter les clefs de la Kaaba dans un bassin d'argent. Le sultan envoya une grosse somme d'argent au chérif pour le remercier et fit distribuer du riz et du blé aux notables et aux pauvres de la ville. Et c'est tout : voilà ce qu'au xvi^e siècle, la Turquie appelait *administrer* une province ; d'ailleurs nous devons avouer qu'il était assez difficile qu'il en fût autrement, le sultan n'ayant pas dans son entourage d'hommes connaissant assez le pays pour qu'il pût s'en remettre à leur compétence. La Syrie, que les Turcs occupaient depuis quelque temps déjà, fut mieux partagée et pourvue d'une administration intérieure : l'impôt public fut organisé, et Sélim fit dresser le cadastre de cette province importante.

Sous son successeur, le grand Soleïman, la Mésopotamie fut conquise sur les Persans qui la détenaient, et l'émir arabe Rachid, prince de Basra, fit hommage de soumission à la Porte : pendant ce temps, le gouverneur turc de l'Égypte, se dirigeait avec une flotte de soixante-dix voiles vers les côtes de l'Arabie et envahissait le territoire d'Aden. Le gouvernement ottoman est allé au maximum de ses conquêtes : il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler brièvement quelles furent les révoltes de cette époque jusqu'à nos jours. On pourra voir par là combien les contrées arabes furent peu pacifiées.

En 1567, c'est un chef de tribu arabe qui se soulève, le chef des Benou-Omar ; mais, délaissé par les Persans, il fut défait par le Beïler bey de Basra. En 1569, les Zeïdiah du Yémen, qui, jusqu'à cette époque, étaient restés indépendants, furent attaqués par Sinan pacha : Sana capitula, et, après neuf mois de siège, la citadelle de Kaoukaban fut emportée d'assaut. Le prince du Yémen conclut alors la paix avec la Porte, dont il reconnut la suzeraineté. En 1587, le sultan Mourad III attire à Constantinople le chef des Zeïdiah et l'enferme au château des Sept-Tours ; cet acte ne porta pas bonheur au sultan ; les Zeïdiah se révoltèrent et parvinrent à recouvrer leur indépendance. En 1631, après la campagne de Bagdad,

l'Arabie est en proie aux troubles de la guerre civile. Après trois ans de fatigue et de combats, pendant lesquels la victoire passait tour à tour des Ottomans aux Arabes, un général turc s'empara de la Mecque qu'il livra au pillage. Poursuivi par les Arabes jusqu'à Basra, ce général fut fait prisonnier et conduit à la Mecque, où il périt dans les tortures. En 1695, le chérif de la Mecque, prétextant un refus de paiement de la somme que le sultan lui versait pour chaque pèlerinage, se mit en campagne avec les Arabes qui lui étaient soumis, et pilla les caravanes. Le rebelle fut fait prisonnier et déposé, après une escarmouche nocturne, et cette année là, les pèlerins furent escortés par une armée turque. Un an plus tard, ce chérif reprit le pouvoir et fut enfin reconnu par la Porte, qui était momentanément hors d'état de le mater. En 1701, des nomades s'emparèrent des propriétés comprises entre le Tigre et l'Euphrate, abandonnées par suite d'une inondation : le gouverneur de Bagdad réunit des forces nombreuses, marcha contre les rebelles, les défit et éleva sur le champ de bataille une pyramide de mille têtes. En 1746, eut lieu la première apparition des wahhabites ; le cheikh Abd el Wahhab, repoussé de la Mecque, de Damas, de Bagdad, de Basra, fut soutenu en Arabie par l'émir Ibn Sooud, qu'il avait gagné à sa doctrine, et qui entraîna par son exemple la tribu qui lui obéissait. Il commença à convertir les peuplades voisines par la force des armes, et préluda, par ces premiers succès, à la conquête de l'Arabie, qui fut entreprise quelques années plus tard. Le sultan Mahmoud méprisa des adversaires qu'il jugeait encore peu redoutables. En 1757, la caravane de la Mecque fut pillée et massacrée par les Bédouins, irrités du refus qu'avait fait le chef du pèlerinage de leur remettre le tribut que le sultan payait à ces nomades afin d'assurer le passage des pèlerins au milieu des déserts de la Syrie et de l'Arabie.

Au commencement du xix^e siècle, éclata la terrible révolte wahhabite, qui mit à sang toute l'Arabie et fut un des plus tristes épisodes de la lutte turco-arabe. Après la conquête de l'Oman et des îles Bahreïn, les rebelles s'emparèrent des villes saintes, la Mecque et Médine, qu'ils pillèrent. A la Mecque, le nom du sultan cessa d'être prononcé dans le prône du vendredi, et le pèlerinage fut suspendu. C'est alors que la Porte, totalement impuissante devant la révolte, donna ordre à Méhémet Ali, vice-roi d'Égypte, de reprendre les villes saintes et de châtier les farouches conquérants wahhabites. Son fils, Ibrahim pacha, réussit à battre les sectaires et fit prisonnier leur chef, qui eut la tête tranchée, en 1818. Depuis cette époque, l'empire wahhabite a été partiellement reconstitué ; mais la Turquie a eu la chance de voir les Arabes eux-mêmes s'élever contre lui : c'est pour la Porte une sécurité de plus.

La guerre turco-égyptienne de 1840 nous prouva une fois encore la haine qui divise les Turcs et les Arabes : nous ne voulons pas faire ici

l'historique d'événements que tout le monde connaît, mais nous arrêter simplement sur un fait bien significatif. Le vice-roi d'Égypte, voulant user de tous les moyens de succès en son pouvoir, dans la lutte qu'il entreprenait, appela à lui les Arabes. Ces derniers se souvenaient pourtant que c'était une armée égyptienne, qui, vingt années auparavant, était venue porter la guerre et la désolation dans le centre de leur péninsule; car les non-wahhabites eux-mêmes durent souffrir autant des rebelles que de la présence des répresseurs. Mais, la haine du Turc l'emporta, et les cheikhs des Bédouins lui envoyèrent plus de vingt mille hommes, et le chérif de la Mecque offrit toute la population du Hedjaz en état de porter les armes.

Enfin, dans la dernière partie du XIX^e siècle, nous n'avons que des révoltes à enregistrer : nous avons donné, l'année passée, un court historique de cette période, où Ibn Rachid, Ibn Sooud, et le fameux maréchal Feïzi pacha jouent les principaux rôles (1). Et nous arrivons à la récente révolte du Yémen, qui vient d'être pacifié encore une fois, grâce à l'énergie du gouvernement ottoman sans doute, mais aussi grâce aux promesses nombreuses de décentralisation, qui ont été faites.

* * *

Dans le conflit pendant à l'heure actuelle, il faut avouer que les Arabes ont gagné la sympathie à peu près générale du monde musulman, qui a compris que les doléances n'étaient pas vaines. Sans parler de l'élément réactionnaire de tous les pays, qui est dans l'islam plus nombreux qu'on ne pense, et qui est tout acquis aux Arabes parce qu'ils combattent les Jeunes-Turcs, un groupe important d'amis politiques du Comité *Union et Progrès* n'approuve pas son rôle dans le débat. C'est de cette lutte qu'est né dans le Parlement actuel le parti *libéral* qui a comme programme l'égalité de toutes les nationalités : en effet, les Jeunes-Turcs avaient bien mal interprété la constitution qui voulait mettre sur le même rang tous les Ottomans sans exception. Nous avons donné ici, d'après des journaux arabes, des chiffres qui prouvaient combien l'élément arabe était sacrifié depuis l'avènement du nouveau régime : ces chiffres n'ont pas été démentis par le *Tanin*, l'organe jeune-turc, nous pouvons donc les considérer comme vrais.

C'est sur le chapitre de la langue arabe que les premières escarmouches ont eu lieu. Les organes de langue turque sont, dans l'Empire ottoman, de beaucoup plus nombreux que ceux de langue arabe : une liste publiée dans le numéro de mai 1909 de la *Revue du Monde musulman* accuse 407 périodiques turcs contre 116 arabes (2). Mais

(1) Les révoltes en Arabie (*L'Asie Française*, juillet 1909).

(2) Les autres langues se répartissent ainsi : grec, 141; français, 86; arménien, 51; hébreu, 20; bulgare, 12; espagnol, 11; albanais, 9; persan, 7; italien, 6; judéo-espagnol, 6; anglais, 4; serbe, 4; allemand, 5; kurde, 3; roumain, 2; syriaque, 1. Les journaux paraissant en plusieurs langues sont cités dans tous les cas.

les organes qui arrivent de l'intérieur, surtout de l'Égypte, sont tous arabes, et peut-être ne sont-ils pas loin de donner la majorité à leur race. Les journaux turcs ne veulent pas entendre parler de langue arabe; bien plus, ils veulent la bannir de leur vocabulaire, car ils sont outrés que sur cent mots de l'usage courant il y en ait quarante arabes; aussi une société s'est-elle créée dans le but de *turciser* le turc. Les Arabes sont beaucoup plus modérés dans leurs demandes : le gouvernement ottoman l'a compris lui-même, puisqu'il en a fait voter l'acceptation de principe par la Chambre des députés. Il s'agit simplement que dans les provinces de langue arabe, cette langue soit employée officiellement à côté du turc. Il est pénible par exemple pour les habitants de la Mecque (1) d'être obligé de subir un tribunal où tout est écrit en turc, que seul connaît le secrétaire du tribunal et que les membres ignorent totalement; un tribunal où le jugement est transcrit en turc sur les registres.

« Puisque la Constitution a rapproché les races turque et arabe, écrit le *Lisan-el-Hal*, de Beyrouth, dans son numéro du 28 juin dernier, ni l'une ni l'autre ne doit exalter sa langue propre, au détriment de celle de sa voisine. Nous ne comprenons pas quel est le but poursuivi par les Turcs quand ils combattent contre la langue arabe, et qu'ils limitent de plus en plus son cercle d'action. Nous savons pourtant, nous, que l'arabe est la langue du Coran, c'est de plus une langue comprise par l'immense majorité des nationalités qui habitent le territoire ottoman. Les Turcs savent tout cela aussi, pourquoi agissent-ils donc au rebours de ce qu'ils croient? Ils voulaient bien que l'arabe fût enseigné par un professeur turc : ceci montre bien qu'il était de leur intention d'infliger une humiliation aux Arabes. La Chambre des députés vient de voter la somme de 6.000 livres pour répandre les publications turques; nous nous demandons pourquoi l'arabe ne mérite pas la même attention de la part du ministère de l'Instruction publique. »

* * *

Le gouvernement ottoman doit prendre garde à ces attaques qui finissent par devenir plus nombreuses et plus pressantes : la question de langue est un simple détail dans toute cette bataille. On reproche tout aux Turcs, même ce dont ils ne sont pas responsables, mais les procédés des mécontents ont toujours été les mêmes partout. Dans tous les domaines, mais surtout dans ceux de la Justice et de l'Instruction, la Porte doit veiller à établir des réformes scrupuleuses.

L'Arabie souffre d'avoir un système judiciaire défectueux, de posséder des juges qui ne comprennent pas les justiciables : c'est un fait admis par tous maintenant, les fonctionnaires devront connaître parfaitement la langue des pays qu'ils administreront. Mais il ne suffit pas que ce principe ait trouvé place dans un nombre plus ou

(1) Cf. *Moayyad*, n^o du 7 juillet 1309, du Caire.

moins grand de déclarations ministérielles, et qu'il ait été voté à plusieurs reprises par le Parlement. Nous savons d'autre part que rien ou presque rien n'a été fait dans ce sens : le *Tanin*, qui n'est certes pas suspect de partialité pour les Arabes, dans un article récent, réclame cette réforme et expose les résultats fâcheux qui découlent des anciens procédés.

L'Arabie souffre enfin du manque d'instruction. Il existait bien, sous l'ancien régime, une école dite des *tribus arabes*, à Constantinople, mais elle n'était pas ouverte à tous indistinctement, étant spécialement réservée aux fils de cheikhs, qui ne tenaient pas outre mesure à y venir recevoir l'instruction officielle, parce qu'ils étaient entourés d'espions. Quant aux écoles qui se trouvent sur place, il vaut mieux n'en pas parler, ce serait vouloir s'acharner contre le gouvernement ottoman, qui sait mieux que personne ce qui lui reste à faire.

Il le sait et il le dit ; il demande le concours de tous pour mener à bien l'immense tâche qui s'impose à lui : au point de vue moral et intellectuel, répandre l'instruction, ouvrir des écoles, organiser les services judiciaires, veiller à leur bon fonctionnement ; au point de vue matériel, améliorer les moyens de communication. « Je regrette profondément les injustices et les dégoûts soufferts par les Yéménites sous l'ancien régime, répondit le sultan Mohammed V à la délégation yéménite. Je sais que vous ne vous êtes pas soulevés pour vous révolter, mais pour revendiquer vos droits, et je m'attends à vous voir servir fidèlement la patrie sous l'administration constitutionnelle que sanctifient l'union et la solidarité de tous. » On ne pouvait mieux parler ; que la Porte octroie aux Arabes une administration meilleure, leur soumission est momentanément à ce prix !

G. WIET.

VARIÉTÉS

L'ARTISAN ANNAMITE

Coc naquit à Hué, c'est-à-dire dans un pays où plus que partout ailleurs la venue d'un garçon sans tache et sans défaut est considérée comme une bénédiction.

Sa mère se coucha sur le foyer (1) à l'époque de la lumière pure, et la délivrance s'accomplit sans accroc ; la mère étant, selon l'expression annamite, ronde, et son enfant carré (2). Elle sortait d'ailleurs d'une famille où personne, autant qu'on pouvait se souvenir, n'avait péri par le feu ou par l'eau.

(1) *Nâm trêm bép*, allusion au réchaud qu'on place sous le lit des accouchées.

(2) *Me tron, con vuông*, comparaison avec l'axiome cosmogonique : le ciel est rond et la terre carrée.

Ces circonstances heureuses firent que le petit ne succomba point aux souffrances que lui imposèrent les coutumes de sa race. Il grandit dans une horrible saleté, fut dévoré par les moustiques, mordu par les chiens, il eut les jambes couvertes de dartres vives et faillit mourir d'une gastro-entérite parce qu'on le bourrait de riz jusqu'à ce que la peau de son ventre se tendit comme celle d'un tambour de ville.

Souvent, à la suite d'un mauvais rêve, la mère défigurait son fils d'une balafre de suie afin de détourner l'attention jalouse des esprits malfaisants, et elle se demandait en l'embrassant avec une tendresse idolâtre s'il n'eût pas valu mieux lui donner le nom d'un objet encore plus répugnant qu'un crapaud (1).

A cela près, c'était un beau petit garçon qui, par les jours de grande chaleur, galopait tout nu dans les mares boueuses : il aimait les chansons, la détonation des pétards, les panneaux bariolés qu'on pend le long des murs, et regardait longuement travailler son père qui était sculpteur.

Quand il fut assez fort pour faire les commissions du ménage, il put, sans que ses parents s'en inquiétassent outre mesure, s'en aller blottir dans un coin du théâtre pour voir jouer sa cousine Vinh qui tenait les rôles de princesse.

Vinh était belle à la manière des filles d'Annam ; elle avait un visage mystérieux et tranquille, et, à l'encontre de la plupart de ses congénères dont les yeux recèlent une ombre insondable, les ténèbres des siens semblaient dissoutes dans une huile d'or. Gainée dans sa robe fleurie, coiffée de la tiare aux plumes de faisan, elle aurait pu, n'était son ignorance de la brosse et du savon, paraître avec éclat sur n'importe quelle scène européenne. Mais Coc, qui n'établissait pas de différence entre ce qui était sale et ce qui ne l'était pas, béait d'admiration et croyait voir quelque immortelle descendue du ciel de jade.

Et puis, Vinh chantait en s'accompagnant des accents sourds et sauvages du monocorde qu'elle savait faire parler ; elle connaissait encore des histoires... Elle, qui d'habitude entortillait ses phrases des plus filandreuses incidentes, trouvait pour raconter un style sobre, doux, sérieux où toute la force d'expression tenait dans le verbe et le substantif. Mais quels verbes ! et quels substantifs ! Sa prétention de « cabotine » et sa mémoire, chargée de tirades théâtrales pleines d'allusions accessibles aux seuls lettrés, lui faisaient choisir des vocables hyperboliques qu'elle-même comprenait à peine, mais qui donnaient à ses récits une saveur de mystère.

Coc s'enivrait de ces contes où les génies et les bêtes présidaient aux destinées humaines par un

(1) Coc signifie en langue annamite « crapaud ».

pouvoir trouble ; il finissait par croire à des choses illogiques, comme par exemple à la présence de buffles d'or cachés dans les montagnes sous la terre. Toute une trame embrouillée, faite de superstitions empruntées à trois ou quatre cultes différents, se superposait à son honnête et simple conscience de gamin, car les délirantes élucubrations de sa cousine tiraient leur origine des sentiments profonds communs à tous les peuples et dont Coc sentait confusément en lui l'indéniable présence, et la toute puissante suggestion...

Coc, est pris un soir d'un soupçon de fièvre, il est couché sur le lit bas et dur contre sa mère qui l'évente et lui chante une berceuse en lui caressant les cuisses. Sous le magnétisme bienfaisant de cette main, le sommeil peu à peu le gagne ; les yeux déjà pleins de songe, il regarde le long des murs crépis de crasse et striés de longs crachats rouges avec l'inquiétude d'y voir bouger quelque chose. Mais, à travers l'air épais, une fine pointe d'encens lui rappelle qu'une baguette parfumée veille devant l'autel familial, il sent sur lui le souffle frais de l'éventail et sûr d'être gardé de la « chose effrayante qui se promène la nuit » le petit roule dans la merveilleuse folie d'un rêve.

Restée au fond de ses yeux, la lueur de la veilleuse, d'abord incertaine et fumeuse, rosit, puis devient énorme ; elle fond les murs aux sueurs noires et se change en la gloire d'un crépuscule d'été avec des nuages radieux qui s'écroulent.

Les nuages s'animent aux souffles du vent, se replient en croupes, se tordent en queues flamboyantes, s'épanouissent en griffes incendiées qui sont tout le corps ondulé d'un dragon aérien, roulé autour du firmament dans des vapeurs chargées d'éclairs.

Et dans l'orbe du dragon se précise, figure par figure, l'aréopage des génies. Les uns sont debout, d'autres assis, d'autres chevauchent des monstres, il y en a qui ont une face écarlate, ils brandissent des sabres et des lances, il y en a encore qui ont un teint de camélia et un front uni comme le jade ; ceux-là agitent un clair éventail ou tiennent le pinceau philosophique, et leur foule disposée en arcs successifs montre et défonce les profondeurs du ciel.

Le phénix érige son aigrette, ouvre ses ailes azurées, s'envole et plane en tournant à la manière d'un aigle, tandis qu'au-dessous de lui se cabrent, face à face comme les léopards d'un blason, le lion unicolore à fourrure blanche, et le cheval qui a une tête de dragon, des écailles bleues comme un éclair d'orage et qui porte sur son dos le *bat quai* octogone, le symbole magique du Kinh-dich, le miroir du monde ; mais plus lente et plus lourde, la tortue vieille de dix mille siècles reste à leurs pieds, se balance mollement sur les nuées, lève sa tête et expire un grand lotus blanc.

Calme et les yeux baissés, plus douce encore que l'astre qui la nimbe, une figure humaine accroupie paraît sur la fleur ; Coc se souvient : c'est celui que représente la statue dorée de la pagode de Thiès mô, le Bouddha aux orteils égaux, aux oreilles immenses et dont le visage, inexorablement, sourit. Puis tout se dissout dans une nuit couleur de cendre...

Lorsque Coc fut assez fort pour travailler, son père lui traça sur un bout de planche un dessin à l'encre représentant une branche de manguiier inscrite dans un rectangle allongé. Il lui confia des ciseaux, une masse en bois dur et lui dit : « Creuse le bois tout autour du fruit et des feuilles avec la gouge, comme tu m'as vu faire et en ayant soin de conserver partout la même épaisseur. Cela fait, égalise partout le fond de ton bas-relief avec le petit ciseau plat. Ensuite tu pourras arrondir les contours de la mangue avec le gros ciseau coudé. »

Tout le jour l'enfant travailla, accroupi dans un coin, tenant un peu moins de place qu'un chien familier, tapant dur et s'aidant, pour tenir ferme sa planche, de ses orteils souples comme des doigts.

Après la branche de manguiier, vinrent des rinceaux symétriques : le dragon-serpent, le dragon-cheval, des tigres, des cerfs, des petits bonshommes dans des paysages d'arbres, de montagnes et de pagodes. Le père de Coc possédait dans un coin de sa mémoire une inépuisable mine de motifs dont divers dragons étaient presque toujours les principaux éléments, il les traçait d'un pinceau lent mais sûr et qui ne se reprenait jamais. Nul ne savait comme lui les entortiller sur des ciels bouleversés, les accroupir aux quatre angles d'une table, les enrouler aux bras d'un fauteuil ; les aigrettes de flammes, les spires des écailles, l'écartellement des griffes et l'ébouriffé de la queue, tout était disposé avec un sens décoratif, une harmonie et une verve dignes des meilleurs artistes japonais.

Coc, qui en bon Annamite a l'image du dragon stéréotypée dans le cerveau, fait honneur à son père ; longuement, patiemment, il s'assimile les procédés et les formules. D'une docilité où entre une bonne dose d'indifférence, aidé aussi de réelles qualités, il est arrivé, au bout de trois ou quatre ans d'apprentissage, à collaborer dignement au travail de l'atelier paternel. Depuis longtemps expert à l'affutage des outils, à leur trempe, il se parachève dans la connaissance des matériaux et, il faut le dire, dans l'art de les maquiller, de donner par exemple à du bois ordinaire l'apparence du bois précieux.

Il sait, au flair, reconnaître la provenance des bois ; à la marque d'un coup d'ongle il discerne leur âge, leur qualité, leur degré de sécheresse ; mi-compacts, légers, jaunes comme la gomme

gutte ; bois tendres de ngân et de hugnls dàu ; gô veinés comme les marbres de Tourane ; les camxe qui poissent le ciseau, et les essences de haut luxe ; les mun, les huê-môc, les trác, somptueux, lourds et durs comme l'ivoire.

Coc a maintenant dix-huit ans ; il pourrait presque s'établir à son compte. C'est un frêle jeune homme au visage résigné, aux yeux insondables ; à force d'accroupissement, sa colonne vertébrale a pris une courbe particulière où l'enselure disparaît. Quoi qu'il en soit, il y en a dans son allure quelque chose qui décele le travailleur et cela seul suffit à le rendre plus sympathique que beaucoup de ses congénères pseudo-étudiants, vernis de crasse, maigres, insolents et affamés, vivant dans une ignoble paresse aux crochets de leurs familles.

A-t-il eu vraiment une vocation ?

Lui-même serait bien embarrassé de répondre. Fils et petit-fils de sculpteur il est devenu sculpteur, un peu par la force des choses et peut-être parce que le métier ne le rebutait pas. Il ne se considère pas comme un artiste au sens où les Occidentaux entendent ce mot ; tout juste se croit-il un ouvrier charpentier un peu plus habile que les autres, et sans doute que, favorisé par les circonstances, il eût échangé son maillet et son ciseau contre le pinceau et la plaquette des mandarins. Enfin... Chiu-vây (1)...

Pourtant, « dans le fond de son ventre » il y a parfois de singuliers troubles en face de l'immuable beauté de certaines choses ; témoin ce qui lui est arrivé il y a huit jours et qu'il écrirait volontiers en belles stances si ses connaissances littéraires lui permettaient d'habiller décemment de pareilles impressions.

Son père l'avait envoyé livrer une colonne sculptée à un monsieur de Cau-Haï. Parti de Hué le matin il put s'en revenir le lendemain soir sur un sampan de commerce dont il connaissait le patron. Coc rapportait trente piastres — le prix de la colonne — de son côté le sampanier avait conclu à Cau-Haï une bonne affaire, le temps était à souhait, il n'y avait donc aucune raison pour qu'on se pressât et ce n'est que vers minuit qu'on parvint au milieu de la lagune.

Cette nuit était de celles « dont une heure vaut mille taëls d'argent » ; une nuit toute blonde, de lune si sereine et si pure qu'on pouvait croire que le mal était pour cette fois banni du monde.

Pas un fil de vent... pas une ride sur l'eau.

Coc, couché juste sur le nez du sampan, s'était amusé à suivre la montée de l'astre au visage blanc. Il avait cru tout d'abord discerner dans les macules d'ombre de son front l'image d'un corbeau, puis celle d'un lièvre ; et maintenant, ébloui par la splendeur de la fée, il songeait à des cho-

ses, les yeux tournés vers l'horizon du Nord-Ouest, où les rizières de Ha-Trung traçaient une ligne pâle, piquée d'un feu perdu, pareil à une étoile tombée.

Parfois, dans une bouffée chaude arrivait l'odeur bien-aimée des villages proches avec son relent de marécage rehaussé par l'arome puissant des buffles endormis sur leur litière de fange. Un seul rameur, perché sur l'arrière de la barque, poussait son aviron, sans bruit.

« Fleurs et lune... paroles de vent et de lune... »

Coc avait entendu sa cousine Vinh employer au théâtre ces métaphores amoureuses, mais jamais comme cette nuit-là, qu'un trouble jusqu'alors inédit empêchait de dormir, il n'en avait apprécié si vivement la grâce et la délicate précision.

D'un sampan venu du large, un appel monta, une voix harmonieuse de femme lancée dans l'arpège éperdu qui sert de prélude à la barcarolle de Hué (1).

Le rameur de Coc voulut répondre et lâcha une clameur rauque qui s'étrangla.

« Hissh!... dit le jeune sculpteur, laissez-moi donc écouter. » La chanson commençait apaisée et berceuse, détaillant les phrases selon le rythme des coups d'aviron, et ces phrases coupées de trilles et toutes moirées d'appoggiatures semblaient se tordre, s'effiler et fuir comme des reflets dans l'eau.

Elles disaient la fatigue de l'écrasante journée, la tâche ingrate qui hale la barque pesante contre la force éternelle du fleuve ; c'était une humble confiance agenouillée devant le sortilège nocturne, et qui, à intervalles égaux, s'achevait en imploration caressante, attardée, longtemps.

Mais cette calme nuit, cette nuit au sourire d'amie si doucement consolante, n'était-elle pas une promesse aussi ? Après le dur travail sous les soleils en rage, sous les inexorables pluies, après la hutte noire accroupie dans la boue, ou la cabine enfumée du sampan, n'y aurait-il donc jamais, en des palais aux murs de soie fraîche sur des lits de jade parfumés de ngoc lan, le repos des longues siestes et la quiétude sans fin ?

Alors la voix de la chanteuse, tendue soudain, changeait son timbre ; elle devenait pure et déchirante comme celle des violons antiques, et la dernière strophe redressée d'un effort suprême montait d'un élan comme pour arracher une réponse aux cieus qui se taisaient ; puis lasse, elle som-

(1) Cette chanson commence ainsi :

Chô Đông-ba dem rá ngoai lai
Sông trang-tiên Tây lai bác câu...

Elle n'a aucune ressemblance avec ce qu'on entend au théâtre et dans les cérémonies officielles où l'on chante des chœurs comme le Têt et le Nam-giê, les Annamites en raffolent, et quelques Européens la jugent et avec raison, croyons-nous, d'une incomparable beauté.

(1) Chiu-vây : « résignons-nous. »

braît, glissant avec de larges ondes, jusqu'à se perdre au lointain profond.

Coc, du pan de sa ceinture, essuya ses yeux où perlaient des larmes, et comme venait tout près la barque d'où le chant superbe était parti, il se souleva sur un coude pour voir. C'était un bateau de pêche, mené par trois rameurs, deux hommes et une jeune fille, l'un d'eux cria un salut :

« Eh bien ! frères, on se promène ! »

« Da, dit le sculpteur, mais vous... vous chantez comme l'oiseau Loan » (1).

Ce galant compliment dut être dit avec un accent singulièrement passionné, car la jeune fille daigna répondre d'un mot où elle mit tout ce que put lui suggérer sa coquetterie de femme et sa pudeur de vierge.

« Ua ! » fit-elle.

Mais il fallait arriver de bonne heure au marché de Dông-ba — la barque passa — Coc eut le temps d'admirer une silhouette fine et robuste pliée sur la rame, des cheveux flottants gentiment arrêtés sur le front par un bandeau vert ; et tout de suite il commença d'élaborer le plan qui devait aboutir quelques mois plus tard à une demande en mariage selon les règles.

HOA MÔC.

Indochine

M. Klobukowski à Pnom-penh. — Le gouverneur général de l'Indochine a été reçu le 7 juillet au palais royal de Pnom-penh, par le roi du Cambodge.

S. M. Sisowath a, au dîner, prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le gouverneur général,

Il m'est très agréable de pouvoir, à nouveau, vous souhaiter la bienvenue dans ma capitale. Je suis d'autant plus heureux de le faire que vous avez bien voulu consacrer les premiers jours de votre retour d'un congé si bien gagné à la visite de mon pays, en venant inaugurer vous-même l'importante route de Kampot. J'ai cependant un regret — il est si sincère que, dans notre intimité, je ne puis m'empêcher de vous l'exprimer — c'est de ne pas voir en ce moment près de vous votre honorable famille pour laquelle j'ai une si grande sympathie. Je souhaite qu'elle soit bientôt parmi nous et que votre séjour en Indochine soit le plus long possible.

L'achèvement de la route que vous venez d'inaugurer a causé au Cambodge la plus grande satisfaction. Nous

(1) « Hat gioug loan », « rên ri gioug loan », ces expressions se trouvent dans « Kim kâu Kiên ». Dans la réponse de Coc il y a un jeu de mots intraduisible : Loan signifie femelle du phénix (emblème de l'amour conjugal quand ils sont nommés tous les deux le mâle et la femelle) ; loan signifie également au figuré et par amplification « jeune fille », c'est un terme très relevé et un compliment très flatteur. — Kim-loan (phénix d'or) équivaut à l'expression « mon trésor », etc.

attendons l'ouverture d'autres voies non moins utiles, dont la construction s'active, notamment celle de la ligne ferrée Pnom-penh-Battambang. Je désire avec ardeur la voir achevée au cours de mon règne, sous l'impulsion de mon ami, M. le résident supérieur Luce, qui d'un commun accord avec moi en a si bien conçu les tracés. Je n'insiste pas sur les avantages qui résulteront pour le pays de la mise en exploitation de cette ligne.

Je tiens à vous remercier bien vivement, monsieur le gouverneur général, de votre visite dont nous garderons tous ici un excellent et durable souvenir.

Convaincu depuis de longues années des sentiments que vous portez à ma personne, je vous remercie aussi de la haute sollicitude que vous témoignez à mon pays. Le Cambodge a besoin pour prospérer au milieu de sa paix profonde, d'un collaborateur aussi prudent, aussi clairvoyant et bienveillant qu'est notre ami personnel M. le résident supérieur Luce. Je serai donc particulièrement reconnaissant au gouvernement de la République et à vous-même de maintenir le plus longtemps possible M. Luce à son poste actuel, afin de mener à bonne fin l'œuvre commune.

En vous donnant une nouvelle assurance de mon loyalisme, de celui de mon gouvernement et de mon peuple envers la France — à laquelle je souhaite de conserver le premier rang parmi les nations — je vous prie de transmettre l'expression de mes vœux les meilleurs à M. le président de la République, à M. le ministre des Colonies, à leur famille et de l'agréer pour vous-même et pour les vôtres.

Messieurs, je vous propose de lever avec moi vos verres en l'honneur de notre digne gouverneur général, de notre résident supérieur et de boire à la prospérité de l'Indochine.

La réponse du gouverneur général.

A son tour le gouverneur général se lève.

Il remercie ; il est heureux d'entendre le roi reconnaître une fois de plus que le gouvernement français, fidèle à la lettre et à l'esprit du protectorat, travaille efficacement, en parfait accord avec lui, à la prospérité du Cambodge.

Il a tenu à inaugurer la route de Kampot, qui constitue un progrès considérable, puisqu'elle met Pnom-penh à moins de quatre heures d'automobile du golfe du Siam, c'est-à-dire de la mer.

Il rappelle qu'il a parcouru autrefois cette région avec S. M. Sisowath, alors qu'il s'agissait de rétablir l'ordre dans un pays troublé. Il a eu la satisfaction de revoir, après vingt-cinq ans écoulés, Kampot et Takéo agrandis, embellis, transformés, devenus des centres dont l'importance augmentera de jour en jour. Ce n'est là qu'un commencement ; d'autres routes sont en voie de construction ou projetées, comme celle qui reliera bientôt par Banam et Tayninh, Pnom-penh à la Cochinchine.

Sa Majesté a raison de souligner le grand intérêt que présente la ligne ferrée de Pnom-penh à Battambang, c'est là également l'un des principaux articles de notre programme de travaux publics. Il est indispensable et urgent que les anciennes provinces de Siemréap, de Battambang et de Sisephong, dont une diplomatie avisée a obtenu le retour au Cambodge, soient étroitement unies à la capitale au point de vue économique comme elles le sont déjà politiquement et administrativement.

Le gouverneur général exprime l'espoir que les ressources ne feront pas défaut à l'Indochine pour entreprendre prochainement cette œuvre considérable qui contribuera dans une très large proportion au développement du royaume dont le budget sagement administré se solde périodiquement par des excédents.

Le moment n'est pas éloigné où Pnom-penh mis en relations plus faciles et ininterrompues avec l'Annam et

le Laos deviendra, grâce à son admirable position géographique, l'une des plus belles villes de l'Extrême-Orient.

S. M. Sisowath a le droit d'être fier, car l'histoire retiendra son nom comme celui d'un souverain dont le règne aura vu se constituer sous une forme nouvelle la splendeur d'un passé glorieux. Actuellement le Cambodge est un des pays dont on parle le plus dans le monde, depuis que l'on peut accéder sans difficultés à Angkor-Vat, à Angkor-Thom, tous ces vestiges grandioses de l'antique civilisation khmère.

M. Klobukowski dit que pour lui c'est une véritable joie de constater que le roi attribue la plus large part de ces brillants résultats à M. le résident supérieur Luce qui, par son activité prudente et réfléchie, sa vigueur d'esprit, par sa connaissance approfondie d'un pays qu'il habite depuis tant d'années et qu'il aime, a su mériter non seulement l'amitié du souverain, mais l'entière confiance des mandarins et du peuple cambodgiens. Il a continué et complété méthodiquement la tâche de ses prédécesseurs, à qui il convient de rendre justice. Le gouverneur général est heureux de saisir cette occasion d'affirmer au roi que, suivant son désir si souvent formulé, M. Luce, dont le mérite est très apprécié par le gouvernement de la République, restera à la tête du protectorat aussi longtemps que le lui permettra sa robuste santé, pour le plus grand bien des intérêts unis de la France et du Cambodge.

Après avoir exprimé à S. M. Sisowath les sentiments de bienveillance pour la personne de M. le ministre des Colonies et de M. le président de la République, M. Klobukowski lève son verre en l'honneur du roi, de la famille et du royaume du Cambodge sous le protectorat de la France.

L'emploi du quôc-ngu. — Le résident supérieur au Tonkin vient de prescrire l'emploi du quôc-ngu concurremment avec les caractères chinois pour la transcription des documents officiels (arrêtés, décisions, ordres, instructions, jugements), la correspondance habituelle entre les mandarins et l'administration française et, autant que possible, pour les communications faites par les mandarins à leurs administrés. Pour assurer le succès de la réforme, des cours seront institués pour mettre les employés des mandarins provinciaux, ainsi que des phu et huyen, en mesure d'apprendre le quôc-ngu.

L'impôt foncier en Annam. — Les propriétés immobilières situées en Annam, en dehors des centres urbains, et appartenant à des Européens ou à des Asiatiques étrangers, seront désormais inscrites sur un rôle foncier spécial distinct du rôle foncier annamite.

Le tarif de l'impôt foncier rural européen est ainsi fixé par un arrêté du gouverneur général en date du 19 mai 1910 :

Rizières. — 1^{re} catégorie, 3 piastres 07 ; 2^e catégorie, 2 p. 45 ; 3^e catégorie, 1 p. 63 par hectare et par an.

Terrains divers. — 1^{re} catégorie (terrains propres à la culture du tabac, du bétel, de l'aréquier, du cocotier, de la canne à sucre), 3 p. 07 par hectare et par an.

2^e catégorie (terrains propres à la culture du mûrier, du thé, du coton, du jute indigène, de la ramie, du ricin), 1 p. 43 par hectare et par an.

3^e catégorie (terrains propres à la culture du maïs, du sésame, des patates, du taro, des haricots, des légumes divers, des arbres fruitiers, des joncs à natte, des arachides, terrains d'habitation), 1 p. 03 par hectare et par an.

4^e catégorie (terrains incultes, terrains vaseux, mares et salines), 0 p. 82 par hectare et par an.

Au principal de l'impôt foncier rural européen, s'ajouteront, au profit du budget provincial, les centimes additionnels prévus par l'arrêté du 10 décembre 1903.

Jusqu'à nouvelle décision, seront inscrits, pour mémoire seulement et exemptés du paiement de l'impôt, les terrains affectés à la culture du caféier comme à toutes autres cultures coloniales à introduire dans le pays qui seront déterminées par des arrêtés ultérieurs.

Il en sera de même des terrains cultivés en sésame et en arachide, en vue d'améliorer ces cultures par la sélection raisonnée de semences et des porte-graines.

Les plantations de caoutchouc ouvertes en Cochinchine en 1910. — Nous avons, dans le Bulletin de juin 1910, page 284, déjà dit un mot de ce mouvement très intéressant qui s'affirme avec une grande ampleur, on le sait, dans les possessions anglaises d'Extrême-Orient. Voici aujourd'hui des notes complémentaires sur ce qui se passe en Cochinchine où, depuis le commencement de l'année 1910, on assiste à une éclosion abondante des sociétés pour la culture de l'*hevea brasiliensis*.

Parmi les plantations nouvelles, où les travaux de défrichement sont en bonne voie, il y a lieu de citer :

a) Dans la province de Bienhoa :

1^o La Société de Long-thanh (MM. Mottet, Féraud et associés) constituée au capital de 90.000 piastres, pour mettre en valeur une concession de 2.000 hectares, près de Longthanh (à 25 kilomètres de Saïgon) au village d'Anlam.

Le programme de la Société comprend 400 hectares environ. Le sol est formé d'une terre franche se rapprochant des terres rouges. Les travaux de défrichement sont activement poussés.

2^o La Société de Binh-truoc, au capital de 90.000 piastres (divisé en vingt parts de 4.500 francs à verser par mensualités).

La plantation doit comprendre 400 hectares à ouvrir d'après le programme suivant :

Début des travaux, le 1^{er} juin 1910.

Défrichement en 1910 : 100 hectares.

Défrichement en 1911 : 150 hectares.

Défrichement en 1912 : 150 hectares.

Plantation en 1911 : 40.000 plants.

Plantation en 1912 : 50.000 plants.

Plantation en 1913 : 50.000.

Le directeur est M. Vallon, fondateur de la Société.

Les terrains de Binh-truoc sont sableux et assez pauvres.

3° La Société de Xuan-loc (MM. Crémazy, Baudot et associés) constituée pour l'instant en société d'études, qui se propose, avec une première mise de fonds de 20.000 piastres, de faire en 1910 une plantation d'essais de 50 hectares, sur un terrain de 1.800 hectares récemment demandé en concession, à 6 kilomètres au Nord de la gare de Xuan-loc, sur la ligne du chemin de fer Saïgon-Phanthiet, à 81 kilomètres de Saïgon, sur un plateau de terres rouges très riches et où la forêt n'existe plus.

b) Dans la province de Giadinh (région des terres sableuses de Hoc-mon).

1° MM. Bec, Muet et associés ont commencé cette année l'aménagement d'un plateau de 200 hectares environ, situé dans la région de Cuchi, à 12 kilomètres de la plantation Guéry-Pâris.

2° MM. Matard et Guyonnet ont également acheté des terrains dans la même région, en vue d'une plantation d'hévéa qu'ils doivent établir à mi-chemin entre les deux propriétés précitées.

3° Enfin, MM. Lefebvre et Blot se proposent de mettre en hévéa, un terrain de 27 hectares dont ils sont propriétaires à 1.500 mètres d'Hoc-mon.

c) Dans la région des terres sableuses de Thuduc, MM. Rousseau et Lecœur doivent également ouvrir une plantation et la Société de Di-an (MM. Pouyane et associés) se propose de pleupler d'hévéa le plateau désert et inculte de Di-an.

Enfin dans les provinces de Tayninh, Thudamot et Baria, diverses autres petites plantations, qui vont entrer en cours d'exécution, sont entreprises par MM. Chaptal, Potteaux, Caffort, Martin, Mercier, Forterre, etc.

En résumé le nombre des hévéa mis en terre au 31 décembre 1909, sur différentes plantations, peut être estimé en chiffres ronds à 750.000 ; celui des arbres qui seront plantés en 1910, à 250.000, soit au total, à la fin de 1910, un million d'arbres environ. Les nouvelles sociétés formées ou en formation feront surtout des défrichements en 1910, et planteront principalement en 1911 et 1912. L'effort de ces sociétés représentera au maximum, autant qu'on peut l'estimer, 1.000 à 1.200 hectares par an, soit 400.000 à 500.000 hévéas ; et encore faudra-t-il admettre qu'un certain nombre de ces affaires seront en mesure d'augmenter leur capital social, de façon à pouvoir étendre leurs plantations et élargir leur programme primitif.

Il est bon de rappeler à ce propos que les journaux anglais publient des statistiques d'où il résulterait que, dans la péninsule malaise, dans l'archipel malais, à Ceylan et aux Indes, l'étendue totale des plantations serait de 676.000 acres ou un plus de 250.000 hectares ; on admet que, en plein rendement, c'est-à-dire au bout de huit ans, la production peut monter à 500 livres anglaises, soit à peu près 440 livres françaises par acre ou 550 kilogrammes environ par hectare. La produc-

tion des dites plantations serait ainsi de 15.300 tonnes en 1911, 28.600 en 1912, 46.700 en 1913 et 68.000 en 1914. On pense que la généralité de ces plantations pourrait réaliser des bénéfices à un prix de 3 à 4 shillings pour la livre anglaise de caoutchouc. Il n'y a aucun doute que les plantations ne continuent : il faut huit ans à peu près pour arriver à la pleine production, mais dès la cinquième année, on aurait une production de 50 livres anglaises par acre, de 125 livres la sixième année, 200 la septième et tout au moins 250 la huitième ; on a vu même que l'on espère 500 livres pour les très bonnes plantations.

La disette des sapèques. — Certains journaux du Tonkin reviennent sur cette question qui n'est pas sans intérêt au point de vue économique. Les sapèques sont encore employées par la masse des Annamites, qui ignorent le *cent* et qui font de menus achats. Or, les Annamites manquent de sapèques. Ce qui rend la question inquiétante, dit le *Courrier d'Haiphong* dans sa chronique du 12 juillet, c'est qu'il est difficile, sinon impossible, de reprendre économiquement la fabrication des anciennes sapèques. Cependant il est certain que la raréfaction grandissante de cette monnaie infime renchérit beaucoup la vie de la masse pauvre des indigents.

Pour la main-d'œuvre à employer, on aurait pu prendre la main-d'œuvre pénale, mais il restait à trouver la composition du métal.

D'après les recherches faites jadis, on sait que le procédé annamite consistait à mélanger dans une proportion que nous ne connaissons pas, du sable, de la terre et du zinc. Nous ignorons également le mode de moulage, de fusion du zinc, de tirage et de polissage employé autrefois.

Au moment où les Annamites cessèrent la fabrication des sapèques, on ne s'inquiéta pas de la raréfaction de cette monnaie, on pensait qu'il serait aisé de pourvoir à cet épuisement par une autre pièce de notre choix. On adopta alors le *cent* qui équivalait à 1 centième de piastre ; mais la question était loin d'être solutionnée. L'Annamite fit d'abord un bon accueil à cette nouvelle monnaie, mais sans délaisser toutefois la sapèque qui resta l'âme du petit commerce indigène. Il fallait donc en revenir à l'ancienne pièce ou en créer de nouvelles. Une commission nommée à cet effet décida que la nouvelle pièce serait fabriquée en France. Cette décision souleva de nombreuses protestations en Indochine.

En effet, nous avons ici deux changes, celui de la piastre qui est à peu près le même partout dans l'Extrême-Orient, puis le change purement local, qui est modifié à chaque quinzaine, celui de la ligature. C'est en ligatures que l'indigène règle encore ses achats et vend son produit ou son travail. Autrefois la piastre valait huit ligatures, puis six, aujourd'hui elle vaut quatre ligatures et quelques tiens. Le taux élevé ruine l'administration et les particuliers qui se servent de ce mode de paiement.

Le recrutement des chefs et sous-chefs de canton. — Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine vient d'élaborer le règlement suivant pour la nomination des chefs et sous-chefs de canton :

Lorsqu'une vacance de chef de canton se produit, le sous-chef en fonctions est, en principe, appelé à le remplacer.

Toutefois, si l'emploi de sous-chef est également vacant ou si le sous-chef est jugé incapable d'exercer la charge du chef de canton, il est procédé à un concours dans les mêmes formes que celles prescrites pour la nomination des sous-chefs de canton.

L'incapacité du sous-chef de canton sera établie par l'administrateur dans un rapport spécial au lieutenant-gouverneur qui décidera si les raisons invoquées pour l'écartier de l'emploi de chef de canton devenu vacant paraissent suffisantes. Dans ce cas, le sous-chef de canton ne pourra pas prendre part au concours.

Lorsqu'une vacance de sous-chef de canton se produit, l'assemblée des notables de chaque village du canton se réunit sur la convocation de l'administrateur et désigne, parmi les notables du village remplissant les conditions prévues à l'article 4, le candidat qui devra prendre part au concours institué ; ce concours a lieu au chef-lieu de la province entre tous les candidats des villages intéressés.

Peuvent être choisis par l'assemblée des notables :

10. — Les anciens notables ou notables en exercice du village ayant six ans de fonctions comme grands notables dont deux années comme maire. Toutefois, une seule année de maire sera exigée des notables qui auront été appelés à remplir ces fonctions antérieurement à l'arrêté du 27 août 1904. A défaut d'inscrit du village jugé apte à être proposé comme candidat, le conseil des notables pourra choisir un notable ou ancien notable d'un autre village du canton, cette désignation devra, toutefois, être ratifiée par le lieutenant-gouverneur sur la proposition du chef de province ;

20. — Les conseillers d'arrondissement, anciens ou en fonctions, les ban-biên-pho-tông et les sung-biên-pho-tông ayant exercé pendant deux ans ces fonctions ;

30. — Les anciens employés indigènes de l'Administration locale ou provinciale qui comptent au moins douze années de services et ont rempli, en outre, pendant deux ans les fonctions de maire.

Tous ces candidats devront être âgés de trente ans au moins et n'avoir jamais subi de condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle, ni été l'objet d'une révocation.

Nul candidat ne peut être présenté à la fois par plus de deux villages.

La parenté ou l'alliance jusqu'au 4^e degré avec le chef ou le sous-chef de canton en exercice sera une cause d'exclusion des fonctions de sous-chef ou de chef de canton. L'exclusion de la liste des candidats, pour ce motif, sera prononcée par le lieutenant-gouverneur sur la proposition motivée du chef de province.

La liste des candidats au concours est arrêtée par le chef de la province et affichée immédiatement dans tous les villages de canton ; l'administrateur peut, dans un délai de quinze jours après l'élection, récuser le candidat qui lui est présenté ; il doit, dans ce cas, motiver nettement sa décision et mettre le village en demeure de procéder à un nouveau choix.

Lorsque la liste des candidats est définitivement arrêtée, l'administrateur convoque au chef-lieu les huong-chu et huong-ca de tous les villages du canton, et le mérite de chaque candidat est discuté en présence de l'adminis-

trateur qui s'inspire des renseignements qui lui sont fournis par cette réunion consultative pour donner ensuite à chacun d'eux la note dont il est fait mention à l'article 10.

Dans le cas où les huong-chu ou huong-ca seraient eux-mêmes choisis comme candidats, ils seraient remplacés à la consultation par le huong-su ou, à défaut, par le huong-truong. Il en sera de même pour les villages qui, au moment de la consultation, ne possèdent ni huong-chu ni huong-ca en fonctions.

Après cette consultation des huong-chu et huong-ca, l'administrateur fixe la date du concours, qui sera passé au chef-lieu devant une commission ainsi composée :

L'administrateur-adjoint ou, à son défaut, le secrétaire de province, président, le directeur de l'école provinciale ou, à son défaut, un professeur désigné par le lieutenant-gouverneur ; un fonctionnaire indigène choisi par l'administrateur parmi les dôc-phu-su, phu ou huyên en service dans la province, membres.

La connaissance du français, du cambodgien, des caractères chinois est facultative, mais elle donne droit à une note supplémentaire cotée de 0 à 20. Toutefois, il ne sera pas tenu compte des notes inférieures à 10.

Les sous-chefs de canton peuvent être nommés à la première classe après deux ans de services.

Un délai d'un an est donné, à compter de la promulgation du présent arrêté, aux chefs et sous-chefs de canton annamites actuellement en exercice pour justifier de la connaissance du quôc-ngu.

Toutefois, les chefs et sous-chefs en fonctions qui ne justifieront pas de cette connaissance pourront être maintenus par le lieutenant-gouverneur sur rapport motivé de l'administrateur, chef de province.

L'industrie minière en 1909. — La production de la houille au Tonkin, qui était de 344.512 tonnes en 1907, et de 366.800 tonnes en 1908, a atteint, en 1909, le chiffre de 449.075 tonnes, se répartissant comme suit au point de vue de la provenance :

Hongay (Société française des charbonnages du Tonkin).....	308.086
Kébao (Société civile).....	17.315
Dong-Dang (à M. Paul Coulet).....	6.834
Trang-Bac (Compagnie minière et industrielle).....	46.500
Mong-Dzuong et Dong Huy (à M. Barlatier, M. Dumont, séquestre).....	36.045
Mao-Khé (à M. A.-R. Marty).....	21.109
Ile aux Buissons (à M. Ferrand).....	13.186

L'exportation générale a été de 249.690 tonnes, sur les ports de la Chine et de l'étranger. Les usines de Hong-kong absorbent à elles seules environ 50 0/0 de cette exportation.

L'avitaillement des navires a employé 33.689 tonnes, et la consommation locale (navigation fluviale, chemins de fer, industries, etc.), 112.873 tonnes.

Voici quelle a été la progression de l'exportation des autres minerais durant ces dernières années :

1904.....	5.468 kilogrammes
1905.....	35.387 —
1906.....	1.670.384 —
1907.....	4.735.442 —
1908.....	9.388.861 —
1909.....	14.276.039 —

De même qu'en 1908, ce sont les minerais de zinc (calamine ou blende) qui constituent la presque totalité des sorties de 1909, comme on pourra le constater ci-après :

Zinc.....	14.022.619 kilogrammes	
Etain.....	196.041	—
Wolfram....	17.045	—
Cuivre.....	40.017	—
Divers.....	317	—

Sur les 14.022 tonnes de minerais de zinc exportées en 1909, voici quelle a été la part de chacun des gisements actuellement en exploitation. La mine de Trang-da (Société des mines de Trang-da), près de Tuyen-quang, a fourni à elle seule 7.461 tonnes. Les mines de Lang-hit et de Bac-lo, exploitées par la Société minière du Tonkin, dans la province de Thai-nguyên, viennent ensuite avec 3.651 tonnes ; les mines de Loung-ro, à la Société civile de Thanh-Moi, fournissent le reste, soit 3.210 tonnes.

Après le minerai de zinc, vient le minerai d'étain qui représente une sortie de 196.041 kilogrammes, qui proviennent : 137.181 kilogrammes des mines de Thin-tuc et du Pia-ouac, appartenant à la Société des mines de Cao-bang, et 58.860 kilogrammes des mines de Beausite, exploitées par la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin.

Le minerai de wolfram provient du gîte « Fil d'Ariane » appartenant à MM. Grosieux et Clémenton, ouvert depuis un an seulement à l'exploitation.

Les quarantes tonnes de minerai de cuivre exportées en 1909 proviennent de Dach-ong (province de Sontay).

Levant

L'état de la péninsule arabique. — Dans un article récent, le *Times* a fait ressortir admirablement la situation actuelle de la lutte séculaire des Arabes et des Turcs. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'en donner ici la traduction, d'autant plus que cet article a été probablement la cause d'une information bizarre que nous donnons plus loin.

« La guerre qui se déroula en Albanie avec des alternatives de victoires et de défaites pour les Turcs ou les Albanais n'est pas la seule dont le gouvernement turc ait à supporter les charges à l'heure actuelle : en effet, les dernières nouvelles nous apprennent que des troubles se produisent encore en Arabie. Là, les guerres se font sur d'immenses champs de bataille. Ce n'est pas une lutte suscitée par la révolte constitutionnelle des Jeunes-Turcs, et le mouvement arabe n'est pas spécialement dirigé contre le nouveau gouvernement. En réalité, la Turquie a toujours été obligée de compter avec les luttes continuelles qui eurent

lieu au pays arabe depuis nombre d'années : il en est de la Porte avec l'Arabie ce qu'il en est de nous sur les frontières de l'Inde septentrionale, où il est nécessaire d'envoyer chaque année un corps expéditionnaire contre les tribus qui avoisinent notre territoire. En ce moment, le gouvernement ottoman a sur les bras trois petites guerres : en plein centre arabe, sur les extrémités de la péninsule, et dans l'Irak arabe. Sur ce dernier point, il a l'obligation constante de refouler les tribus kurdes à Mossoul, sans attendre qu'il soit presque impossible de les joindre.

« La lutte qu'il doit soutenir avec les Arabes du Mountafik qui séjournent dans le Delta de l'Euphrate est autrement importante que celle que nous venons de mentionner : ces Arabes causent des difficultés sur les deux rives du fleuve. C'est Nazim pacha, commandant du VI^e corps d'armée, qui a la direction des mouvements militaires à effectuer contre eux.

« Un corps expéditionnaire est dirigé vers le Nedjd, qui est au cœur de la presque île arabique : son but avoué est de ramener l'ordre dans la région, mais il a pour mission de soumettre Ibn Sooud, l'émir d'Er-Riad. Une autre colonne plus importante a été envoyée pour prêter main forte au corps d'occupation du Yémen : on sait que depuis dix ans la Turquie n'a pu venir à bout de cette province, qui est dans un état complet de révolte. Les Arabes se combattent ainsi les uns les autres, aussi le désaccord n'a jamais cessé de régner entre Ibn Sooud, l'émir de Nedjd, et Ibn Rachid, l'émir d'El-Haïl ; il est devenu récemment aussi aigu qu'à ses premiers jours, et toutes les tribus qui habitent sur le bord de l'Euphrate y ont pris part.

« Il ne suffit pas non plus aux Arabes du Mountafik de se battre avec les Turcs, ils sont également les ennemis déclarés du cheïkh Mobarek, l'émir de Koueït ; de même, le sultan de Chihir et de Makalla a livré bataille à une tribu ennemie dans la province du Hadramaout. Plus à l'Ouest, les Bédouins s'attaquent sur plusieurs points à la voie ferrée du Hedjaz, dont ils ne veulent pas supporter l'achèvement.

« Sans contredit, l'événement le plus grave, c'est l'entreprise faite par les Turcs de rétablir leur autorité dans l'Arabie centrale : une fois déjà le gouvernement ottoman avait fait cet essai, mais l'Angleterre s'était interposée et avait rétabli la paix entre les adversaires. La cause de cette lutte qui dure depuis bien longtemps, c'est le mouvement ouahhabite, mouvement qui remua profondément jusqu'aux musulmans de l'Inde au début du dernier siècle, qui supportèrent mal dès ce moment l'autorité britannique. C'est la famille de Sooud qui avait pris la direction de la révolte ouahhabite, qui emporta d'assaut La Mecque, Médine et Kerbéla. Les Turcs leur reprirent ces villes dans la suite, mais ne réussirent pas à réduire complètement les descendants d'Ibn Sooud qui continuèrent à gouverner le Nedjd après la suppression officielle du ouahhabisme. Plus tard, Ibn Rachid battit Ibn Sooud

dont il avait été le vassal : pendant l'espace de dix ans, Ibn Rachid posséda en toute sécurité une grosse partie de territoire, mais un jour il eut l'idée de faire la conquête de la principauté de Koueït. Le cheikh de Koueït se défendit, et la lutte fut indécise...

« Tel est le résumé des conflits perpétuels qui ont eu lieu en pays arabe; on y voit qu'ils peuvent avoir des influences très mauvaises pour la Turquie, et les dangers que le gouvernement ottoman trouve dans cette région, affaiblissent son autorité morale et matérielle sur les villes saintes, ce qui est pour les Turcs de la plus haute importance... On espère que le corps expéditionnaire qui vient d'être envoyé ne subira pas le sort des troupes que la Turquie avait expédiées durant ce siècle. Nul ne connaît le nombre des soldats qui sont morts dans la guerre qui fut faite pour soumettre le Yémen... Il semble que c'est inutilement que la Turquie veut essayer d'étendre son influence au centre de la péninsule arabe alors qu'elle est incapable de maintenir l'ordre dans la région du Tigre et de l'Euphrate. Le chemin de fer de Bagdad et la proximité de la mer garantissent La Mecque et Médine de toute attaque sérieuse : le mieux est de laisser le Nedjd se gouverner lui-même. Il y a longtemps que l'Angleterre a refusé d'intervenir entre les deux partis, mais l'Angleterre ne doit pas cesser de surveiller ces mouvements guerriers qui peuvent donner une certaine force aux ennemis du cheikh de la principauté de Koueït. Quant au conflit du Yémen, il ne regarde que le gouvernement ottoman seul... »

Nous avons signalé en son temps l'expédition que les Turcs projetaient contre le Nedjd, et ce n'est pas d'elle que nous voulons nous occuper aujourd'hui. Le ton de l'article est suffisamment intéressant en ce qu'il nous montre l'Angleterre décidée à surveiller de très près les mouvements militaires de l'Arabie centrale. Depuis quelques mois, les nouvelles les plus fantaisistes ont circulé sur les projets des princes de la péninsule; il ne serait pas étonnant que cet article, vu les menaces d'intervention qu'il contient, n'ait pas été sans avoir quelque influence sur l'information lancée par la *Dépêche ottomane*, qui a eu beaucoup d'écho dans toute la presse arabe.

« Quelques *Egyptiens* (!) ont émis l'idée à Hodeïda de former une confédération des principautés arabes qui existent dans le Sud de la presqu'île arabe, afin de former un seul empire sous le protectorat de la Grande-Bretagne. L'union de tous ces petits royaumes n'est pas précisément une chose facile, mais on a l'intention de les grouper pour leur donner la force qui leur manque. Le meilleur moyen d'arriver à un résultat est d'empêcher ces groupes de se combattre entre eux, car leur mésintelligence rend l'Arabie méridionale très troublée. Pour des motifs futiles et qui échappent à la perspicacité même des gens compétents, le sang coule en Arabie. Aussi, les émirs et les cheikhs en sont arrivés à souhaiter une entente intertribale qui veille à empêcher l'effusion du sang. Mais l'indolence les a conduits à

une situation qu'on a peine à imaginer, et maintenant ils n'ont plus d'autres ressources que de se mettre sous la protection d'une puissance étrangère, l'Angleterre, ou une autre, pour obtenir le calme et la paix. »

On devine d'ici la terreur des journaux arabes qui parlent immédiatement d'espions à la solde de la Grande-Bretagne qui sèment le désordre dans la presqu'île, afin d'acculer les princes au protectorat. Tous avaient prévenu le gouvernement ottoman, à la suite de l'article du *Times*, d'avoir à se méfier des progrès de l'influence anglaise : cependant, reconnaissons que tous ne furent pas dupes de cette fausse information destinée à effrayer la Porte. Le *Moayyad* fut très amusant, car il déclara qu'il ne connaissait dans la contrée qu'un seul Egyptien, qui y avait fondé un journal, mais qui était depuis quelque temps fixé à Bagdad. D'ailleurs, conclut sentencieusement le journal arabe, nous ne croyons pas qu'il pourrait disposer d'une influence quelconque sur les tribus arabes. Le *Lisan-el-Hal*, de Beyrouth, fit, à l'instar de son confrère du Caire, un rapprochement entre l'article du *Times* et celui de la *Dépêche ottomane* : lui aussi parle d'espions et ne peut digérer les *Egyptiens*. Il fit même valoir des arguments auxquels n'avait pas songé l'anglophile *Moayyad* : les Egyptiens, qui combattent l'Angleterre dans la vallée du Nil, ne pourraient songer à répandre son influence.

Evidemment, nous ne pourrions ajouter foi à semblable nouvelle qu'au moment où elle aurait eu un commencement d'exécution. Du côté anglais, la chose ne serait pas outre mesure invraisemblable, et, bien entendu, les Bédouins se trouveraient fort aises de trouver *par hasard* des armes pour attaquer la Turquie. Mais, selon nous, l'alliance anglo-arabe ne pourrait aller plus loin; d'ailleurs, la Grande-Bretagne n'y aurait aucun intérêt.

Pour répondre à tous ces mauvais bruits sur l'état plus ou moins troublé de l'Arabie centrale et méridionale, le gouvernement ottoman livre à la publication ses bulletins de victoire. Dans l'Yémen, le nouveau wali, Mohammed Ali pacha, est arrivé dans la capitale à Sana, au milieu d'une foule qui l'acclamait : tous les fonctionnaires et tous les notables tinrent à assister à la lecture du firman qui l'investit de la *vice-royauté* de la province, car le wali sera gouverneur civil et militaire avec pleins pouvoirs. Discours du gouverneur, dans lequel il manifeste les intentions les plus pures et sa grande affection pour les Yéménites, promesses de réformes, poursuite judiciaire des espions, rien ne manque au programme. En gros, la contrée est calme : quelques escarmouches ont eu lieu à Taïz à propos de la perception des impôts, mais ce sont des incidents de peu d'importance.

A l'autre bout de la péninsule, à Basra, la paix est revenue également, et l'on songe sérieusement, dit-on, à appliquer les réformes promises. Le gouvernement ottoman devra le faire, et vite, car à l'heure actuelle, avec la liberté de la presse,

les habitants n'attendent pas longtemps pour se plaindre, et les troubles renaissent, et tout est à recommencer : la Turquie en fait depuis quelques mois la triste expérience.

L'agitation en Syrie. — Le gouvernement ottoman n'est pas heureux depuis la Constitution, car les révoltes éclatent partout : il n'est pas un coin de l'empire qui n'ait été éprouvé par des troubles plus ou moins graves. Ce sont d'abord l'Albanie et l'Yémen, suivis par la Mésopotamie et le Hedjaz ; partout la Porte usa d'un même système, qui fut appliqué dans Constantinople même : l'état de siège. Fidèle en son principe, le gouvernement vient encore d'user du même procédé en Syrie.

C'est dans la région qui avoisine Damas, dans le Hauran, que les Druses ont surpris, une nuit, trois villages, massacré un très grand nombre de femmes et d'enfants et pillé les villages. Certainement, ce fait est loin d'être aussi grave que ceux qui ont été signalés en Albanie et ailleurs. Mais la Turquie ne veut pas attendre qu'une révolte des Druses éclate générale pour agir : c'est une mesure prudente, en effet, et personne n'a oublié les terribles massacres de 1860, massacres qui nécessitèrent une intervention européenne et furent la cause de la constitution actuelle de la province du Liban.

En tous cas, il est intéressant d'exposer le programme du gouvernement. Une expédition va être envoyée dans le Hauran : elle se composera de 4 bataillons de Constantinople, 3 de Smyrne, 4 de Damas, une division de rédifs (réserve) de la région d'Adana, soit au total 27 bataillons, y compris des mitrailleuses et plusieurs batteries d'artillerie à tir rapide. Le général arabe Sami pacha, sénateur, ancien ministre de la police, commandera l'expédition : il a reçu par un iradeh pleins pouvoirs spéciaux pour exécuter des réformes radicales dans le territoire de Hauran et décréter l'état de siège. Il s'agit de mater les Druses d'une façon définitive, de désarmer la population : il est probable que l'expédition ne se bornera pas au Hauran, mais qu'elle s'étendra à toute la Syrie, de Damas à Beyrouth, où la situation est réellement peu satisfaisante.

On compte beaucoup, pour le résultat, sur la personnalité de Sami pacha qui, appartenant à une grande famille arabe, jouit d'un grand prestige auprès des Arabes, qui connaissent son caractère très conciliant.

Une nouvelle voie ferrée en Syrie. — La Chambre des députés ottomane et le Sénat ont adopté le projet d'un chemin de fer qui irait de Jaffa à Saint-Jean-d'Acre : ce projet comporte aussi l'agrandissement du port de cette dernière ville. Jérusalem, qui est relié à Jaffa par une ligne, serait alors relié aux chemins de fer de Syrie et du Hedjaz.

Extrême-Orient

CHINE

La question de la navigation du Soungari. — Dans nos appréciations des effets probables de l'accord russo-japonais du 4 juillet dernier, nous disions qu'une chose du moins était certaine, c'est que la Russie et le Japon se trouveraient dans une meilleure position pour traiter à l'avenir avec le gouvernement de Pékin de leurs intérêts en Mandchourie. L'événement n'a pas tardé à confirmer cette prédiction le 9 août, était signé un accord mettant fin à la question des droits de douane et de tonnage imposés aux navires russes naviguant sur le Soungari, question que nous avons déjà à plusieurs reprises signalée à nos adhérents. En gros, elle se posait de la manière suivante : le gouvernement de Pékin prétendait traiter la navigation et le commerce russes sur le Soungari et leur appliquer les mêmes droits qui eussent été en vigueur dans les ports maritimes de l'empire. Or, la Russie prétendait que, en vertu de ses traités avec la Chine, ses bateaux et ses marchandises avaient droit sur le Soungari à un traitement plus favorable. Les Russes déclaraient, en effet, que leur commerce sur le Soungari ne devait payer d'autres droits de douane que ceux qui sont acquittés par les marchandises pénétrant en Chine par la voie de terre, droits inférieurs à ceux qui sont perçus dans les ports, et en outre qu'aucune espèce de taxe de tonnage ne pouvait être imposée aux navires russes naviguant sur le grand affluent de l'Amour.

C'est à l'année 1858 que remontent les premiers textes sur lesquels s'appuyait la thèse russe. A cette époque, la Chine était en guerre avec la Grande-Bretagne et la France. Mouravief la détermina à signer le traité d'Aïgoun, qui donnait à la Russie les territoires au Nord de l'Amour et à l'Est de l'Oussouri. Quelque temps après, Ignatief obtenait des arrangements encore plus favorables du gouvernement de Pékin, alors sous le coup des défaites que lui infligeaient les deux nations occidentales. Aux termes du traité d'Aïgoun et des adjonctions qui lui ont été apportées par les soins d'Ignatief, les sujets russes avaient sans aucun doute le droit de commercer et de naviguer librement sur l'Amour, le Soungari et l'Oussouri.

En 1881, un nouveau traité signé à Saint-Pétersbourg, et quelquefois appelé le traité de l'Ili, confirmait les droits des Russes en la matière. A cette époque, la Chine désirait faire évacuer le territoire de l'Ili occupé par la Russie. C'était ce qu'on appelait la question de Kouldja, du nom de la principale des villes de ce territoire appartenant au Turkestan chinois. Le marquis Tseng obtint l'évacuation du gouvernement russe ; mais à cette occasion, la Russie se fit confirmer par la Chine les stipulations des traités antérieurs

concernant les droits de ses sujets de naviguer sur l'Amour, le Soungari et l'Oussouri et de commercer librement sur ces cours d'eau. En outre, il était entendu que les deux gouvernements devraient se mettre d'accord sur les modes d'application de ces clauses, c'est-à-dire que la Chine ne pouvait en réalité faire *proprio motu*, et sans consulter la Russie, un règlement de navigation sur le Soungari.

Nous avons dit comment le gouvernement de Pékin avait essayé de violer cet engagement en édictant de son propre mouvement un règlement qui soumettait le commerce russe sur le Soungari à tous les droits perçus sur le commerce étranger dans les ports de l'empire.

Par l'arrangement qui vient d'être signé, la Chine est revenue à la pleine reconnaissance du traitement qu'elle avait accordé aux sujets russes en 1858, confirmé en 1881 en échange de l'évacuation du territoire de l'Ili par les troupes du tsar. Voici d'ailleurs la traduction d'une lettre adressée par un Russe au *Standard*, et qui donne le résumé du point de vue du gouvernement de Saint-Pétersbourg en la matière.

Saint-Pétersbourg, le 11 août.

« Je suis en mesure de vous donner, de source autorisée, le compte rendu suivant des résultats des négociations qui viennent d'aboutir à un accord entre la Russie et la Chine touchant la navigation du Soungari.

« Conformément à l'article 18 du traité de Saint-Pétersbourg conclu en 1881, le gouvernement chinois devait se mettre d'accord avec le gouvernement russe sur les modes d'application des clauses des traités d'Aïgoun (1858) et de Saint-Pétersbourg en ce qui concerne le droit pour les sujets russes de naviguer sur le Soungari. Cela n'empêcha pas la Chine d'édicter *proprio motu*, en 1909, des règlements pour les vaisseaux russes. Le ministre de Russie à Pékin protesta naturellement contre cette violation des traités, et obligea les Chinois à reconnaître le droit de la Russie de participer à l'établissement de tout règlement de cette sorte. Cette protestation fut le commencement de longues négociations qui viennent d'aboutir à la rédaction de règlements conformes cette fois aux droits de la Russie.

« Depuis le traité de paix de Portsmouth, le gouvernement chinois avait cherché systématiquement à s'affranchir en théorie et en pratique de l'obligation que lui imposait le traité de 1881 de n'agir en cette matière que d'accord avec le gouvernement russe. Prenant prétexte de l'article 3 du traité de Portsmouth dans lequel la Russie déclarait « qu'elle ne possédait en Mandchourie aucun droit préférentiel ou exclusif, de quelque nature que ce fût, pouvant porter atteinte aux droits souverains de la Chine », le gouvernement de Pékin n'avait pas manqué une occasion de violer ses obligations et d'essayer de nous priver de nos justes droits. Cette attitude pouvait à la rigueur, et jusqu'à un certain point, s'expli-

quer par le fait que certaines stipulations particulières de nos traités avec la Chine sont devenues caduques et ont cessé d'être d'accord avec les intérêts présents de l'empire chinois et le sentiment nouveau qu'il a pris de son importance. Mais, en réalité, ce prétexte n'était pas suffisant pour justifier la conduite constante du gouvernement chinois. Il était loisible à la Chine, si elle désirait vraiment remédier à un état de choses considéré par elle comme anormal, de recourir à des négociations amicales d'autant plus qu'elle avait toujours le droit de demander, en 1911, la révision du traité fondamental de Saint-Pétersbourg de 1881. Au lieu d'agir ainsi, le gouvernement de la Chine préféra violer délibérément ses obligations diplomatiques et provoquer par là nos légitimes protestations.

« La navigation du Soungari, à laquelle le gouvernement de Pékin attachait apparemment une importance spéciale, fut une des questions pour lesquelles ce gouvernement chercha à s'affranchir de ses devoirs. Comme je viens de le rappeler, les Chinois commencèrent par édicter arbitrairement, sans accord préliminaire avec nous, et malgré les dispositions formelles du traité de Saint-Pétersbourg, des règlements pour la navigation du Soungari. Saisis de nos protestations, ils maintinrent avec obstination l'ensemble de ces règlements contradictoires aux clauses des traités d'Aïgoun et de Saint-Pétersbourg. Ils espéraient ainsi ouvrir une première brèche dans le système privilégié qui favorise notre commerce par voie de terre afin de se trouver, au moment où le traité de Saint-Pétersbourg viendrait à renouvellement, en position de se baser sur toute une série de concessions dérobées par eux. Pour déjouer ce projet notre diplomatie, en négociant la révision de ces règlements pris illégalement, devait donc poursuivre un double but : obtenir une réglementation susceptible de favoriser le développement ultérieur de notre commerce dans le bassin du Soungari, et maintenir dans toute leur force les traités existants avec la Chine. L'habileté technique des délégués russes qui ont dirigé les négociations pour notre part et leur remarquable compétence en tout ce qui concerne les questions de navigation et de commerce sur le Soungari sont les meilleures garanties que le premier but a été pleinement atteint. Quant à la façon dont le second a été réalisé, il convient de s'y arrêter un peu plus longuement.

« La discussion diplomatique entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Pékin tournait en somme autour de cette question : le système établi par les traités, en ce qui concerne le commerce russe par voie de terre, serait-il étendu à ce même commerce fait par le Soungari, ou le commerce russe par le Soungari devrait-il être ramené au système existant en Chine pour les rivières navigables à partir de la pleine mer ? La question fut finalement décidée en faveur de la première alternative, c'est-à-dire conformément à notre point de vue. Le commerce sur le Soungari est soumis au tarif minimum applicable à

notre commerce par voie de terre; la navigation sur le Soungari est affranchie de tout droit de tonnage. En d'autres termes, la navigation sur cette rivière est libre. Pour la question, moins importante d'ailleurs, de la franchise du commerce dans la zone de 50 verstes à partir de la frontière, la Chine nous donna également satisfaction en reconnaissant que l'importation des marchandises chinoises dans cette zone sur notre territoire serait libre de tout droit d'exportation, que ces marchandises vinssent de la zone chinoise de 50 verstes ou de districts de l'intérieur de la Chine. Ainsi, en ce qui concerne la navigation du Soungari, les droits que nous donnaient les traités ont été pleinement confirmés, ce qui nous assure un avantage très appréciable pour toutes les négociations ultérieures que nous pourrions engager avec la Chine à propos des nombreux autres cas où les Chinois cherchent à s'affranchir de leurs obligations diplomatiques.

« Le succès de notre diplomatie en cette affaire est dû en somme à deux facteurs principaux : d'abord la fermeté de notre attitude qui a clairement prouvé aux Chinois que nous étions résolus à ne rien céder de nos justes droits, et ensuite l'accord russo-japonais du 21 juillet-3 août dernier. Il est significatif en effet que les plus importantes concessions de principes consenties par la Chine ont coïncidé avec l'époque où il n'était question dans la presse que de l'imminence de l'accord russo-japonais, et de plus la concession finale du gouvernement de Pékin suivit immédiatement la signature de notre entente avec le Japon, événement qui ne put manquer d'avoir une influence prépondérante en cette affaire, car nous avions avisé le gouvernement japonais que pour la question du Soungari nous étions décidés à garder notre liberté d'action. On voit par là que l'accord russo-japonais a déjà porté ses premiers fruits.

« Un des points de notre entente avec la Chine concernant la navigation du Soungari mérite une mention particulière. Tout en maintenant catégoriquement les droits à nous assurés par les traités, nous avons cependant donné en même temps la plus grande attention aux intérêts chinois en cette matière. Nous n'avons rien voulu demander d'impossible; nous n'avons notamment jamais essayé de nous assurer le maintien du *statu quo* en vertu duquel nos vaisseaux, sur le Soungari, étaient libres de toute espèce de droits ou de contrôle de la part de la Chine. Nous avons ainsi accordé aux Chinois une source régulière de revenus pour couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien de la navigabilité de la rivière. Nous avons reconnu l'exercice des Douanes chinoises sur le Soungari ramenant simplement cet exercice à des proportions conciliables avec nos propres droits. Ce souci de l'équité et cette modération de la diplomatie russe seront sans aucun doute appréciés par la Chine, sinon dans le moment présent parce que la déception causée par l'échec de ses efforts est encore trop vive en Chine, du moins un peu plus tard, lorsque la Chine

pourra envisager les choses rétrospectivement et avec plus de sang-froid. Au surplus, ces mêmes sentiments d'équité et de modération continueront dans l'avenir à guider la conduite de la Russie dans ses relations avec le gouvernement de Pékin. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette déclaration, mais il est intéressant de faire observer la rapidité avec laquelle les Chinois se sont mis d'accord avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg à la suite de la confirmation du rapprochement russo-japonais par le traité du 4 juillet. Il est vraisemblable qu'on s'est rendu compte à Pékin que l'on ne pouvait absolument pas compter sur de nouvelles discordes entre les Russes et les Japonais pour jouer des uns contre les autres, et qu'on a préféré en finir avant que la diplomatie russe usât du ton plus péremptoire qu'elle était évidemment invitée à prendre par la nouvelle situation. Il est vraisemblable que les autres difficultés signalées entre Russes et Chinois, notamment en ce qui concerne les droits des colons russes dans le Nord de la Mongolie, ne tarderont pas à être réglées dans le même esprit pour peu que l'on ait une politique à Saint-Pétersbourg. Cependant le gouvernement de Pékin semble se mettre peu à peu en état de résister à toute espèce de pénétration étrangère dans le Nord de la Mandchourie et en Mongolie, puisque sa politique de colonisation dans ce pays, devenue systématique depuis quelque temps, ne tardera pas à être accentuée. Récemment une dépêche de Kharbine annonçait que le régent avait demandé aux ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Colonies d'arrêter un projet détaillé de colonisation de la Mandchourie et de la Mongolie, et que l'on songeait à chercher des colons, non seulement dans le Petchili et le Chantoung comme récemment, mais encore dans certains districts de la Chine du Sud qui ont été ravagés récemment par les inondations. Il y a là tous les éléments d'intéressantes questions qui pourront se poser dans l'avenir entre la Chine et la Russie.

Changements dans le haut personnel gouvernemental. — Il semble que dans l'entourage du régent on soit disposé pour l'instant à tenter une politique plus progressiste que celle qui avait prévalu depuis le commencement du nouveau règne. La cause de ce changement devrait être cherchée dans l'influence exercée par le prince Tsai Tao qui vient, comme on le sait, de venir faire un voyage d'études militaires en Occident, et qui aurait une certaine autorité auprès du régent et de l'impératrice douairière, veuve de Kouang Hsiu. En outre, le prince Tsai Hsoun qui a accompli pour la marine une mission analogue à celle du prince Tsai Tao, exercerait une action dans le même sens que ce dernier. Quoi qu'il en soit, Tang Chao Yi, qui a été longtemps le collaborateur de Yuan Chi Kai, est nommé président du You-tchouan-pou au ministère des communications. En même temps Cheng

Koung Pao devient vice-président du même ministère et est attaché au Tou-tchi-pou au ministère des Finances pour collaborer à la réforme monétaire. Ce dernier haut fonctionnaire affirme qu'on pourra mener à bien cette tâche. D'autre part, Wou Ting Fang, qui a été longtemps ministre de Chine à Washington et qui est très au fait des choses occidentales, est nommé conseiller du Ouai-wou-pou et les grands conseillers Chih Hsou et Outt You Seng sont remplacés par le prince You Lang et par Hsou Chih Tchang. A Pékin on espère que ces changements indiquent que le gouvernement ne tardera pas à chercher d'une manière plus pratique à opérer des réformes; mais nous avons vu tant de fois déjà des modifications analogues se produire dans le haut gouvernement chinois sans amener aucun résultat pratique, qu'il convient de réserver son jugement. La Chine est partagée entre des intérêts si fortement attachés à la continuation des vieux errements et des réformistes en général si chimériques et si pressés, qu'il est fort difficile d'avoir une opinion définie et surtout d'exprimer une confiance positive en ce qui concerne les chances de réforme. Il est à observer que les Européens résidant à Pékin constatent l'extrême pessimisme des Japonais en ce qui concerne l'avenir de la réforme chinoise. Peut-être, d'ailleurs, ce pessimisme n'est-il pas inspiré par une observation purement impartiale des faits, mais par un certain désir de voir quelque jour se produire en Chine des motifs d'intervention qui ne seraient pas nuisibles aux intérêts de l'empire du Soleil Levant.

A propos de cette question, il est bon de signaler que le gouvernement chinois, qui a déjà deux fois refusé d'abrégé les délais à la fin desquels un Parlement sera convoqué, va être en présence d'une troisième pétition qui commence à circuler et qui lui sera présentée dans le même but. Etant donné le ton péremptoire sur lequel il a répondu aux premières demandes, il est probable qu'il ne cédera pas. D'ailleurs, le petit groupe de réformistes qui s'agite ne tient aucun compte de l'ignorance totale où sont les meilleurs Chinois de tout gouvernement constitutionnel et de ce qu'il y a, par conséquent, de purement théorique, d'artificiel et partant de dangereux dans des aventures politiques prématurées. Le délai de neuf années imparti par le décret de Kouang Hsiu et de l'impératrice douairière paraît déjà singulièrement court à quiconque réfléchit aux conditions de la Chine et s'inspire des expériences si peu concluantes qui ont accompagné l'introduction du gouvernement constitutionnel et parlementaire dans la plupart des pays d'Occident.

La question du travail asiatique en Amérique. — Les Unions ouvrières de la Colombie britannique ont récemment demandé au gouvernement canadien de porter de 500 à 1.000 dollars, c'est-à-dire de 2.500 à 5.000 francs, le droit d'entrée que doivent acquitter les travailleurs chinois désireux de s'installer au Canada.

Sir Wilfred Laurier n'a pu refuser en principe cette augmentation dont le caractère excessif n'est d'ailleurs pas douteux, mais il a déclaré que les accords passés entre le Canada et le Japon ne permettaient pas de soumettre à une taxe analogue les immigrants japonais. On sait en effet que, par ses accords au moins tacites, le gouvernement de Tokio s'emploie à empêcher des questions difficiles de se poser entre lui et le Canada en refusant des passeports aux Japonais qui voudraient émigrer en Amérique, mais qu'il n'admettrait pas qu'un traitement pour ainsi dire de défaveur soit infligé par les autorités canadiennes à ceux de ses ressortissants qui pénétreraient sur le territoire du Canada.

Il convient d'observer à ce sujet que le traitement fait aux Chinois aux Etats-Unis commence à irriter fortement les éléments avancés de la population cantonaise. La Société cantonaise pour le gouvernement autonome, dont nous avons déjà à plusieurs reprises signalé les tendances anti-étrangères, notamment lors de l'incident du *Fatshan*, a reçu du résident chinois à San-Francisco une lettre demandant qu'un nouveau boycottage des marchandises américaines soit organisé dans la Chine méridionale, et contenant 5.000 francs pour les premiers frais de propagande de cette nouvelle campagne. D'après les dernières nouvelles, l'agitation causée par cette initiative serait déjà remarquée et l'on pourrait s'attendre à un mouvement analogue à celui qui a déjà coûté des sommes si appréciables aux Américains avant que l'effort des boycotteurs ne se tournât contre les Japonais à la suite de l'incident du *Tatsu-Maru*.

Les incidents de Macao. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin le combat que les Portugais ont été obligés de livrer à des pirates chinois qui s'étaient établis sur l'île de Kolouan, qui sépare le port de Macao de la pleine mer. Il semble que cette affaire, dans laquelle les canonnières portugaises ont eu une certaine difficulté à chasser les pirates de Kolouan et à y rétablir l'autorité du gouverneur de Macao, doive donner lieu maintenant à un incident diplomatique. Le gouvernement de Pékin soutient en effet que les prisonniers faits par les Portugais ont été pris en territoire chinois et qu'en outre les personnes enlevées par ces derniers l'avaient été en Chine; ils demandent donc que les autorités portugaises remettent à la justice chinoise les individus qui ont été pris à la suite des engagements sur l'île de Kolouan. En réalité il s'agit pour la Chine de rouvrir la vieille querelle sur le statut de l'île de Kolouan, déclarée portugaise par le gouvernement de Lisbonne, occupée même par un détachement de soldats portugais, tandis que Pékin et surtout Canton ont toujours soutenu qu'il s'agissait d'un territoire chinois. Il est impossible aux Portugais de céder dans la circonstance, puisque l'île de Kolouan domine immédiatement le port de Macao et qu'elle a été entre leurs mains pendant des siècles. Il n'en est pas moins intéressant de constater l'obstination avec laquelle le gouvernement

de Pékin cherche à revenir maintenant sur les situations les mieux établies, et on peut dire en réalité les moins gênantes et les moins inquiétantes pour lui.

La question de l'opium. — Le gouvernement des États-Unis a lancé l'idée de réunir à La Haye, au mois de septembre, une nouvelle conférence pour traiter la question de l'opium. Les Américains voudraient que des règles uniformes soient adoptées par les différents pays intéressés, en ce qui concerne la distribution de l'opium et de ses dérivés, le droit réciproque de visiter les navires suspects de transporter de l'opium de contrebande, l'interdiction de la culture du pavot dans les pays qui jusqu'à présent n'en ont pas produit, l'interdiction d'exporter la drogue vers les pays qui désirent en prohiber la consommation, et la notification obligatoire de toutes les expéditions d'opium. En outre, les Américains voudraient que des pénalités pour toute contravention aux règlements adoptés, en ce qui concerne l'opium et ses dérivés, soit uniformes dans tous les pays.

On assure que la Chine a répondu qu'elle ne serait pas prête avant quelques mois à envoyer des délégués à une conférence de cette nature. Il n'en est pas moins intéressant de signaler l'obstination avec laquelle le gouvernement de Washington, qui n'est cependant pas des plus intéressés, s'applique à faire régler dans un esprit prohibitif la question de l'opium. Il est impossible de ne pas nous préoccuper des conséquences que cette politique pourrait avoir à l'avenir et de la situation morale très difficile où elle mettrait le gouvernement français s'il voulait maintenir en Indochine la consommation de l'opium, alors que des règlements internationaux la feraient cesser peu à peu dans les pays voisins. Nous savons tout ce qu'il peut y avoir de « face » dans des efforts de cette nature, et même on peut dire quelle dose d'hypocrisie inefficace dans les faits ils pourraient cacher. Néanmoins, la situation n'est peut-être pas aussi simple que semblent l'imaginer en Indochine certaines personnes qui, dans la crainte de voir la colonie obligée d'adopter sérieusement la politique des colonies qui s'opposent à elle, affectent de considérer comme une simple plaisanterie, ne pouvant jamais avoir la moindre influence sur notre politique fiscale en Indochine, les tentatives comme celle de la conférence de Changhaï au printemps 1909 et les nouvelles propositions du gouvernement de Washington.

L'exposition de Nankin. — Une exposition a été, comme on le sait, récemment ouverte à Nankin. Les Européens qui l'ont visitée sont frappés, entre autres choses, du manque de goût dont témoignent une grande partie des bâtiments. C'est ainsi que le pavillon de la province de Nganhoeï est d'un style européen assez acceptable en lui-même, mais absolument dépourvu d'har-

monie avec le paysage et l'architecture chinoise. A la section des beaux-arts, les étudiants chinois ont peint des cascades et des forêts qui sont totalement étrangères à la nature de leur pays. Il y a là un abandon des formes traditionnelles de l'art chinois qui est de nature à chagriner les amateurs et à faire naître des inquiétudes en ce qui concerne l'avenir artistique de la Chine. En outre, les jeunes fonctionnaires chinois se sont assez volontiers montrés à la cérémonie de l'inauguration dans ces habits noirs et ces redingotes qui contrastent si péniblement avec l'harmonie des beaux costumes nationaux et menacent d'enlaidir prochainement la Chine au même point que les vêtements analogues enlaidissent le Japon où ils ne sont pas plus que dans le Céleste Empire en harmonie avec le physique des habitants et le cadre de leur vie.

L'instruction publique. — Les dons des riches Chinois pour l'université de Hong-kong continuent à assurer le succès de cette entreprise. Tout récemment le gouverneur de la colonie britannique a reçu une contribution d'environ 150.000 francs de M. Tcheung Patszeu, Chinois qui résida longtemps dans les Etablissements des Détroits. D'autre part, il convient de signaler que les quarante-sept étudiants choisis pour aller faire aux États-Unis des études dont les frais seront payés sur la partie de l'indemnité pour les troubles de 1900, dont les États-Unis ont fait remise à la Chine, viennent de quitter Pékin pour l'Amérique. A l'occasion de ce départ, le correspondant du *Times* signalait d'ailleurs qu'un nombre grandissant de jeunes Chinois des hautes classes vont étudier ou s'instruire d'une manière générale à l'étranger. Le prince Sou, ministre de l'Intérieur, a envoyé l'aîné de ses seize fils résider chez le ministre Yin Tchang à Berlin. Le second fils du prince Tching, qui était attaché à la mission de Tang Chao Yi, vient de rentrer d'un voyage autour du monde. Il y a quelque temps, le baron Liang Kouei, fils adoptif du vice-roi Young Lou, est parti pour faire un voyage analogue. Ce personnage est le beau-frère du prince régent. Enfin, aussitôt après les funérailles de l'impératrice douairière, qui ont eu lieu le 9 novembre dernier, le prince Tsai Hsoun est parti, comme nous l'avons dit, pour l'Europe et l'Amérique dans le but de faire une enquête sur l'organisation des marines des principales puissances étrangères. Il faut espérer que tous ces voyageurs acquierront des notions un peu plus saines que l'enseignement donné dans les écoles chinoises dont nous parlons d'autre part.

Le commerce de Fou-tchéou. — Le *Moniteur officiel du commerce* vient de publier un rapport de M. Leduc, consul de France, sur le commerce de Fou-tchéou. L'état de stagnation de cette place est démontré par ce rapport, puisque, en 1904, son commerce se maintient aux environs de 20.500.000 taëls. Dans ce commerce, la part

de la France paraît nulle, notre pavillon n'étant pas représenté dans la navigation du port de Fou-tchéou, et la petite quantité de vins et d'autres articles que nous vendons sur cette place figurant sous la rubrique de la nationalité dont les navires marchands les apportent en Chine.

La médiocrité de la situation économique de Fou-tchéou provient surtout de la décadence de l'exportation du thé. Fou-tchéou en a vendu 283.000 piculs en 1907 et 258.000 en 1908. La réduction graduelle de cette vente provient de ce que le thé chinois, spécialement sur les marchés d'Angleterre et d'Australie, a cédé la place au thé de l'Inde et de Ceylan qu'une habile réclame et le bon marché ont peu à peu imposé aux consommateurs britanniques, malgré l'acreté et le manque de parfum du thé indien. Aux Etats-Unis même les thés de Chine se vendent de moins en moins, puisque après avoir représenté 37 0/0 de la consommation américaine en 1906, ils ne représentent plus que 25, 5 0/0 en 1908. Les Américains ont une tendance à s'adresser maintenant à Formose où les conditions de culture et de vente organisées par les Japonais sont de plus en plus favorables. Un trafic direct s'est établi entre Ké-loung au Japon et les Etats-Unis. Un essai fait en 1907, grâce au bon marché du métal argent qui favorisait les exportations pour introduire de nouveau des quantités appréciables de thé de Fou-kien en Angleterre, a abouti à des pertes considérables pour les commerçants. Quant à la Russie, qui était un bon débouché pour les thés de Fou-tchéou, elle semble devoir se fermer à son tour, les maisons russes qui étaient installées dans ce port ayant cessé la fabrication des comprimés et briquettes de thé, toutes les commandes de la Sibérie et de la Russie allant maintenant à Hankéou.

La France achète pour 1 million 1/2 de francs de thé de Fou-tchéou, mais exclusivement par l'intermédiaire de maisons anglaises et allemandes, et en utilisant pour le transport les navires étrangers. Peut-être nos paquebots pourraient-ils, comme l'indique M. Leduc, faire escale deux ou trois fois à Pagoda, le port maritime de Fou-tchéou pendant la saison des thés.

Une autre raison de la diminution des ventes de Fou-tchéou est l'exploitation sans méthode des forêts du Nord de la province qui ne peut plus maintenant envoyer de bois sur les marchés du Nord de la Chine dans des conditions assez économiques pour lutter contre les produits des exploitations forestières du Yalou. En outre, les camphriers qui ont donné lieu à une exploitation forcenée organisée par les Japonais, ont diminué beaucoup, et de ce fait l'exportation du camphre a diminué de 1.151.000 taëls en une année. En résumé, la situation de Fou-tchéou continue à être fort médiocre, et on ne voit pas quels sont les éléments qui rendraient à cette grande ville l'activité commerciale qu'elle avait autrefois.

Quant aux importations, on signale des diminutions sur les cotonnades japonaises, sur les filés de coton de l'Inde et sur les allumettes japo-

naises, bien que ces dernières conservent entièrement le marché de Fou-tchéou, une fabrique dernièrement installée dans ce port par une maison anglaise ayant dû fermer, en raison du bon marché et de la supériorité de l'article japonais. Les pétroles japonais et russes ont disparu de la place et ont été entièrement remplacés par les pétroles américains et ceux de Sumatra, vendus par des compagnies qui ont établi des réservoirs appropriés à Fou-tchéou, comme dans tous les autres ports chinois. Les parapluies japonais sont également en diminution, ainsi que l'opium étranger. M. Leduc constate, d'ailleurs, comme beaucoup d'autres témoins résidant en Chine, que la campagne contre l'opium produit des effets dans les régions dont il s'occupe.

Le rapport de M. Leduc traite en passant la question des chemins de fer du Fou-kien, en vue desquels de l'argent a été réuni dans la province, selon le principe de la « Chine aux Chinois ». On sait qu'à Amoy une société au capital de 6 millions de dollars avait été fondée pour la construction de la ligne Amoy-Tchang-tchéou. La voie est achevée depuis quelques mois, mais les travaux sont arrêtés. Cet arrêt n'est pas de bon augure pour les projets beaucoup plus ambitieux qui avaient été caressés par le bureau des chemins de fer du Fou-kien.

JAPON

L'annexion de la Corée. — Voici le texte des différents documents relatifs à l'annexion de la Corée par le Japon. Le premier est un rescrit du mikado :

RESCRIT IMPÉRIAL DU 29 AOUT 1910

Nous, attachant la plus haute importance au maintien de la paix permanente en Orient et à la consolidation de la sécurité durable dans notre empire, et trouvant en Corée de constantes et fécondes sources de complications, fîmes conclure par notre gouvernement avec le gouvernement coréen, en 1905, un accord par lequel la Corée était placée sous la protection du Japon, espérant que tous les éléments perturbateurs auraient pu ainsi être écartés et que la paix serait assurée pour toujours.

Pendant plus de quatre ans qui se sont depuis écoulés, notre gouvernement s'est efforcé avec l'attention inlassable de faire progresser les réformes de l'administration de la Corée et ses efforts ont été, à un certain degré, couronnés de succès; mais, en même temps, le régime de gouvernement existant dans ce pays-là s'est montré peu efficace pour conserver la paix et la stabilité; et, de plus, un esprit de soupçon et de doute domine partout dans la presqu'île.

Pour maintenir l'ordre public et la sécurité et pour accroître le bonheur et le bien-être du peuple, il est devenu manifeste que des changements fondamentaux dans le système de gouvernement actuel sont inévitables.

Nous, de concert avec Sa Majesté l'empereur de Corée, ayant en vue cet état de choses et convaincus de même de la nécessité d'annexer la totalité de la Corée à l'empire du Japon pour répondre aux besoins actuels de la situation, sommes, maintenant, arrivés à un accord au sujet de cette annexion permanente.

Sa Majesté l'empereur de Corée et les membres de sa maison impériale se verront accorder, malgré l'annexion, un traitement dû et approprié. Tous les Coréens, passant sous notre pouvoir direct, jouiront d'une prospérité et d'un bien-être accroissants, et avec le repos et la sécurité assurés, une expansion notable se réalisera dans l'industrie et dans le commerce.

Nous croyons fermement que le nouvel ordre de choses qui vient d'être inauguré sera une nouvelle garantie de la paix durable en Orient.

Nous ordonnons l'institution de l'office de gouverneur général de Corée. Le gouverneur général exercera, sous notre direction, le commandement de l'armée et de la marine et un contrôle général sur toutes les fonctions administratives en Corée. Nous invitons tous nos fonctionnaires et autorités à l'accomplissement de leurs devoirs respectifs en se pénétrant de notre volonté et à l'exercice des diverses branches de l'administration en harmonie avec les demandes de l'occasion à cet effet.

Que nos sujets jouissent pour longtemps du bonheur de la paix et du repos!

Voici maintenant le texte intégral du traité japoно-coréen du 22 août :

TRAITÉ SIGNÉ A SÉOUL LE 22 AOÛT 1910 ET PROMULGUÉ
LE 29 AOÛT 1910

Sa Majesté l'empereur du Japon et Sa Majesté l'empereur de Corée, en vue des relations spéciales et étroites entre leurs pays respectifs, désirant augmenter le bien-être commun des deux nations et assurer la paix permanente en Extrême-Orient, et étant convaincus que ces buts pourront être le mieux atteints par l'annexion de la Corée à l'empire du Japon, ont résolu de conclure un traité de cette annexion et ont nommé à cette effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'empereur du Japon,

Le vicomte Masakata Terauchi, son résident général, et

Sa Majesté l'empereur de Corée,

Ye Wan Yong, son ministre-président d'Etat,

Lesquels, par suite des conférences et délibérations mutuelles, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Sa Majesté l'empereur de Corée fait la cession complète et permanente à Sa Majesté l'empereur du Japon de tous les droits de la souveraineté sur la totalité de la Corée.

ART. 2. — Sa Majesté l'empereur du Japon accepte la cession mentionnée dans l'article précédent et consent à l'annexion complète de la Corée à l'empire du Japon.

ART. 3. — Sa Majesté l'empereur du Japon accordera à LL. MM. l'empereur et l'ex-empereur et à S. A. I. le prince héritier de Corée et à leurs épouses et héritiers, des titres, dignités et honneurs qui sont appropriés à leurs rangs respectifs, et des dons annuels suffisants seront faits pour maintenir ces titres, dignités et honneurs.

ART. 4. — Sa Majesté l'empereur du Japon accordera aussi des honneurs et traitements appropriés aux membres de la maison impériale de Corée et à leurs héritiers autres que ceux mentionnés dans l'article précédent; et des fonds nécessaires pour maintenir ces honneurs et traitements leur seront octroyés.

ART. 5. — Sa Majesté l'empereur du Japon conférera la pairie et des dons pécuniaires à ceux des Coréens qui, à cause de services méritoires, sont considérés dignes de ces reconnaissances spéciales.

ART. 6. — Par suite de l'annexion ci-dessus mentionnée, le gouvernement du Japon prend le gouvernement et l'administration de la Corée et s'engage à accorder l'entière protection aux personnes et propriétés des Coréens qui obéissent aux lois en vigueur en Corée et à accroître le bien-être de tous ces Coréens.

ART. 7. — Le gouvernement du Japon, en tant que les circonstances le permettent, emploiera dans les services publics du Japon en Corée ceux des Coréens qui acceptent le nouveau régime loyalement et de bonne foi et qui y sont dûment qualifiés.

ART. 8. — Le présent traité ayant été approuvé par Sa Majesté l'empereur du Japon et par Sa Majesté l'empereur de Corée, produira son effet à partir du jour de sa promulgation.

En foi de quoi, etc.

Enfin un troisième document est une déclaration du gouvernement japonais. En voici le texte :

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DU JAPON

Malgré les travaux laborieux de la réforme de l'administration de la Corée, lesquels se sont diligemment engagés pendant plus de quatre ans depuis la conclusion de l'accord de 1905, le système de gouvernement actuel du pays ne s'est pas montré entièrement à la hauteur de la nécessité de conserver l'ordre public et la tranquillité. De plus, un esprit de soupçon et de doute domine partout dans la presqu'île.

Pour maintenir la paix et la stabilité en Corée, pour augmenter la prospérité et le bonheur des Coréens, et pour assurer en même temps la sécurité et le repos des habitants étrangers, il a été prouvé abondamment clair qu'un changement fondamental du régime de gouvernement actuel est absolument essentiel.

Les gouvernements du Japon et de Corée, convaincus de la nécessité urgente d'introduire une réforme répondant aux besoins de la situation et de fournir une garantie suffisante pour l'avenir, ont, avec l'approbation de Sa Majesté l'empereur du Japon et de Sa Majesté l'empereur de Corée, conclu par l'intermédiaire de leurs plénipotentiaires respectifs un traité stipulant l'annexion complète de la Corée à l'empire du Japon.

En vertu de cet important acte qui produira son effet sur sa promulgation le 29 août 1910, le gouvernement impérial du Japon prend le gouvernement et l'administration de la Corée et déclare par ces présentes que les matières relatives aux étrangers et au commerce extérieur en Corée seront traitées selon les règles suivantes :

I. — Les traités conclus jusqu'ici par les puissances étrangères avec la Corée cessant d'être en vigueur, les traités existants avec le Japon seront, en tant que praticables, appliqués en Corée. Les étrangers résidant en Corée, en tant que les circonstances le permettent, jouiront des mêmes droits et immunités qu'au Japon même et de la protection de leurs droits légalement acquis, pourvu qu'ils soient assujettis dans tous les cas à la juridiction du Japon.

Le gouvernement impérial du Japon est prêt à consentir à ce que la juridiction, en ce qui concerne les affaires actuellement pendantes dans un tribunal consulaire étranger en Corée au moment où le traité d'annexion produit son effet, reste audit tribunal jusqu'à la décision finale.

II. — Indépendamment des engagements conventionnels qui existent antérieurement au sujet dont il s'agit, le gouvernement impérial du Japon lèvera, pendant une période de dix ans, sur les marchandises importées en Corée des pays étrangers ou exportées de la Corée aux pays étrangers, ainsi que sur les navires entrant dans un des ports ouverts de la Corée, les mêmes droits d'importation ou d'exportation et le même droit de tonnage que ceux des tarifs existants.

Les mêmes droits d'importation ou d'exportation et le même droit de tonnage que ceux devant être levés sur les marchandises et navires ci-dessus mentionnés seront aussi, pendant une période de dix ans, appliqués en ce qui con-

cerne les marchandises importées du Japon en Corée ou exportées de la Corée au Japon, ainsi que les navires japonais entrant dans un des ports ouverts de la Corée.

III. — Le gouvernement impérial du Japon permettra aussi, pendant une période de dix ans, aux navires sous le pavillon des puissances ayant des traités avec le Japon, d'entreprendre le cabotage entre les ports ouverts de la Corée et entre ces ports et les ports ouverts du Japon.

IV. — Les ports ouverts existant de la Corée, sauf Masampo, continueront d'être ports ouverts, et de plus Shin-wju sera nouvellement ouvert, de sorte que les navires étrangers aussi bien que les navires japonais y seront admis et les marchandises pourront être importées dans ces ports et en être exportées.

Le 29 août 1910.

PERSE

Le nouveau ministère. Son programme.

— Nous avons dit que le choix des nationalistes s'était porté sur Moustofi el Mamalek pour succéder au sipahdar dont l'étoile avait pâli. Ce choix, écrivions-nous, était de bon augure : homme d'Etat populaire et décidé, Moustofi a su s'entourer d'habiles collaborateurs, dont nous avons déjà publié quelques noms. Voici la composition complète de son cabinet. Le collaborateur politique immédiat du président du Conseil est le prince Ferman Ferma. Le nouveau ministre de l'Intérieur n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Beau-frère et gendre de Mouzaffer ed Din, banni de Perse de 1899 à 1903, il fut tour à tour dans la suite ministre de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice et gouverneur d'Ispahan. Ses fils sont en France où ils achèvent leurs études. Aux Affaires étrangères est allé Hussein Kuli Khan Nawab qui a joué un rôle important dans le mouvement nationaliste et a brillamment représenté son pays à Londres. Les sympathies qu'il y a conquises et les amitiés qu'il y a contractées faciliteront les bons rapports entre les deux pays. Ses collègues aux Finances, à la Guerre, à la Justice ont terminé leurs études en France ou y ont fait des séjours prolongés. Hakim el Mulk est un ancien élève de la Faculté de médecine de Paris. Kawam es Saltaneh, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le précédent cabinet, a longtemps habité Paris, où son appartement du boulevard Raspail servait de rendez-vous aux jeunes Persans exilés comme lui dans la capitale. Dabir el Mulk, également sous-secrétaire d'Etat avec le sipahdar et qui passe à la Justice, était encore à Paris il y a peu de temps. Il avait dû quitter la Perse après le coup d'Etat de Mohamed Ali. Enfin le titulaire du portefeuille des Postes et Télégraphes, Assadollah Mirza, prince de la dynastie Kadjare, a vécu à Londres de 1900 à 1906 et a été élu en août dernier député au medjliss où il s'est fait une réputation d'orateur. Il a fait à Paris d'assez longs séjours.

De ce contact avec les hommes et les institutions de notre pays, il est permis d'espérer que le nouveau gouvernement s'en souviendra dans

ses relations et négociations à venir. Une première décision semble devoir nous confirmer dans cet espoir. Dès le 30 juillet, le ministère a soumis son programme au medjliss. Il contenait les principaux points suivants : engagements de conseillers étrangers, réforme de la police, amélioration de l'administration provinciale, châtiement des éléments de troubles, renforcement des garnisons de province de 30.000 hommes, création d'une force centrale de 6.000 hommes, mesures immédiates pour couvrir le déficit budgétaire, épuration du personnel judiciaire, création d'une Cour de cassation qui serait en même temps un haut tribunal administratif, réorganisation des écoles. Le chapitre des relations avec la Russie, qui reste un des points noirs de la politique étrangère, a été l'objet d'une discussion spéciale. Répondant à une interpellation au sujet du départ des garnisons russes, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Hussein Kuli Khan Nawab, a déclaré au medjliss que ce départ s'effectuerait prochainement et qu'il engageait à ce propos des pourparlers avec le ministre de Téhéran, M. Poklevski Koziell. Ces pourparlers durent depuis six mois et leur échec, après avoir entraîné la chute en février dernier d'Ala es Saltaneh, avait amené la désorganisation du ministère et abouti aux démissions successives du sardar-assad et du sipahdar. Les déclarations rassurantes d'Hussein Khan vont calmer sans doute les patriotiques phobies des nationalistes extrêmes et ramener le pays à l'étude des questions d'un intérêt vital. Celle qui prime tout est la reprise des négociations en vue de la conclusion d'un emprunt. On se souvient qu'en avril dernier, après six mois de pourparlers laborieux, les hommes d'Etat de Téhéran, dominés par les passions antirusses de leurs partisans, se refusaient à souscrire à l'avance d'une dizaine de millions de francs aux conditions posées par la Russie et l'Angleterre dans leur note du 7 avril : réorganisation de l'administration financière par des agents français, organisation du corps de gendarmerie dont la création avait été décidée par des officiers russes, engagement pris par l'Etat persan de ne pas accorder de concession aux nationaux d'une tierce puissance sans avoir obtenu au préalable l'assentiment du consortium anglo-russe. C'est alors que les diplomates allemands, aidés de la presse pangermaniste, firent sonner bien haut le principe de la porte ouverte et demandèrent qu'au lieu de fonctionnaires français, des agents empruntés à un petit Etat européen soient chargés de la réforme administrative. Le cabinet persan ayant trouvé quelques ressources temporaires, les choses en restèrent là. Aujourd'hui qu'il est renouvelé il songe à reprendre les négociations.

La convocation à Téhéran de conseillers étrangers se répartiraient ainsi : sept Français seraient appelés au ministère des Finances, afin de réaliser les projets de M. Bizot, l'inspecteur des finances détaché depuis de longs mois déjà dans la capitale persane ; quatre Italiens et deux

Suisses entreraient au ministère de l'Intérieur pour réorganiser la gendarmerie, s'occuper du recensement, veiller sur les gouverneurs provinciaux et les conseiller. On parle également de faire venir deux Egyptiens musulmans (?) pour codifier les lois selon les usages de leur pays. Enfin le ministre de la Guerre a promis de déposer prochainement devant le medjliss un projet pour employer dans l'armée des instructeurs étrangers. L'*Istaklal-Iran* a annoncé une nouvelle qui sera reçue avec satisfaction par les commerçants anglais. Le gouvernement, disait cet organe officieux, a l'intention de prendre de promptes et sérieuses mesures pour pacifier le Sud et y rendre plus sûres les routes commerciales. Les rapports des agents commerciaux de cette contrée montrent combien cet état d'insécurité perpétuelle « d'anarchie paisible » selon l'expression de sir Cecile Spring-Rice a nui aux affaires. On rapporte de Kirman que les marchands n'ont fait aucune commande aux Indes et de Bouchir, on annonce que le recul du commerce pendant les années 1909-1910 est encore plus fort.

On voit de quel prix peut être pour la Perse un gouvernement homogène et animé d'un patriotisme bien compris tel que se présente le gouvernement actuel. La sagesse même de son programme mérite qu'on s'y intéresse et qu'on le soutienne. Puisse son application mériter cet appui et faire mentir ce dessein satirique du *Zenbour* qui représentait un négociant, un soldat, un mollah montés à califourchon sur une écrevisse la tête tournée vers une femme tenant à la main un flambeau et qui symbolisait le progrès.

La révolte des Fidaïs. Intervention allemande. — A peine installé au pouvoir, le nouveau ministère a pu appliquer les principes dont il se réclame. Il l'a fait avec mesure et énergie et sa position s'en trouve singulièrement renforcée. Presque à une année d'intervalle, Téhéran a vu aux prises les mêmes tribus qu'elle accueillait alors en libératrices : les Bakhtiaris et les Fidaïs en sont venus aux mains et ces derniers ont été battus. Cette chose invraisemblable demande quelques explications et appelle un rapide coup d'œil rétrospectif.

La révolution qui rouvrit en Perse l'ère constitutionnelle a été dirigée par deux partis très distincts : les Bakhtiaris d'Ispahan, que commandait le sardar-assad Hadji Ali Kuli Khan, et les Fidaïs venus du Caucase avec leur chef, le sipahdar Nasr es Saltaneh. Après les triomphales journées de juillet 1909, les leaders victorieux se partagèrent le pouvoir. Le sipahdar prit la direction des affaires, et le sardar-assad devint ministre de l'Intérieur. Cependant, nombre de Bakhtiaris rentrèrent dans leurs foyers, tandis que les Fidaïs, dont le chef était omnipotent, restèrent à Téhéran. Mais des dissensions ne tardèrent pas d'éclater au sein du cabinet : des remaniements successifs de portefeuilles ne purent assurer au ministère

qu'une vie factice et de plus en plus précaire. Ils aboutirent à la démission définitive du sipahdar et du sardar-assad que l'on sait, et à la formation du cabinet Moustofi el Mamalek. Pendant que les rênes du gouvernement passaient ainsi à d'autres mains, on assassinait un des deux grands moudjtéheds de Téhéran, Seyyed Abdoullad, un des protagonistes de la révolution, et, à quelques jours de là, par vengeance politique, deux nationalistes, dont l'un, Ali Mohammed Khan, était le neveu du député de Tebriz, Taki Zadeh. Sans se laisser intimider, le nouveau cabinet résolut de mettre fin à tous ces désordres. La situation s'était compliquée par l'arrivée à Téhéran, en avril dernier, des deux chefs de bandes Sattar Khan et Baghir Khan qui, les premiers, avaient levé l'étendard nationaliste et avaient eu leur heure de célébrité au moment de leur défense de Tebriz contre les troupes de Mohamed Ali. Renvoyés de cette ville, où leur présence était un élément de troubles, à la demande de la Russie et de l'Angleterre, ils étaient venus dans la capitale partager avec leurs anciens compagnons d'armes, les Fidaïs, la fortune de leur grand chef le sipahdar. Les Bakhtiaris du sardar-assad n'ayant pas tous été désarmés, une partie était restée à Téhéran. La bonne entente ne devait pas être longue entre ces deux groupements qui revendiquaient l'honneur d'avoir fait triompher le mouvement nationaliste. Les Bakhtiaris étaient restés les alliés fidèles et les serviteurs dévoués du régime constitutionnel. Les Fidaïs, plus agressifs et entreprenants, entendaient surveiller, les armes à la main, tous les actes du pouvoir. Gardiens jaloux des libertés reconquises, ils voulaient faire payer chèrement aux ministres tout acte pouvant faire naître le soupçon d'hostilité aux idées nouvelles. Moustofi el Mamalek, avec l'aide du medjliss, décida de réprimer les allures turbulentes des Fidaïs, obstacle à l'établissement définitif de la paix à Téhéran. Le 5 août parut un manifeste signé du sipahdar, du sardar-assad, de Samsam es Saltaneh, de Sattar Khan, de Baghir Khan et d'autres nationalistes connus, déclarant qu'ils abandonnaient leurs dissentiments personnels pour travailler en commun à la conservation de l'indépendance de leur pays : les signataires déclaraient, en outre, qu'ils avaient juré sur le Coran d'oublier leurs inimitiés passées et d'aider le gouvernement constitutionnel à écarter les causes de sédition et à faire rendre aux Fidaïs leurs armes. C'était le 6 août, au coucher du soleil, que devait expirer le délai octroyé par le nouveau ministère pour la reddition de ces armes. Les Fidaïs ne l'entendirent pas ainsi : leurs anciens lieutenants, malgré leurs récentes et solennelles promesses, Sattar Khan et Baghir Khan, se solidariserent avec eux. Aussi, le 7 août, Téhéran fût-il le théâtre d'une nouvelle fusillade entre les deux tribus qui avaient concouru à sa délivrance. 350 Fidaïs s'étaient rassemblés dans le parc de la résidence que le gouvernement avait prêtée à Sattar Khan, en raison des services rendus. Les autres Fidaïs, avec Baghir Khan, se

tenaient en dehors de la ville. Dans la matinée, le ministre d'Allemagne, comte de Quadt, vint à Téhéran de sa résidence d'été, et insista auprès du gouvernement pour arriver à un compromis. De son côté, le secrétaire de l'ambassade de Turquie, désavoué par la suite par son chef hiérarchique, eut une entrevue avec Sattar Khan et lui proposa que la reddition des armes se fit à l'ambassade. Le cabinet, pensant avec raison que toute concession de sa part serait une atteinte portée à son prestige, refusa de traiter, sauf directement, avec l'opposition armée. Le ministre allemand retourna à midi et demie à sa résidence d'été, croyant que les choses étaient arrangées. A l'expiration du délai fixé, qui avait été encore prorogé jusqu'à midi, Baghir Khan pénétra dans la capitale avec ses Fidaïs et rejoignit ceux de Sattar Khan. La patience du gouvernement était à bout et la fusillade commença à 2 h. 15. Le jardin de la résidence de Sattar Khan a la forme d'un rectangle d'une dizaine d'hectares, séparé par une rue du côté Nord de la légation anglaise, également rectangulaire. La gendarmerie et les soldats du gouvernement étaient commandés par le chef de la police téhéranienne, l'Arménien Yéprim, et les Bakhtiaris se trouvaient sous la conduite du fils du sardar assad, le sardar Bahadour. Jusqu'à cinq heures, la fusillade crépita à l'Est et à l'Ouest de la légation d'Angleterre. L'artillerie entra alors en ligne : elle entama le mur du jardin et fit pleuvoir sur les Fidaïs une grêle de projectiles. A 7 h. 15, deux autres pièces de siège furent mises en batterie. Le jardin fut cerné et la canonnade tonna sans répit. A la tombée de la nuit, le feu se ralentit, et, à 10 heures, les Fidaïs se rendirent sans conditions. Les troupes du gouvernement avaient eu une dizaine d'hommes tués ou blessés. Les Fidaïs furent plus éprouvés : trente tués ou blessés, parmi lesquels Sattar Khan, et trois cents prisonniers environ.

Moiz es Saltaneh, qui était responsable en partie, disait-on, de la révolte des Fidaïs, avait réussi à s'échapper avec quelques hommes et s'était réfugié dans le *bast* de l'ambassade turque. La Porte a d'ailleurs autorisé le gouvernement persan à se saisir du fugitif. Un détachement de troupes a été envoyé pour désarmer Sergham es Saltaneh, qui s'était enfui au sanctuaire de Chah-zadé-Abdul-Azim, près de Téhéran, avec quelques Bakhtiaris. On a dit que plusieurs de ces derniers avaient, au cours de l'engagement, pillé quelques maisons appartenant à des sujets russes, celle de M. Smirnov, entre autres, le précepteur du jeune Chah. La Perse a promis d'indemniser les victimes de ces pillages.

Le nouveau ministère, qui avait joué une partie décisive, l'a gagnée. Souhaitons, dans son intérêt, qu'il n'abuse pas de cette victoire et que Sattar Khan, serviteur d'une même cause aux heures difficiles, idole des bazars, soit traité avec magnanimité. Le gouvernement l'aurait ainsi compris, car on dit que le rebelle serait envoyé en pèlerinage à La Mecque et à Kerbela : c'est en Perse la forme habituelle d'un honorable ostracisme.

Bornons-nous en tout cas à exprimer ce vœu et imitons l'attitude des représentants de l'Angleterre et de la Russie qui se sont abstenus avec ostentation d'intervenir dans le conflit entre le gouvernement persan et ses anciens auxiliaires. C'est ce que n'a pas su faire le ministre d'Allemagne, M. de Quadt. On a vu comment, dans la matinée du 7 août, il avait offert ses bons offices pour servir de médiateur entre le gouvernement et les Fidaïs. Cette intervention assez insolite a donné lieu à des commentaires dans la presse anglaise, russe et française, qui ont amené l'officielle *Gazette de Cologne* à expliquer dans la note suivante les informations parues à ce sujet :

Plusieurs journaux russes et anglais ont parlé d'une intervention inopportune du ministre d'Allemagne à Téhéran, le comte de Quadt. Il est exact que le jour où eut lieu le combat, le comte de Quadt quitta le palais d'été de la légation d'Allemagne, situé hors de la ville, et se rendit à Téhéran pour veiller à la sécurité des sujets allemands. Il fit le tour de la ville pour s'assurer que partout où habitent des Allemands les mesures de prudence nécessaires avaient été observées. C'est par hasard et non à dessein qu'il pénétra dans le jardin où se trouvaient Sattar Khan et ses partisans, et c'est simplement pour éviter une effusion de sang que le comte de Quadt, sur la prière de Sattar Khan, se chargea de transmettre une communication de ce dernier au gouvernement persan. La communication était telle que toute effusion de sang aurait pu être évitée si la reddition volontaire des armes n'avait pas été empêchée par le départ d'un coup de fusil, qui donna le signal du combat.

Le comte de Quadt s'est donc abstenu de toute immixtion dans les affaires intérieures de la Perse et ne s'est chargé de la transmission de la communication que par pure humanité. Les gens qui lui reprochent maintenant cette action s'exposent à ce qu'on croie qu'ils n'avaient aucun intérêt à l'empêchement d'une effusion de sang à Téhéran.

Voilà un « hasard » bien singulier et un excès d'humanitarisme un peu surprenant et que les explications entortillées de la *Gazette de Cologne* auront peine à justifier. Le *Nouveliste de Hambourg* n'a pas tenu le même langage :

Pour nous, écrit-il, tout en étant naturellement disposés à défendre la cause du consul allemand contre la presse étrangère, nous ne pouvons cependant renoncer à la thèse bismarckienne, d'après laquelle un représentant de l'Allemagne doit rigoureusement s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Etat auprès duquel il est accrédité et ne doit en aucune circonstance par conséquent, même pour empêcher une effusion de sang inutile, se départir de l'observation de ce principe inviolable. Si des impulsions humanitaires entrent en lutte avec ce principe, ces impulsions doivent céder devant lui, car le représentant a à préserver avant tout les intérêts de l'Empire allemand et non ceux de l'humanité. Or les intérêts de l'Empire allemand exigent impérieusement que le représentant de l'Empire à l'étranger s'abstienne de tous agissements qui, ne fût-ce qu'avec de la mauvaise foi de la part de nos adversaires, pourraient être considérés comme une immixtion dans les affaires de l'Etat auprès duquel il est accrédité et être exploités comme tels.

Dans le cas présent, il y a encore à tenir compte de ceci, que le motif en soi, digne de considération, qui a déter-

miné notre consul à empêcher l'effusion inutile du sang, avait beaucoup moins de valeur en Perse, où, d'après les idées courantes, les vies humaines sont considérées comme chose de peu d'importance et que, par conséquent, cette considération ne devait pas l'emporter sur les considérations d'ordre politique.

Et le *Nouvelliste de Hambourg* disait plus loin :

L'Allemagne a en Perse des intérêts exclusivement économiques ; elle n'a à y défendre aucun intérêt politique, et si ses intérêts économiques demeurent respectés, il ne doit lui importer que médiocrement que ce soient les Anglais ou les Russes qui exercent à Téhéran l'influence prépondérante. Or, par des déclarations comme celles de la *Gazette de Cologne*, on fait croire que nous poursuivons en Perse des buts différents de ceux que nous déclarons publiquement. Faire croire de telles choses n'est nullement conforme à l'intérêt de l'Allemagne.

En tout cas, vu l'état actuel de la « constellation » internationale, nous avons au moins à tenir autant de compte de la Russie que nous avons dû finalement tenir compte de la France dans la question marocaine.

Nous déconseillons à nouveau, et de la façon la plus énergique, de faire naître où que ce soit l'idée que l'Allemagne vise à acquérir une influence politique dans des pays ou des territoires auxquels d'autres puissances ont pensé bien avant nous à exercer leur politique et ont pris pied, se créant ainsi une situation privilégiée incontestable. Cela ne veut naturellement pas dire que l'Allemagne, pour être venue trop tard, doit renoncer à se faire une place à côté des nations qui étaient là avant elle, cela veut dire seulement qu'elle ne doit pas le faire par des procédés mesquins et à des moments inopportuns. Nous n'arriverons ainsi qu'à aggraver les antagonismes contre l'Empire allemand sans faire triompher notre volonté dans ces questions. A notre avis, les vœux de ceux qui souhaitent pour l'Allemagne une expansion nationale ne peuvent être exaucés que lorsque les positions prises un peu partout par les diverses puissances européennes seront nettement confirmées.

Le bout de l'oreille allemande a percé derrière les menées dangereuses des Fidaïs aujourd'hui désarmés. Il serait intéressant de savoir ce qui a déterminé la grande sympathie que le « hasard » a voulu que M. de Quadt leur portât. L'Allemagne escomptait-elle dans Sattar Khan, ennemi des Russes, un défenseur de ses intérêts et de l'emprunt qu'était venu proposer aux Persans l'émissaire de la Deutsche Bank? La réussite des pourparlers avec l'Angleterre et la Russie, qui viennent d'être repris, nous l'apprendrait peut-être.

Grève d'imprimeurs à Téhéran. — Le sort d'un éditeur-propriétaire de journaux en Perse n'est pas toujours enviable. A tout moment, il est passible d'une suppression temporaire de son quotidien par le gouvernement pour publication d'opinions subversives. D'autres fois, c'est la provision de papier qui, venant à manquer, l'oblige à fermer boutique pendant quelques jours. Au commencement de juillet, raconte le correspondant du *Times*, « un nouvelle terreur s'est ajoutée à son existence ». Neuf des journaux persans annonçaient une grève générale des imprimeurs de Téhéran. Pendant dix jours, les journaux n'ont point paru et les imprimeurs composèrent eux-

mêmes une petite feuille écrite en un style assez violent ayant pour titre *l'Union des travailleurs*. Des bruits coururent de suite que les imprimeurs avaient été soudoyés pour se mettre en grève par de hauts personnages désireux de couler certains journaux. Les grévistes publièrent une liste de revendications qui jette un jour curieux sur les relations entre employeurs et employés. Voici un résumé de cet intéressant document :

- 1° La journée de travail doit être de neuf heures.
- 2° Le minimum des salaires doit être de 3 tomans par mois. Les gages doivent s'accroître sur une échelle variant de 5 à 12 0/0, selon le montant total des gains. Par exemple les plus hauts salaires mentionnés de 20 à 25 tomans par mois devront être accrus de 5 0/0. Avant tout, les traitements devront être régulièrement payés.
- 3° Si un employé est renvoyé sans faute de sa part après six mois de service, il devra recevoir quinze jours de paye à titre d'indemnité. Si c'est après un an, cette dernière sera d'un mois.
- 4° L'employé aura droit également à quinze jours de préavis, et si l'établissement où il travaille change de patrons, il pourra demander des salaires pour cette période à ses anciens maîtres.
- 5° Les éditeurs et directeurs devront traiter leurs employés avec politesse.
- 6° Dans le cas d'un travail de nuit continu, l'équipe de nuit devra être payée une fois et demie de plus que celle de jour. Si l'équipe de jour doit être utilisée pour un service de nuit quelconque, elle recevra un salaire analogue.
- 7° En plus des jours de fête habituels, un jour de repos hebdomadaire doit être accordé.
- 8° Dans le cas de maladie d'un employé, ce dernier devra toucher entièrement sa paye, mais dès qu'il sera rétabli il devra retourner à son travail.
- 9° Chaque office d'imprimerie doit avoir son médecin de service.
- 10° Dans le cas d'une incapacité temporaire, l'employé a droit à la totalité de son salaire pendant une période de trois mois.
- 11° Dans le cas d'une incapacité définitive, le montant de la compensation sera fixée par le patron et les représentants des employés.
- 12° En cas de mort, un secours sera alloué à la famille du décédé par le même procédé que ci-dessus.
- 13° Chaque imprimerie aura son directeur.
- 14° Des règlements seront établis pour toutes les imprimeries par leurs propriétaires et le comité syndical des travailleurs.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- M. Geoffray est nommé ambassadeur près Sa Majesté le roi d'Espagne.
- M. Fouques-Duparc est nommé ministre de France à Buenos-Ayres ;
- M. Thiébault est nommé ministre de France à Stockholm ;
- M. Héritte est nommé au vice-consulat de Bender-Bouchir ;
- M. Birlé est chargé du vice-consulat de Palma ;
- M. Pricot de Sainte-Marie est nommé au vice-consulat de Cadix ;
- M. Bonzom est chargé du vice-consulat de Florence ;
- M. Bertrand est nommé au consulat de Bosna-Seraï ;
- M. Aymé Martin est nommé au consulat de Manille ;

M. Revelli est nommé au vice-consulat d'Ostende;
 M. Benigni est nommé au vice-consulat de la Spezzia;
 M. Destrées est nommé au vice-consulat d'Erzeroum;
 M. Fuchs est chargé du vice-consulat de Nuremberg;
 M. Rais est nommé au consulat de Trébizonde;
 M. Grégoire est chargé du consulat de Berlin;
 M. Malpertuy est nommé au consulat d'Alep;
 M. Laronce est nommé au consulat de Casablanca;
 M. Homery est nommé au vice-consulat de Saint-Jean de Terre-Neuve;
 M. Couget est chargé du consulat de Beyrouth;
 M. de Pages de Chaulnes est nommé au consulat général de Moscou;
 M. Laporte est chargé du vice-consulat de Fiume;
 M. Knight est chargé des fonctions de consul à la légation de Bangkok;
 M. Gey est nommé au vice-consulat de Colon;
 M. Duchesne est nommé au vice-consulat de Janina.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Butault est désig. pour le service géographique de la Cochinchine;
 MM. le *capit.* Seguiné et le *lieut.* Richard sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Guerrini et Hervé sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. les *lieut.* Monet, Peyresaubes et les *sous-lieut.* Boullier sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend.* de 3^e cl. Bourrand est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — M. le *sous-intend.* de 3^e cl. Bertrand est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* de 2^e cl. Jestin est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin.* de 2^e cl. Téreau est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Bodiou est désig. pour la Compagnie Impériale des chemins de fer;
 M. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Abbatucci est placé au consulat de France à Pakhoï;
Indochine. — M. le *méd. ppal* de 2^e cl. Crossouard est désig. pour l'Indochine.
Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal* de 2^e cl. Gouzien; le *méd.-maj.* de 2^e cl. Sallet et le *pharm.-maj.* de 2^e cl. Lambert sont désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* de 2^e cl. Sauvé est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig.* de 1^{re} cl. Cros est désig. pour le Kersaint;
 M. le *capit.* de *frég.* Blondeau est nommé au command. du *D'Iberville*;
 M. le *lieut.* de *vaiss.* Lalla est désig. pour les torpilleurs des mers de Chine;
 MM. l'*enseigne de vaiss.* de 1^{re} cl. Roucy et *mécanic. ppal* de 1^{re} cl. Georgelin sont désig. pour le *Montcalm*.
 MM. le *lieut.* de *vaiss.* Leniau et l'*enseig.* de 1^{re} cl. Revel de Breteville sont désig. pour Saïgon.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss.* de 1^{re} cl. Loiseleur des Longchamps-Deville est désig. pour être adjoint au commiss. de l'arsenal de Saïgon.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd.* de 2^e cl. Vialard est désig. pour la *Décidée*.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur en chef* de 2^e cl. Renault est nommé direct. des travaux de l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Carbillet est nommé directeur du service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés :

Gouverneur général de Madagascar, M. Picquie;
 Lieutenant-gouverneur du Gabon, M. Cureau;
 Lieutenant-gouverneur de la Guinée, M. Camille Guy;
 Gouverneur de la Réunion, M. Rodier;
 Gouverneur de la Guyane, M. Paul Samary.
 Directeur du contrôle au ministère des Colonies, M. Arnaud;
 Inspecteur général de 1^{re} cl., M. Méray;
 Inspecteur général de 2^e cl., M. Pherivong;
 Administrateur des services civils de l'Indochine, M. Matra.

Bibliographie

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient.

— Le premier fascicule (janvier-mars) du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* pour l'année 1910 se présente sous l'aspect d'un fort volume d'environ 300 pages, et une analyse même rapide de son contenu permet de rendre compte de l'importance des contributions qu'il apporte à l'étude des questions relatives à l'Indochine et à l'Extrême-Orient.

L'étude intéressante entreprise par M. DELOUSTAL sur la *Justice dans l'ancien Annam* se poursuit par le livre II, 1^{re} et 2^e parties relatives aux *Règlements sur les fonctions publiques et aux institutions militaires*. Suivent des appendices sur les *Cérémonies et les sacrifices*, la *Prestation du serment de fidélité*, les *Instructions sur la réforme des mœurs*. Nous nous réservons, lorsque la publication de cette étude sera achevée, de montrer tout ce qu'elle apporte de nouveau aux connaissances insuffisantes que nous avons jusqu'ici sur le droit annamite antérieurement à Gia-long.

Une étude linguistique beaucoup plus aride occupe ensuite plusieurs pages du Bulletin : c'est la *Monographie de la semi-voyelle labiale en annamite et en sino-annamite*, par M. L. CADIÈRE; on dit beaucoup de bien de ce travail; et, en raison de son caractère tout spécial, j'imagine que les lecteurs de l'*Asie Française* ne feront pas de difficultés pour croire cette affirmation, bien qu'ils n'aient pas tous les moyens d'en vérifier le bien-fondé.

Le *Songe et l'ambassade de l'empereur Ming*, par M. H. MASPERO, est l'histoire traditionnelle de l'introduction du bouddhisme en Chine, étudiée au point de vue de la critique des sources; pour M. Maspero, cette histoire repose tout entière sur quelques légendes pieuses de la fin du 11^e siècle.

Sous le titre de *Rites agraires des Reungao*, M. KEMLIN donne la fin d'une étude commencée l'année dernière où les observances particulières de cette peuplade de l'Indochine, voisine des Jarai, sont décrites avec le souci le plus scientifique. Nul doute que de telles contributions ne servent efficacement à la connaissance de l'ethnographie si compliquée de notre colonie.

Un point de l'histoire des rapports des Européens et des Tonkinois est fixée par la curieuse étude intitulée : *Une factorerie anglaise au Tonkin au XVII^e siècle* dans laquelle M. CHARLES-B. MAYBON met en œuvre des documents provenant des archives de l'*East India Company*.

Dans l'article suivant, M. Parmentier étudie, avec sa

compétence de chef du service archéologique de l'Ecole française d'Extrême-Orient, les *Bas-reliefs de Banteai-Chmar*, un des monuments les plus vastes et les plus importants du Cambodge quoique jusqu'à présent des moins connus.

Enfin une note de M. MASPERO intitulée : *Communautés et moines bouddhistes chinois au II^e et III^e siècles* termine cette première partie du *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*.

Une bibliographie des ouvrages récents relatifs à la Chine (1) et au Japon, des notes bibliographiques, une chronique d'Indochine, du Japon, de la France apporte une masse de renseignements et de données nouvelles sur des sujets extrême-orientaux.

Le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, qui entre dans sa dixième année avec le numéro que nous venons d'analyser trop rapidement, se confirme comme une publication de premier ordre. Bien que s'adressant, par certains de ses articles, à un public spécial de savants, il atteint aussi le public qui s'intéresse à notre grande colonie d'Extrême-Orient. Dans ce numéro seul, il apporte des contributions de valeur à l'histoire du droit, à la linguistique, à l'ethnographie, à l'histoire proprement dite, à l'archéologie de l'Indochine française; il serait difficile de demander davantage au petit noyau de travailleurs qui groupe ses efforts dans un sens si utile.

Les questions actuelles de politique étrangère en Asie, par MM. le baron DE COURCEL, P. DESCHANEL, P. DOUMER, le général LEBON, VICTOR BÉRARD, R. DE CAIX, M. REVON, JEAN RODES, le Dr ROUIRE. Un vol. in-16 de la *Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*, Félix Alcan, éditeur.

Ce livre est la poursuite de l'œuvre, qui a été entreprise pour la première fois à l'Ecole des Sciences politiques, il y a deux ans. La section de diplomatie de la Société des anciens élèves avait organisé une série de cinq réunions d'études sur les « Questions actuelles de politique étrangère en Europe ». Le succès et le retentissement qu'elles ont eus en ont montré l'opportunité. Leurs travaux ont fait l'objet d'un ouvrage dont deux éditions n'ont pas épuisé l'intérêt.

Poursuivant l'exécution de la même pensée, la section de diplomatie a provoqué l'an dernier les études présentées au public dans ce volume. Ainsi se poursuit la publication d'une sorte de Manuel de la politique étrangère contemporaine envisagée au point de vue français. A ce titre, ce livre, complétant l'œuvre des conférences d'où il provient, est indispensable pour la formation d'une opinion publique éclairée dans notre pays.

Le Bosphore et les Dardanelles. Etude historique sur la question des Détroits, d'après la *Correspondance diplomatique*. Déposée aux Archives centrales de Saint-Petersbourg et à celles de l'Empire, par M. SERGE GORJAINOW, directeur des Archives de l'Empire et des Archives centrales de Saint-Petersbourg. Préface de M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. — 1 vol. in-8°, prix 10 francs. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris, VI^e.

L'ouvrage de M. Serge Gorjainow, directeur des Archives de l'Empire russe, sur la fameuse *Question des Détroits*, toujours pendante, qui n'est autre que l'éternelle Question d'Orient sous sa forme la plus aiguë, est classique en son genre. L'auteur en donne aujourd'hui une version française. C'est un examen de conscience de la Russie, qui

(1) Dans laquelle il faut citer un très intéressant compte rendu par M. Brenier, ancien directeur de la mission lyonnaise, de l'ouvrage du major Davies : *Yunnan, the link between India and the Yang-tse*.

expose avec clarté, sans le secours d'une vaine littérature, le long effort de sa diplomatie pendant un siècle, pour ne pas se laisser embouteiller dans la mer Noire et protéger en même temps l'accès de ses plus riches provinces. Les faits et les documents, dans ce résumé didactique, exempt de passion, se succèdent avec une logique pressante, pleine d'enseignements imprévus. Tour à tour, nous assistons au débarquement à Constantinople du premier envoyé de Pierre le Grand, qui marque une date initiale dans la position du problème, à l'essai conciliateur de Kotchaubey, à la crise décisive de 1840, qui amena l'institution du *consortium*, à la guerre de Crimée, à la Conférence de Londres, aux conséquences fâcheuses de l'optimisme aveugle de Gortchakoff, au Congrès de Berlin qui annula l'effet des victoires russes de 1877. Avec l'équilibre actuel, né des alliances et des ententes nouvelles, la question des Détroits appelle une solution large et moderne. Grave conclusion d'un livre qui met en scène les éléments essentiels de la paix européenne.

La Force noire, par le lieutenant-colonel MANGIN. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50. Hachette et C^{ie}, Paris.

Il est, depuis un certain temps, question de relever, par l'adjonction de troupes noires tirées de nos colonies, les effectifs affaiblis de notre armée. De la réalisation de ce projet dépend dans l'avenir l'existence de la France militaire.

La France, par sa dépopulation, est-elle destinée à devenir une Grèce ou une Roumanie? La statistique apporte des chiffres effrayants, et déjà nos armées s'appauvrissent dans leurs contingents. L'auteur montre le remède « à la crise des effectifs » dans l'emploi de la « Force noire ». Il évoque le rôle des troupes noires, depuis les temps les plus lointains jusqu'à leur action présente dans nos colonies. Après avoir montré tout ce que l'on doit attendre de leur valeur, de leur endurance et de leur fidélité, il conclut :

« La création de l'armée noire démontrera l'unité du domaine national; tous les Français comprendront que la France ne s'arrête ni à la Méditerranée, ni au Sahara; qu'elle s'étend jusqu'au Congo; qu'elle constitue un Empire plus vaste que l'Europe, qui, dans un demi-siècle, aura 100 millions d'habitants, et que les peuples valent par le nombre et par l'élite plus que par la moyenne. »

AVIS

Le Comité a été saisi de demandes de livres par certains groupements français d'Extrême-Orient, dont le budget ne permet pas la création rapide de bibliothèques suffisant aux besoins de leurs membres. Nous serions reconnaissants à ceux de nos adhérents qui pourraient disposer d'un certain nombre de livres de bons auteurs, faisant honneur à notre littérature et pouvant servir à la diffusion de notre influence morale. Les classiques, en particulier, les mémoires et les ouvrages historiques seraient utiles à nos compatriotes d'Extrême-Orient, à qui nous nous empresserons de faire parvenir les livres que nos adhérents pourraient distraire pour eux de leurs bibliothèques.

Le Gérant : A. MARTIAL.